

# **Le bien-être pour tous**

## **Concepts et outils de la cohésion sociale**

Tendances de la cohésion sociale, n° 20

Editions du Conseil de l'Europe

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

*Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division de l'information publique et des publications, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).*

Couverture : Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
<http://book.coe.int>

ISBN : 978-92-871-6505-3  
© Conseil de l'Europe, novembre 2008  
Imprimé en Belgique

## AUTRES TITRES DANS LA MÊME COLLECTION

- n° 1 **Promouvoir d'un point de vue comparatif le débat politique sur l'exclusion sociale** (ISBN : 978-92-871-4920-6, 8€/12\$US)
- n° 2 **Le financement des systèmes de retraite et de santé en Europe : réformes et tendances au cours des années 1990** (ISBN : 978-92-871-4921-3, 8€/12\$US)
- n° 3 **Utiliser des aides sociales pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale : examen comparatif des opportunités et des problèmes**  
(ISBN : 978-92-871-4937-4, 13€/20\$US)
- n° 4 **Nouvelles demandes sociales : défis de la gouvernance**  
(ISBN : 978-92-871-5012-7, 19€/29\$US)
- n° 5 **Lutte contre la pauvreté et accès aux droits sociaux dans les pays du Sud-Caucase : une approche territoriale** (ISBN : 978-92-871-5096-7, 15€/23\$US)
- n° 6 **Etat et nouvelles responsabilités sociales dans un monde global**  
(ISBN : 978-92-871-5168-1, 15€/23\$US)
- n° 7 **Société civile et nouvelles responsabilités sociales sur des bases éthiques**  
(ISBN : 978-92-871-5309-8, 13€/20\$US)
- n° 8 **Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : s'attaquer aux racines de la violence** (ISBN : 978-92-871-5389-0, 25€/38\$US)
- n° 9 **Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : approches politiques dans six villes d'Europe** (ISBN : 978-92-871-5512-2, 15€/23\$US)
- n° 10 **L'approche de la sécurité par la cohésion sociale : propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique** (ISBN : 978-92-871-5491-0, 17€/26\$US)
- n° 11 **L'approche de la sécurité par la cohésion sociale : déconstruire la peur (des autres) en allant au-delà des stéréotypes** (ISBN : 978-92-871-5544-3, 10€/15\$US)
- n° 12 **Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie : une responsabilité pour la cohésion sociale** (ISBN : 978-92-871-5558-0, 10€/15\$US)
- n° 13 **Le revenu de la retraite : développements récents et propositions**  
(ISBN : 978-92-871-5705-8, 13€/20\$US)
- n° 14 **Les choix solidaires dans le marché : un apport vital à la cohésion sociale**  
(ISBN : 978-92-871-5761-4, 30€/45\$US)
- n° 15 **Concilier flexibilité du travail et cohésion sociale – Un défi à relever**  
(ISBN : 978-92-871-5813-0, 35€/53\$US)
- n° 16 **Concilier flexibilité du travail et cohésion sociale – Des idées pour l'action politique** (ISBN : 978-92-871-6014-0, 30€/45\$US)

- n° 17 Concilier flexibilité du travail et cohésion sociale – Les expériences et enjeux spécifiques de l’Europe centrale et orientale** (ISBN : 978-92-871-6151-2, 39€/59\$US)
- n° 18 Quelle cohésion sociale dans une Europe multiculturelle ? Concepts, état des lieux et développements** (ISBN : 978-92-871-6033-1, 37€/56\$US)
- n° 19 Concilier bien-être des migrants et intérêt collectif – Etat social, entreprises et citoyenneté en transformation** (ISBN : 978-92-871-6285-4, 44€/88\$US)

## SOMMAIRE

<b>Préface</b> .....	9
<i>Alexander Vladychenko</i>	
<b>Introduction</b> .....	11
<i>Gilda Farrell</i>	
<b>Partie I – Bien-être de tous et implication des citoyens : l’approche du Conseil de l’Europe</b> .....	15
<b>I. Le bien-être de tous : objectif de la cohésion sociale</b> .....	15
<i>Gilda Farrell</i>	
1. Bien-être et bien-être de tous : quelles différences? .....	16
2. Les apports du concept de bien-être de tous .....	17
3. Une meilleure compréhension des rapports entre bien-être subjectif et bien-être objectif .....	25
4. Faire du bien-être de tous un levier pour améliorer la vie ensemble....	27
Conclusion .....	30
Bibliographie .....	32
Annexe – Tableaux sur les indicateurs de bien-être en entreprise .....	33
<b>II. Définir et mesurer le bien-être et le progrès avec les citoyens</b> .....	35
<i>Samuel Thirion</i>	
Introduction .....	35
1. Le cadre d’analyse proposé.....	37
2. Aborder la question du bien-être (questions épistémologiques).....	48
3. Construire la connaissance pour le progrès sociétal avec les citoyens – Premiers résultats des expérimentations .....	55
4. Réflexions sur les éléments clés du bien-être de tous .....	64
Conclusions.....	73
Bibliographie .....	77
Annexe – Eléments de méthode .....	78

<b>Partie II – Compréhension et perception du bien-être : les sujets et les biens</b> .....	81
<b>I. Comprendre le bien-être pour l'assurer de manière équitable</b> .....	81
<i>Jean-Luc Dubois</i>	
Introduction .....	81
1. Une aspiration générale au bien-être .....	82
2. Assurer le bien-être : à la recherche d'une nouvelle éthique .....	90
Conclusion .....	97
Bibliographie .....	99
<b>II. Perception et mesure du bien-être</b> .....	101
<i>Wolfgang Glatzer</i>	
Introduction .....	101
1. Bien-être et perception du bien-être .....	102
2. Les mesures du bien-être .....	106
3. Biens publics, caractéristiques de l'environnement et bien-être national dans l'Etat social .....	109
4. Différenciation public/privé et bien-être .....	111
Conclusions .....	116
Bibliographie – Références bibliographiques .....	119
Bibliographie – Pour en savoir plus .....	121
<b>Partie III – Bien-être et responsabilités</b> .....	123
<b>I. Bien commun, bien-être et responsabilités des collectivités locales</b> .....	123
<i>Iuli Nascimento</i>	
1. Bien commun et intérêt général .....	123
2. Bien-être et mondialisation .....	126
3. Rôles, responsabilités et outils des collectivités territoriales – L'exemple de la France et de la région Ile-de-France .....	132
Conclusion .....	140
Bibliographie – Références bibliographiques .....	143
Bibliographie – Pour en savoir plus .....	143

<b>II. Du mal-être au bien-être : responsabilités personnelles et collectives</b> .....	145
<i>Catherine Redelsperger</i>	
Introduction .....	145
1. Proposition de définitions .....	146
2. Processus apprenants pour un retour vers le bien-être : les dimensions personnelles et collectives .....	149
3. Le processus apprenant de bien-être/mal-être dans le contexte du salariat .....	156
Conclusion .....	164

<b>Partie IV – Plaidoyer pour une société du bien commun au service du bien-être</b> .....	165
<b>De l’Etat providence à la société de bien-être</b> .....	165
<i>Bruno Amoroso</i>	
1. Imaginaire collectif et bien-être : deux utopies .....	165
2. La société du bien-être, un nouveau projet en faveur du bien-être .....	174
Conclusion : la question de l’accès aux ressources et aux droits et de leur utilisation .....	186
Bibliographie .....	188





## PRÉFACE

Le bien-être est aujourd'hui un thème à la mode, décliné tant sur les panneaux publicitaires que dans de nombreux écrits à caractère philosophique ou scientifique sur le sujet. Et cela semble naturel dans une société qui cherche à apporter pleine satisfaction à tous ses membres. Après une phase de forte croissance qui a permis l'accès à la consommation de masse, les préoccupations des citoyens se tournent vers ce que celle-ci est censée desservir : le bien-être.

Il faut distinguer à présent le bien-être individuel, évoqué par exemple par la publicité, et le bien-être de tous. Cette dernière notion introduite par le Conseil de l'Europe dans sa stratégie révisée de cohésion sociale comme objectif ultime de la société moderne met l'accent sur le fait que le bien-être ne peut être atteint s'il n'est pas partagé. Une partie de l'humanité ne peut vivre bien si l'autre est dans le mal-être ou si elle y parvient aux dépens des générations futures, en léguant à ses propres enfants et petits-enfants un monde incertain, aux ressources appauvries.

Cette vérité devient de plus en plus une évidence dans un monde globalisé, marqué par l'interdépendance entre les peuples et entre les générations, et jaillit de l'expression des citoyens eux-mêmes. Ainsi dans les projets développés par le Conseil de l'Europe avec certaines municipalités et acteurs locaux, donnant aux habitants, travailleurs, lycéens, etc. l'opportunité de s'exprimer sur leur bien-être, la relation à l'autre, les équilibres sociaux et les formes de responsabilité et d'engagement se manifestent toujours comme des dimensions clés du bien-être.

Quatre années après l'adoption de sa stratégie révisée de cohésion sociale et son approfondissement par une task force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI<sup>e</sup> siècle, la recherche du bien-être de tous dans la concertation et la participation s'affirme toujours davantage comme une voie essentielle pour asseoir une société de droit et de responsabilités partagées. Ce volume de « Tendances de la cohésion sociale » permet de faire un point sur cette question, en s'appuyant à la fois sur les résultats des travaux conduits par la Division pour le développement de la cohésion sociale et sur d'autres recherches réalisées par ailleurs.

**Alexander Vladychenko**

*Directeur général de la cohésion sociale  
Conseil de l'Europe*



## INTRODUCTION

Dans sa Stratégie de cohésion sociale<sup>1</sup>, le Conseil de l'Europe définit cette dernière comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et éviter les disparités, et met l'accent sur la nécessaire coresponsabilité des acteurs pour y parvenir.

Quatre années après l'adoption de cette stratégie (et un an après les conclusions de la task force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI<sup>e</sup> siècle qui en précise les contours<sup>2</sup>), ce numéro de « Tendances de la cohésion sociale » propose un premier bilan de l'intérêt des concepts clés qui en sont à la base, notamment ceux de bien-être de tous et de coresponsabilité. Les deux premiers articles portent sur certains des résultats des travaux d'analyses et des expérimentations qui ont été conduites par la Division pour le développement de la cohésion sociale<sup>3</sup>. Les cinq autres sont le produit des réflexions réalisées ailleurs, dans différents contextes, et que le Conseil de l'Europe a réunies dans le souci de les faire connaître et d'affirmer l'intérêt qu'a, pour notre Europe, le bien-être décliné en tant que droit pour tous.

Le premier article de Gilda Farrell, chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale au Conseil de l'Europe, analyse la portée du concept de bien-être de tous en tant qu'objectif de société. Elle montre notamment en quoi il diffère de celui de bien-être individuel et apporte une nouvelle dimension aux notions de liberté, de choix et de préférences, clarifie le rapport entre objectif et subjectif et ouvre, également, des perspectives en termes de mobilisation du potentiel de chacun et d'apprentissage de la valeur des aspects immatériels pour l'évolution des politiques publiques de cohésion sociale.

Dans un deuxième article, un bilan des expérimentations réalisées – et en cours – pour définir et mesurer le bien-être de tous et la cohésion sociale au niveau local (territoire ou structure) avec les acteurs concernés et les citoyens est présenté par Samuel Thirion, administrateur au Conseil

- 
1. Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, version révisée, approuvée par le Comité des Ministres le 31 mars 2004.
  2. Rapport de la Conclusion de la task force de haut niveau pour la cohésion sociale, 2007.
  3. Travaux réalisés dans la suite de la publication du *Guide méthodologique pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, 2005.

de l'Europe. Il propose un chemin de lecture permettant de faire le lien avec la notion de progrès de la société et sa mesure, tout en abordant les relations entre biens et bien-être.

Ces deux articles, produit des travaux conduits par le Conseil de l'Europe, préconisent une approche endogène de la connaissance du bien-être, partant des citoyens eux-mêmes, comme complément indispensable des approches plus exogènes consistant à analyser le bien-être par des recherches spécifiques, à caractère philosophique ou scientifique. Outre la pertinence d'une telle approche, compte tenu du caractère intrinsèquement subjectif et interactif des concepts de bien-être et de bien-être de tous, elle présente de nombreux avantages (transversalité, apprentissages mutuels, coûts mineurs et facilité de mise en œuvre) et met en évidence la multidimensionnalité du concept de bien-être de tous.

Toutefois, comme le montre Jean-Luc Dubois dans le troisième article de ce volume, lorsqu'on fait le tour des approches exogènes du bien-être dans les différents domaines (philosophique, économique et psychologique), on retrouve également la même multidimensionnalité du concept de bien-être.

Ces deux types d'approche du bien-être, endogènes ou exogènes, convergent donc et mettent en évidence l'importance des dimensions immatérielles. Plus précisément la « reconnaissance » de chacun en tant qu'acteur de la société. Celle-ci est la clé pour faire avancer des processus conduisant au bien-être fondés sur la coresponsabilité ou responsabilité mutuelle.

Ce rôle déterminant de la façon dont les responsabilités sont réparties et, plus généralement, de tout ce qui concerne la gouvernance et les relations humaines, est sans doute un des éléments d'explication des écarts que l'on observe dans les sociétés modernes entre le sentiment de bien-être (couramment appelé « bien-être subjectif ») et les dimensions matérielles du bien-être (dénommé usuellement « bien-être objectif »). Wolfgang Glatzer analyse en détail ces questions dans le quatrième article, en en tirant quelques enseignements essentiels.

La question se pose alors de savoir comment mettre en œuvre des approches de coresponsabilité et de gouvernance plus inclusive dans un contexte de mondialisation qui ne le rend pas aisé. Dans le cinquième article, Iuli Nascimento dégage des pistes dans ce sens tant au niveau européen que des collectivités territoriales avec l'exemple de la région Ile-de-France.

Reste que de telles approches sont souvent difficiles à réaliser, voire presque impossibles dans certains contextes, notamment avec les publics en difficulté qui, après des cycles d'exclusion successifs, ont développé des mécanismes de repli sur soi constituant parfois de véritables blocages. Dans le sixième article, Catherine Redelsperger, s'appuyant sur son expérience de coaching avec les chômeurs de longue durée et les surendettés, en dégage des leviers pour reconstruire un chemin de confiance et d'inclusion, et susciter progressivement le souhait de partager des responsabilités.

Ces réflexions conduisent à se poser la question des biens dont on a besoin pour pouvoir assurer des processus générateurs de bien-être de tous. Au-delà des biens matériels privés ou publics, qui sont une évidence et qui ont sans doute pris souvent une importance démesurée dans les sociétés développées, l'importance des biens immatériels ressort de ces analyses (on pense bien sûr aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'Etat de droit et à toutes les régulations leur permettant d'exister). Les réflexions de Bruno Amoroso dans le dernier article de ce volume portent ainsi sur la valeur et le rôle des biens communs en tant que piliers d'une véritable éthique de la convivialité (dans le sens de co-vivre, ou vivre ensemble sur la même terre) et d'une vision sociale d'avenir.

En conclusion, si ce volume confirme la justesse des concepts qui sont proposés par le Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale, il permet aussi d'apprécier les efforts réalisés par ailleurs. Plus que tout il met en évidence qu'assurer le bien-être de tous et des générations futures, exige des nouveaux paradigmes et de nouvelles visions partagées par les acteurs, y compris les citoyens, individuellement.

**Gilda Farrell**

*Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale  
DG Cohésion sociale – Conseil de l'Europe*



## **PARTIE I – BIEN-ÊTRE DE TOUS ET IMPLICATION DES CITOYENS : L'APPROCHE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

### **I. Le bien-être de tous : objectif de la cohésion sociale**

*Gilda Farrell*<sup>1</sup>

« La seule signification des préférences non privée de sens est celle des préférences à l'unanimité. » (Bruno de Finetti, 1952)

L'analyse ici présentée porte sur le bien-être de tous en tant qu'objectif de cohésion sociale. Elle s'appuie fondamentalement sur un travail expérimental mené par le Conseil de l'Europe au niveau de plusieurs territoires européens (ainsi qu'au sein d'une entreprise multinationale et d'un lycée). L'expérience consistait à inviter des citoyens (ou travailleurs, étudiants, selon le cas) à réfléchir sur trois questions dans une logique d'interaction : Qu'est-ce que le bien-être pour vous ? Qu'est-ce que le mal-être ? Qu'êtes-vous prêt à faire pour contribuer au bien-être<sup>2</sup> ? La différence fondamentale entre cette expérimentation et d'autres ne réside pas dans le type de questions mais plutôt dans le fait de les avoir posées à des « groupes de citoyens ». En effet, cette dynamique – qui a mis en lumière les interrelations entre leurs conditions de vie en tant que personnes et les évolutions sociales, économiques et institutionnelles de leur environnement – a permis d'« objectiver » les perceptions individuelles et d'arriver à des consensus sur ce qui est essentiel pour tous. Même si le bien-être est par essence « ressenti » individuellement<sup>3</sup>, lorsqu'il est abordé en commun, il devient objectif de société. Pour le Conseil de l'Europe s'interroger sur le bien-être de tous est ainsi essentiel à la gestion de la vie ensemble.

- 
1. Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale, DG Cohésion sociale, Conseil de l'Europe.
  2. L'expérimentation a été réalisée dans trois villes européennes : Mulhouse (France), Rovereto (Italie) et Timișoara (Roumanie), ainsi que dans une entreprise filiale strasbourgeoise d'un groupe multinational finlandais (UPM) et dans un lycée à Mulhouse.
  3. Voir l'article de Samuel Thirion dans ce volume.

## 1. Bien-être et bien-être de tous : quelles différences ?

« Le bien-être n'est pas vrai s'il n'est pas partagé. » (Christopher McCandless, le jeune protagoniste du film *Into the wild*)<sup>4</sup>

Dans son acception la plus courante, le bien-être est associé à ce qui compte en définitive et fait sens dans ce qui est bien pour la personne : dans cette optique, on distingue les courants de pensée hédoniste (recherche du bilan le plus positif entre plaisir et douleur), du désir (satisfaction des choix ; la meilleure vie possible) et des listes objectives (des « biens » matériels ou immatériels). De nos jours, on associe assez souvent le « bien-être » à des traitements et à des produits capables de rendre l'harmonie entre corps et esprit et tout cela dans le cadre de certains standards de beauté. Il suffit de taper « bien-être » dans un moteur de recherche pour le découvrir. Dans cette approche, le bien-être individuel est étroitement lié à la consommation.

L'utilisation que nous allons faire du terme « bien-être » est plus large. Nous allons d'abord nous référer au « bien-être de tous » en tant que concept qui comprend l'humanité tout entière y compris les générations futures. En étendant le bien-être à tous, l'espace de référence – ainsi que le stock et le type des biens pour l'atteindre – devient universel et inclut des interactions au-delà de la proximité. Le concept de bien-être de tous conduit à l'idée qu'il s'agit d'une construction raisonnée, assujettie à des contraintes, à des concertations et à des concessions mutuelles. Il renferme des aspects d'équité, d'empathie et s'inscrit dans la durée.

Pour devenir opérationnel (c'est-à-dire susceptible d'intervention politique), le concept de bien-être de tous s'exprime nécessairement par rapport à un périmètre délimité : un quartier, une ville, une usine. Néanmoins, pour en établir les composantes et les conditions qui le rendent possible, il faut pouvoir prendre en compte l'articulation des responsabilités entre différents niveaux de pouvoir de décision et hiérarchies ainsi que la « partie » non maîtrisable et parfois aléatoire du bien-être au niveau où est réalisé l'exercice.

L'approche du bien-être de tous en tant que « droit » ne nie pas les aspects propres au bien-être de la personne, mais plutôt déplace l'axe de perception de la satisfaction des préférences individuelles vers l'élabora-

---

4. Krakauer, Jon, *Voyage au bout de la solitude*, 1996, adapté au cinéma en 2007 par Sean Penn.



tion de préférences concertées (unanimés<sup>5</sup>). Par ailleurs, cette approche amène au constat que le bien-être individuel résulte du partage (en plus de la satisfaction et de la possession) et qu'il est – dans ce sens – le produit d'interactions. « Le bien-être n'est pas vrai s'il n'est pas partagé. » Dans cette optique, le terme grec *eudaimonia* (épanouissement humain) trouve sa concrétisation dans un « raisonnement élaboré » sur les aspects fondamentaux du bien-être de tous. L'approche s'inscrit dans la quête de la réponse à la question : « Comment être bien en société ? », donc dans une conception du bien-être susceptible d'influencer les processus d'élaboration de la connaissance et des espaces politiques de création, d'expression, d'appartenance, de responsabilité, de solidarité.

La connotation morale du « bien-être », ou comment se pose la question du bien-être de l'autre tout en recherchant le sien, prend ainsi un autre sens : ce n'est pas celui de la vertu (bonté) ou de l'obligation, mais plutôt celui du raisonnement sur l'interdépendance entre bien-être individuel et biens accessibles à tous. Plutôt que de « maximisation » de bien-être de chacun, l'approche conduit à réfléchir sur une vision d'« optimisation inclusive », axée sur des choix qui sont nécessairement concertés.

Finalement, la dimension esthétique, la référence à la beauté en tant que capacité de transformer les diverses sphères de la vie commune et personnelle prennent toute leur place en tant que potentiel humain. « Faire des belles choses » a été un des critères de bien-être souligné par les citoyens.

## 2. Les apports du concept de bien-être de tous

### a. *Le partage d'une vision*

La vision partagée est à la racine même de la définition du bien-être de tous. Ainsi ce concept ne peut pas être confondu avec accumulation et possession des biens, même si les biens ont leur fonction dans le bien-être. Sans vision, une société peut produire des biens sans pour autant produire du bien-être. Aborder la question de la vision dans un contexte

---

5. Lorsqu'on se réfère à des préférences unanimes on fait allusion à celles qui font le « consensus » tout en tenant compte que sur cette question il peut toujours y avoir des conflits, notamment par rapport aux objectifs de bien-être des différents groupes de population.

de démultiplication des individualités et de distance croissante entre l'appréciation des biens publics – communs et privés – n'est pas aisé.

Il faut néanmoins souligner que l'approche utilisée par le Conseil de l'Europe pour définir le bien-être avec les citoyens a permis de réintroduire une éthique de la responsabilité mutuelle conduisant les participants à s'extraire de leur individualité et intérêt immédiat pour affiner leurs perceptions par l'échange. Ce résultat met en cause le lieu commun qui affirme l'impossibilité de nos concitoyens d'adhérer à des visions partagées. La mise en avant d'une individualité négative et égoïste, qui condamne les humains à la recherche exclusive de leur seul intérêt, ne relèverait-elle pas du domaine idéologique, empêchant ainsi de mettre en valeur le potentiel de solidarité et de partage propre à chaque personne ?

#### *b. Une autre lecture de la liberté*

La liberté individuelle, on en convient, dépend de la capacité de faire des choix et d'exercer la responsabilité. Mais la pensée dominante, empruntée à l'économie néoclassique, réduit cette liberté aux choix dans les marchés. Elle se limiterait ainsi aux caractéristiques des biens qui répondent aux goûts ou aux contraintes personnels : les prix, les couleurs, ou encore la composition. C'est une sorte de liberté à périmètre délimité ou liberté spécifique puisque nombre de composantes des biens restent invisibles, opaques ou non ouvertes au choix. C'est notamment le cas de toutes les composantes reliées aux respects actifs des droits de l'homme, de la préservation de l'environnement ou encore des conditions décentes de travail, alors même que la prise en compte de ces éléments mènerait vers une liberté complexe de choix ou une capacité de jugement global. C'est parce que le choix des biens pour maximiser certaines formes d'utilité ou préférences individuelles se fait sur des composantes spécifiques, qu'il ne se transforme pas nécessairement en choix de bien-être. Paradoxalement, dans ces conditions, l'excès de choix ou la fragmentation excessive de l'offre nuit même à la liberté spécifique : aucune personne n'est en mesure de choisir de façon satisfaisante dans une gamme illimitée de biens. Et encore, cette liberté s'épuise dans le geste d'achat.

Une vision du bien-être de tous doit donc revisiter la question de la liberté de deux perspectives :

- comment transformer les choix du marché en créateurs potentiels de bien-être. Par exemple, lorsque les citoyens acceptent d'adhérer à des démarches collectives de consommation de produits de proxi-

mité ou d'énergie verte en acceptant les contraintes de la saisonnalité ou de la fidélisation, ces contraintes raisonnées deviennent génératrices de liberté : elles permettent de découvrir des champs inexplorés d'expression des préférences qui vont enrichir la capacité de jugement global de chacun et donc l'impact sur le bien-être de tous ;

- comment démultiplier la capacité de choix dans l'espace civique ou démocratique par l'exercice de la responsabilité. Il s'agit en effet de combler la distance croissante entre augmentation du choix dans les marchés et diminution du choix dans l'espace public<sup>6</sup>.

### c. *Une autre compréhension du concept de biens*

En plus de l'exercice d'une liberté complexe et raisonnée, la vision du bien-être de tous s'enracine dans la préservation et la (re)production des biens publics et biens communs.

Une distinction s'impose entre biens d'intérêt général (par exemple, l'épanouissement de tous comme objectif politique avec la levée des obstacles empêchant la pleine réalisation de soi<sup>7</sup>), biens communs et biens publics.

En général, sous biens communs, on classe ceux caractérisés par l'absence de rivalité dans la consommation (l'utilisation de la part d'un individu n'implique pas l'impossibilité pour un autre de le faire au même moment) et de caractère excluant (une fois produit, il est impossible ou difficile d'empêcher sa jouissance par les consommateurs)<sup>8</sup>. Les biens publics (purs) – qui par définition sont non-excluants et non susceptibles de soustraction – constituent une catégorie des biens communs. En effet, tous les biens communs ne sont pas publics ni collectifs au sens large : les communautés humaines trouvent des modes « combinés » de gestion endogène adaptés pour éviter des conflits à cet égard.

Nous allons entendre par biens communs, matériels et immatériels, ceux auxquels la société accède par héritage ou qu'elle construit/maintient en commun, et qui sont à géométrie variable. Parmi les biens matériels on distingue, par exemple, le territoire, l'environnement, les services d'uti-

---

6. Pour l'impact de l'exercice démocratique dans le bien-être, voir les travaux de Bruno Frey, entre autres Frey et Stutzer, 2000.

7. Constitution italienne, article 3.

8. Sur les biens communs, voir l'article de Bruno Amoroso dans ce volume.

lité publique, l'eau et parmi les biens immatériels, la connaissance, la sécurité, la légalité, la confiance dans les rapports sociaux, les formes de reconnaissance, les régulations du marché et de la vie ensemble, etc. Ils sont déterminants du bien-être puisque lorsqu'ils s'améliorent, le bien-être de tous s'accroît plus facilement et lorsqu'ils se dégradent, il s'amoin-drit en conséquence (Donolo, 1997). Ils ont ainsi une incidence sur une vision égalitaire du bien-être : la conscience de leur valeur mène au rejet des inégalités et des abus qui mettent en péril le bien-être individuel. Etre égaux dans le bien-être, c'est jouir des mêmes capacités de s'insérer dans l'ensemble (Negri, 2006) et cela ne peut se faire en dehors du maintien et de la production de biens communs.

Contrairement aux conclusions des analyses fondées sur des données recueillies par enquête individuelle, qui mettent en lumière l'écart crois-sant entre la perception du « patrimoine et bien-être personnel » et celle du « patrimoine et bien-être national » (indice personnel de bien-être vs indice national de bien-être)<sup>9</sup>, les citoyens participant à l'exercice proposé par le Conseil de l'Europe expriment le fait que l'appauvrissement des biens communs détruit le bien-être (ils sont peut-être moins conscients de l'augmentation de l'écart entre richesse privée et pauvreté publique). A cet égard, ils se sont montrés préoccupés par la dégradation des biens communs (excès de pollution, spéculation dans les ceintures vertes, insuf-fisance des transports et des crèches, manque de lieux de rencontre, exclusion de l'exercice de la responsabilité, etc.). Par ailleurs, ils perçoivent que le revenu individuel a plus ou moins de valeur selon que les biens communs sont abondants ou rares (Arena, 2008) et s'expriment en faveur d'une politique publique capable de stopper leur dépérissement et favo-riser leur accroissement par l'inclusion active des citoyens dans de telles démarches.

Ces réactions suggèrent que l'écart perçu entre bien-être personnel et national est effectivement dû – en partie – à la rhétorique dominante du mythe des deux secteurs, comme J. K. Galbraith justement le relève (Galbraith, 2004), qui comporte une valorisation démesurée des biens privés par rapport aux biens publics (l'aspirateur personnel plutôt que les éboueurs qui ramassent les poubelles), mais en partie aussi à la confu-sion entre biens publics et biens communs : cette confusion produit un sentiment d'éloignement des citoyens de la gestion collective.

---

9. Voir l'article de Wolfgang Glatzer dans ce volume.

En effet, les biens publics sont ceux administrés par l'Etat tandis que le concept même de bien commun renferme l'adhésion et l'inclusion de la responsabilité citoyenne active. A Rovereto (une des villes qui ont participé à l'expérimentation), par exemple, dans le cadre d'un engagement pour le bien-être, les citoyens proposent d'avoir en charge un quartier de la ville pour prendre soin des biens communs et du patrimoine public bâti pour en faire des lieux de rencontre ouverts à tous. Par ailleurs, la transparence dans l'administration publique est considérée comme composante clé du bien-être et, de surcroît, comme pivot essentiel pour engager la responsabilité des sujets dans la quête du bien-être de tous. Une vision du bien-être implique donc un lien fort entre biens publics et biens communs, mais pas leur confusion.

*d. Le rôle déterminant des composantes immatérielles du bien-être dans le sentiment de bien-être*

Les expérimentations réalisées avec les citoyens mettent en évidence l'existence de dimensions matérielles et immatérielles du bien-être et l'importance de ces dernières<sup>10</sup>.

Dans des approches classiques, les dimensions immatérielles sont pratiquement ignorées et se limitent au sentiment individuel de bien-être, appelé « bien-être subjectif », sa mesure dépendant de fait du sujet. Le bien-être subjectif est ainsi le plus souvent assimilé à la satisfaction des préférences et de la vie en général que les individus obtiennent par leurs choix, en incluant la notion de maximisation du plaisir. Néanmoins, étant donné que d'autres composantes immatérielles du bien-être telles que la reconnaissance, l'empathie, la solidarité, l'esprit civique, font également partie du bien-être des individus en société, nous avons choisi de parler ici de « sentiment de bien-être » plutôt que de « bien-être subjectif ».

Comment le sentiment de bien-être est-il abordé dans les approches conventionnelles ?

Le rapport entre croissance économique, bonheur individuel et sentiment de paix des personnes a été analysé dans des contextes, voire des pays, différents. Pour la plupart, ces travaux s'appuient sur des enquêtes individuelles, ayant comme fil conducteur l'approche hédoniste (flux entre plaisir et douleur).

---

10. A ce propos, voir l'article de Samuel Thirion dans ce volume.

Ayant fait le constat que les réponses individuelles sur la satisfaction globale peuvent varier en fonction des circonstances et par rapport à différents facteurs (Kahneman et Krueger, 2006) tels que la météo, le sentiment d'avoir de la chance, le fait d'un acte criminel ou de délinquance ayant fait la une des journaux les jours précédents, différentes méthodes ont été avancées pour mesurer le sentiment de bien-être dans la durée. D'une part, en faisant la distinction de ce qui est rétrospectif du réel en utilisant les concepts d'utilité instantanée et d'utilité vécue (Kahneman et Thaler, 2006), et d'autre part, pour relever des épisodes particuliers sans pour autant faire une évaluation générale de la vie, en demandant aux personnes concernées de se concentrer sur un fait concret en faisant abstraction du contexte, par exemple par la méthode de reconstruction de la journée (Day Reconstruction Method). L'index U (proportion du temps durant lequel les personnes vivent dans un état émotionnel déplaisant) qui en résulte a été proposé en tant que mesure du bien-être de la société (Kahneman et Krueger, 2006, p. 18-21).

Parmi les conclusions sur les manières de rendre possible le sentiment de bien-être tirées des études pour la constitution de cet index U (*ibidem*, p. 22)<sup>11</sup>, certaines coïncident avec celles que l'on retire des exercices avec les citoyens, surtout pour ce qui est de l'influence possible de la sphère des politiques publiques dans les choix des individus.

- En premier lieu vient l'idée que rendre possible le sentiment de bien-être passe par une évolution des politiques d'incitation à l'augmentation de la consommation vers des politiques d'incitation au renforcement des contacts et des liens sociaux. Face à la pénurie de « biens relationnels » (Becchetti, 2005)<sup>12</sup>, les citoyens sont demandeurs de politiques institutionnelles favorisant des espaces de rencontre et d'agrégation sociale, y compris avec les étrangers ou migrants, jusqu'au point de suggérer que le patrimoine public immobilier soit mis à disposition à cet effet.
- Puis on pense que rendre possible le sentiment de bien-être passe par l'évolution des politiques (implicites et explicites) qui mettent l'accent sur l'importance du revenu dans la détermination du bien-

---

11. Les auteurs parlent ici de « maximiser le bien-être subjectif ».

12. Becchetti affirme justement que le bien-être individuel et collectif ne dépend plus uniquement de la production et de la consommation, mais aussi du pouvoir de jouir des biens relationnels et des biens environnementaux, considérés finalement en tant que biens en soi et non pas seulement en tant qu'*inputs* des processus productifs.

être de la personne vers des politiques de reconnaissance de la valeur de la personne et de son apport social. Le constat de la pénurie de vrais espaces démocratiques de reconnaissance de la dignité et de l'apport de chacun, amène les citoyens à invoquer le « droit à la reconnaissance » ainsi que le « droit à la prise de parole et à l'écoute » dans l'espace public.

- Enfin, en troisième lieu vient l'idée que même si la capacité d'adaptation des personnes est assez grande et les niveaux de satisfaction assez stables, les changements dans l'utilisation du temps affectent le sentiment de bien-être. En effet, le constat que l'incapacité de gérer le stress est source de mal-être et de déséquilibre conduit les citoyens à entrevoir dans une « ville à taille humaine », accessible sans trop d'investissement de temps, avec des réseaux de transport publics fonctionnels, et dans une certaine agilité et efficacité bureaucratique sans longues files d'attente, autant de composantes du bien-être. Que la maîtrise du temps soit devenue un aspect clé du sentiment de bien-être se retrouve dans des expressions telles que « ne pas avoir de longues files d'attente dans les services », « avoir la possibilité de faire les choses avec calme » ou « avoir le droit à l'erreur ». Elles mettent en évidence la pression ressentie en termes de temps et d'énergie investis, par exemple, pour éviter la condamnation sociale de l'erreur... comme si l'on ne disposait plus du temps pour sa réparation.

Néanmoins, au-delà de ces convergences, d'autres dimensions du rapport entre sentiment de bien-être et environnement de vie n'émergent pas dans l'approche individuelle. Par ailleurs, il convient de questionner le sens même du processus et de s'interroger sur l'appropriation des conclusions. L'approche « raisonnée et partagée », quant à elle, est non seulement mobilisatrice du potentiel humain indispensable à la construction du bien-être de tous et de chacun, mais conduit également à expliciter les conditions de bien-être en tant que droits, c'est-à-dire en tant que fondements extensibles à tous. Ces deux questions seront abordées par la suite.

Pour l'instant, ajoutons deux aspects du sentiment de bien-être qui portent sur le droit à l'intimité et le droit à l'exercice de la responsabilité.

- D'une part, les citoyens sentent que l'interférence extérieure s'intensifie dans leurs vies et que leur vraie liberté de choix s'amoin-drit. Ainsi parmi les critères de mal-être qu'ils expriment, on trouve « des mesures de sécurité qui empêchent la prise de risque », « être

constamment espionné, observé, influencé». Rendre possible le bien-être subjectif passe par la promotion d'espaces de réflexion et d'action sur les moyens d'améliorer la confiance sociale et personnelle pour contrer le sentiment que les comportements sont désormais produits de l'influence de la peur et/ou de la publicité.

- D'autre part, comme cela a été exprimé par les citoyens, « il n'y a pas pire aliénation que celle de ne pas exercer la responsabilité ». Cette expression montre à quel point il leur paraît insupportable de ne pas pouvoir disposer d'espaces d'exercice de la responsabilité qui puissent ainsi influencer le parcours de la société. Le non-exercice de la responsabilité crée un sentiment de non-achèvement de la personne, de non-projection dans le futur. Rendre possible et améliorer le sentiment de bien-être passe par l'intégration des politiques de *welfare* universel avec des politiques de participation active et responsable à la gestion de la vie publique.

En conclusion, il semble difficile de résoudre – du point de vue des politiques – la question du sentiment individuel de bien-être sans prendre en compte le caractère interactif de la création de ses dimensions immatérielles, comme la possibilité de prendre des initiatives, l'exercice des responsabilités, le droit à l'erreur, le droit à la reconnaissance. La preuve en est qu'à partir des résultats d'expérimentations menées en approchant les personnes de façon isolée, les suggestions pour rendre possible la satisfaction ont été portées au champ des politiques. Si les changements à opérer se concentrent dans les fondements de la vie publique, pourquoi ne pas utiliser, dès le début, des méthodes permettant aux communautés de définir par elles-mêmes le contenu des aspects immatériels du bien-être ? Rendre possible pour tous le sentiment de bien-être passe par l'évolution des orientations dans le contenu et l'extension des droits – c'est-à-dire ces formes universelles de reconnaissance – et des biens communs.

Puisque le bien-être de tous est ainsi bien plus que la somme des bien-être individuels, songer à sa réalisation en l'absence d'engagement actif des concernés, c'est-à-dire des citoyens, c'est d'une certaine manière nier l'essence même du concept. Le partage au sujet de ce qui constitue le bien-être ouvre la voie à la définition de préférences communes (unanimes ou sur lesquelles l'unanimité peut se faire) qui ne résultent pas de l'agrégation des préférences ou des biens individuels. Ainsi, les citoyens ont une vision du bien-être dont les « biens » qui le rendent possible incluent ceux qui se produisent par l'interaction entre individus et collectivité, entre sujets et



environnement. En effet, lors de telles expérimentations, les participants ont traduit bien-être en « sens », « absence de peur dans l'avenir », « projets de vie », « exercice de la responsabilité », « reconnaissance de la valeur de chacun », « valeur de la parole dans l'espace public », en soulignant ainsi la nature interactive du concept et du processus pour le réaliser.

### **3. Une meilleure compréhension des rapports entre bien-être subjectif et bien-être objectif**

Nombreuses références et analyses portent sur l'écartèlement entre bien-être objectif et subjectif. En fait il faudrait plutôt dire entre les dimensions matérielles du bien-être et le sentiment de bien-être. L'adaptabilité des personnes serait l'élément qui fait en sorte que les améliorations matérielles ont une courte vie dans la perception subjective du bien-être : l'augmentation des revenus ou de la richesse n'aurait ainsi pas d'effets détectables dans la durée. Des exemples expliquent<sup>13</sup> comment l'ajustement vers le haut des aspirations liées aux changements réels dans le pouvoir moyen d'achat annule le sentiment d'amélioration du bien-être subjectif.

C'est au sein des études sur l'économie de l'Etat social que le constat de la non-existence d'une relation directe ou linéaire entre indicateurs objectifs et subjectifs de bien-être s'est d'abord fait. Cette distinction serait le produit d'une césure inhérente à la condition humaine : le point de vue du sujet peut ne pas coïncider avec l'expérience publique objective, parce que commune à tous (Da Fonseca, 2001). Néanmoins on voit là qu'une confusion existe sur la différence entre bien-être objectif et subjectif. Cette question doit être considérée des trois points de vue suivants :

- le concept même de « bien-être » qui est subjectif par nature, dans la mesure où il appartient au sujet de le définir<sup>14</sup>. Néanmoins, le concept de bien-être de tous est une construction sociale ;
- les composantes du bien-être. Les composantes matérielles sont considérées dans une perspective quantitative – par exemple le revenu moyen par habitant, la surface d'habitat en m<sup>2</sup> par personne –, tandis

---

13. Par exemple, en Chine, lorsque le revenu moyen a augmenté de 250% entre 1994 et 2005, il a montré une diminution du pourcentage des personnes satisfaites et une augmentation de personnes insatisfaites (voir Kahneman et Krueger, 2006, *op. cit.*, p. 16).

14. Voir l'article de Samuel Thirion dans ce volume.

que les composantes immatérielles sont essentiellement perçues en tant que qualitatives ;

- enfin les critères du bien-être. Un critère objectif est ce qui fait le consensus, l'unanimité et qu'on partage en tant que vision avec les autres. Par exemple, le logement fait l'unanimité en termes de composante clé du bien-être (c'est objectif). Néanmoins, cela n'empêche pas que dans ce même domaine la « qualité » puisse différer d'un sujet ou d'un groupe à l'autre : les Rom/Tsiganes considèrent essentielles des places pour leurs caravanes, tandis que pour d'autres c'est l'espace couvert qui est important. Mais la « reconnaissance » aussi fait l'unanimité, etc.

Par conséquent, la forte corrélation entre objectif, matériel et quantitatif s'avère pertinente uniquement lorsque « objectif » est défini comme indépendant du sujet, tandis que lorsque « objectif » correspond aussi à « unanime », il est également immatériel et qualitatif.

### *Le sentiment de bien-être comme résultat d'interrelations complexes*

Le constat du fait qu'à l'augmentation de la richesse peut correspondre une diminution des personnes satisfaites et même une augmentation de personnes insatisfaites, provoquant une stagnation du niveau perçu du bien-être – constat fait par de nombreux chercheurs – résulte de l'essai de rapprocher une mesure simple, quantitative et nationale (l'augmentation des richesses échangeables mesurées par leur prix) à un phénomène complexe, qualitatif, individuel et social (le sentiment de bien-être).

Dans les études sur l'économie du bonheur<sup>15</sup> – défini comme « le fait de se sentir bien, d'aimer la vie et de désirer que ce sentiment perdure » par Richard Layard –, la mesure du bien-être incorpore des éléments non quantitatifs, mais qui font l'unanimité, comme sécurité, stabilité, services publics efficaces (Layard, 2005). D'autres auteurs ont aussi mis en évidence, dans le bien-être, le poids des composantes non-quantitatives propres à la gestion de la vie publique, tel que l'exercice démocratique (Frey et Stutzer, 2000). Ces travaux conduisent vers une définition complexe, multidimensionnelle du bien-être, notamment du bien-être de tous.

---

15. Pour une réflexion sur le sens de « bonheur » et « bien-être », voir l'article de Jean-Luc Dubois dans ce volume.

Il existe néanmoins ici d'autres explications sur l'écart entre augmentation de revenu et insatisfaction, notamment celles qui concernent le regard que les individus portent sur leur passé et leur futur. Selon certains analystes (Easterlin, 2001), les individus tendent à regarder le passé avec amertume et le futur avec optimisme, sur la base d'une hypothèse d'augmentation de revenu, ce qui les conduit à adapter leurs aspirations. Le niveau de vie passé serait jugé insatisfaisant compte tenu des aspirations présentes. En revanche, les perspectives futures seraient vues comme positives puisque la montée des aspirations qui en découle pourra être prise en compte. Par ailleurs, il a été également affirmé que le poids de l'expérience passée décline au profit des comparaisons sociales (relativisme), notamment dans les contextes où l'on dépasse un certain niveau de revenu : à partir d'un tel niveau, les individus ne s'occupent pas uniquement de leur bien-être absolu mais de leur position relative dans la société.

Ces observations se fondent pour la plupart sur des enquêtes guidées par un certain déterminisme dans le cycle de vie ainsi que par une idéologie qui ne laisse pas d'espace à la réflexion sur l'utilisation alternative des ressources (temps et revenu), et se situe dans les limites de l'augmentation de la consommation. De plus, elles s'épuisent avec le cycle de vie de l'individu sans prise en compte des relations intergénérationnelles : il n'y a pas de réflexion sur le bien-être qui découlerait de la capacité de prise en compte du bien-être des générations futures.

Ces a priori sont démentis par les faits. En Italie, par exemple, des sondages récents révèlent que les nouvelles générations ont le sentiment qu'elles seront plus pauvres que les précédentes et que leur bien-être matériel ne s'améliorera plus par rapport à celui des parents. La fragilisation de la certitude sur l'avenir ouvre une brèche sur la validité des appréciations déterministes des visions des individus sur le passé et le futur.

#### **4. Faire du bien-être de tous un levier pour améliorer la vie ensemble**

Les réflexions précédentes conduisent à nous demander s'il existe une hiérarchie, entre composantes matérielles et immatérielles, du bien-être de tous, en d'autres termes si des priorités s'établissent pour améliorer la vie ensemble, et quelle est la meilleure façon de se poser la question ?

Cette question a tout son sens lorsque le bien-être de tous est abordé du point de vue de sa complexité, considérant la multiplicité des aspects qui le composent. Les résultats des expérimentations menées par le Conseil

de l'Europe montrent en effet que les critères de bien-être sont multiples et se dégagent des différentes dimensions de la vie sociétale : de l'accès équitable aux droits et aux ressources ; des conditions (y compris esthétiques) de l'environnement ainsi que de la légalité ; des relations avec les institutions ; des interrelations personnelles et collectives ; de la gestion du temps ; des espaces d'épanouissement du potentiel de responsabilité, de solidarité et des compétences de chacun. Est-il possible d'établir des hiérarchies entre ces dimensions et par où commencer pour améliorer la vie ensemble ?

Nous soutenons qu'il n'existe pas d'amélioration matérielle à elle seule qui puisse satisfaire totalement les individus, bien que cette affirmation doive être considérée dans sa juste dimension lorsqu'on se réfère à des populations et personnes rendues vulnérables par les processus économiques. Le bien-être des pauvres passe par l'accès à ces conditions matérielles de vie décente qui font l'unanimité dans la conscience humaine : elles sont ainsi objectives et prioritaires.

Mais là où les conditions matérielles objectives (unanimes) sont satisfaites, l'accent sur la « reconnaissance » en tant que priorité apparaît. La « reconnaissance » est la promesse de nos sociétés démocratiques et axées sur des droits individuels, et l'absence de prise en compte de ce critère de bien-être démobilise les citoyens à tous les niveaux de la vie sociale et économique<sup>16</sup>.

Prenons par exemple le cas d'analyse du bien-être dans une entreprise<sup>17</sup> : au-delà d'établir les critères pour le définir et les indicateurs pour le mesurer (tableau 1), les travailleurs (cadres et ouvriers) ont aussi attribué de la « valeur » plus ou moins positive aux indicateurs par rapport à la politique de l'entreprise (tableau 2). Comme on peut l'apprécier dans le tableau 2, l'écart le plus important entre les indicateurs émerge en comparant la perception de l'engagement (au-delà de l'obligation) des salariés avec le montant du salaire qui compense l'effort convenu par contrat. Le salaire, même s'il est par ailleurs reconnu comme équitable par rapport au contexte local, ne comble pas le besoin de reconnaissance de l'effort

---

16. Nous soutenons ici que, plutôt que de relativisme matériel, dans les sociétés où les besoins sont satisfaits, les populations se comparent par rapport au niveau de reconnaissance.

17. L'exercice a été mené dans l'entreprise Stracel – filiale d'UPM à Strasbourg.

fourni. C'est ainsi que, parmi les priorités<sup>18</sup> avancées en conclusion de l'analyse pour augmenter le bien-être dans l'entreprise, les participants ont signalé le besoin de politiques de gestion interne visant l'amélioration des relations hiérarchiques, la valorisation des idées des travailleurs et la transparence et l'efficacité dans la communication (y compris celle des ordres). Il est vrai qu'ils ont aussi sollicité une plus grande individualisation du salaire, c'est-à-dire la reconnaissance de l'effort individuel de productivité.

Comme dans le cas de l'entreprise, la définition du bien-être dans les territoires a conduit à l'inclusion d'environ 30 indicateurs qui ont fait l'unanimité et que le Conseil de l'Europe a classés en huit familles<sup>19</sup>. Cette pluridimensionnalité est un atout pour la cohésion sociale, car elle permet de multiples possibilités de levier politique et de comprendre que toute action publique peut être évaluée à la lumière des effets sur le bien-être, plutôt que de restreindre son impact au champ immédiat d'intervention, en créant ainsi des cercles vertueux de bien-être par la prise en compte des « effets induits ». En effet, une telle prise en compte peut amener à revoir en amont la conception et la mise en œuvre de l'action elle-même<sup>20</sup>.

#### *a. La capacité mobilisatrice du concept de bien-être de tous*

Tandis que l'analyse du bien-être fondée sur l'augmentation du revenu moyen en tant que priorité conduit à ignorer les écartèlements et – par conséquent – l'immobilisme social que la croissance des disparités entraîne, le bien-être de tous est par essence un concept mobilisateur. En utilisant une méthodologie « de discussion » pour le définir, le bien-être de tous touche au potentiel que chaque individu a pour contribuer à la vie ensemble. Chacun pouvant y participer, il devient un concept inclusif dans le vrai sens du terme, y compris par la dimension de l'apprentissage mutuel et d'une compréhension affinée de la complexité.

---

18. A la suite de la construction participative d'indicateurs de bien-être chez Stracel, un plan d'action a été établi pour répondre aux « déficits » en bien-être, notamment dans le domaine de l'immatériel.

Pour information/contact, voir : [http://w3.upm-kymmene.com/upm/internet/cms/upmcmsfr.nsf/\\$all/AF429D46A847490FC2257069003E5287?Open&qm=menu,0,0,0](http://w3.upm-kymmene.com/upm/internet/cms/upmcmsfr.nsf/$all/AF429D46A847490FC2257069003E5287?Open&qm=menu,0,0,0)

19. Ces huit familles sont : moyens de vie (droits individuels) ; cadre de vie ; rapports institutionnels ; rapports sociaux ; perceptions/sentiments ; équilibre social ; équilibre individuel ; participation/engagement.

20. A ce propos, voir le texte de Samuel Thirion dans ce volume.

Ainsi, la mise en avant du « bien-être de tous » plutôt que seulement du bien-être individuel, ouvre des perspectives d'action collective pour l'améliorer et une compréhension plus large de la valeur de l'interaction pour créer le bien-être, y compris l'épanouissement individuel.

*b. La définition du bien-être en termes de droits extensibles à tous*

Un des résultats les plus importants de l'expérimentation conduite sous l'égide du Conseil de l'Europe est la prise de conscience du besoin de l'étendre à tous. L'extension à tous implique que les critères du bien-être soient exprimés en tant que droits, c'est-à-dire en tant que références valables pour tous, indépendamment de toute autre condition. A noter que les droits pour le bien-être réclamés par les citoyens sont assez particuliers, puisqu'ils vont au-delà des droits fondamentaux déjà reconnus et structurés qui ont avant tout un caractère matériel pour inclure également les dimensions immatérielles. Ce sont, par exemple, les droits « à être reconnu », « à exercer la responsabilité », « à l'intimité », « à la seconde chance », « à l'initiative et à la prise des risques sans la peur du futur », « à s'exprimer en public et à être entendu », « à influencer les décisions qui concernent la vie ensemble », « à l'égalité de traitement », etc. Ils reflètent le ressenti des citoyens face aux promesses non-tenues de la démocratie et/ou sa dégradation en processus administratifs qui annulent le potentiel de la parole et de la responsabilité individuelle. Le bien-être en tant que droit de tous a besoin d'espaces publics dans lesquels la « parole » de tous et de chacun a de la valeur.

## **Conclusion**

Le bien-être (de tous et de chacun) est le produit d'une multitude d'interactions personnelles, institutionnelles, professionnelles, économiques soumises toujours aux défis du changement. Dans ce sens il apparaît souvent comme instable (ou réversible). La stabilité du bien-être dans la durée n'est pas liée à l'élimination des aléas quotidiens par des méthodes différentes, mais à la construction et le maintien de biens communs, y compris des espaces de reconnaissance des droits intrinsèques à la promesse des démocraties et des sociétés. Une société de bien-être intègre une vision des biens communs ayant la double fonction d'atténuer les vulnérabilités et les peurs individuelles et démultiplier, voire protéger, des espaces de participation active dans la vie publique. Comme Hannah Arendt l'a fait remarquer (Arendt et Canovan, 1998), la peur de l'irréver-

sibilité dans nos sociétés ne peut se contrer que par deux mécanismes : le pardon (y compris, de notre point de vue, la reconnaissance du droit à l'erreur) et la tenue des promesses et des engagements (y compris ceux de la reconnaissance et du potentiel de responsabilité de chacun). Les biens communs sont un élément clé pour tenir les promesses et les engagements du bien-être : ils assurent qu'à terme chacun peut se sentir partie prenante et participer à la vie ensemble, y compris dans ses expressions de beauté et d'esthétisme.

L'expérimentation menée ou soutenue par le Conseil de l'Europe ouvre une voie à explorer. Il y a néanmoins des limites. En désignant les critères, les citoyens ne révèlent pas totalement le potentiel pour leur bien-être qui peut jaillir des changements dans leurs rapports individuels avec les marchés, notamment dans la consommation. La consommation est presque toujours perçue comme domaine de satisfaction personnelle à l'exception des conséquences en termes d'environnement (gestion des déchets, notamment). La pleine jouissance des multiples biens générés par les différentes dimensions de l'interaction humaine ne pourra avoir lieu sans passer d'un paradigme donnant priorité à la production des marchandises à un paradigme donnant priorité au bien-être de tous.

## Bibliographie

Arena, G., La "tragedia dei beni comuni", Labsus, Laboratorio per la sussidiarietà, 3 mars 2008, <http://www.labsus.org>.

Arendt, H. et Canovan, M., *The Human Condition* (2<sup>e</sup> édition), University of Chicago Press, 1998.

Becchetti, L., *La Felicità Sostenibile – Economia della responsabilità sociale*, Donzelli Editori, 2005.

Da Fonseca, E. G., "Economia e felicità", <https://nextonline.it/archivio/13/index/htm>. Next n° 13, 2001.

Donolo, C., *L'intelligenza delle istituzioni*, Feltrinelli, 1997.

Easterlin, R. A., "Income and happiness : towards a unified theory", *Economic Journal*, Vol. 111, n° 473, juillet 2001, p. 465-484.

Finetti, B. de, "Sulle preferibilità", *Giornale degli Economisti*, Vol. XI, 1952, p. 685-709, cité par Rosaria Adriani, "Bruno de Finetti e la geometria del benessere", Università di Pisa, Dipartimento d'Economia ([www.dse.ec.unipi.it/seminari/lunch/Paper\\_pdf/Adriani.pdf](http://www.dse.ec.unipi.it/seminari/lunch/Paper_pdf/Adriani.pdf)).

Frey, B.S. et Stutzer, A., "Happiness, Economy and Institutions", *The Economic Journal*, Vol. 110, n° 466, 2000, p. 918-938.

Galbraith, J. K., *The Economics of Innocent Fraud*, Houghton Mifflin, 2004.

Kahneman, D. et Krueger, A. B., "Developments in the measurement of subjective well-being". *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 20, n° 1, Winter 2006, p. 3-24.

Kahneman, D. et T., Richard H., "Anomalies : utility maximization and experienced utility", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 20, n° 1, Winter 2006, p. 221-234.

Layard, R., *Happiness : lessons from a new science*, Allen Lane, Londres, 2005.

Negri, A., *Goodbye Mr Socialism*, Feltrinelli, 2006.



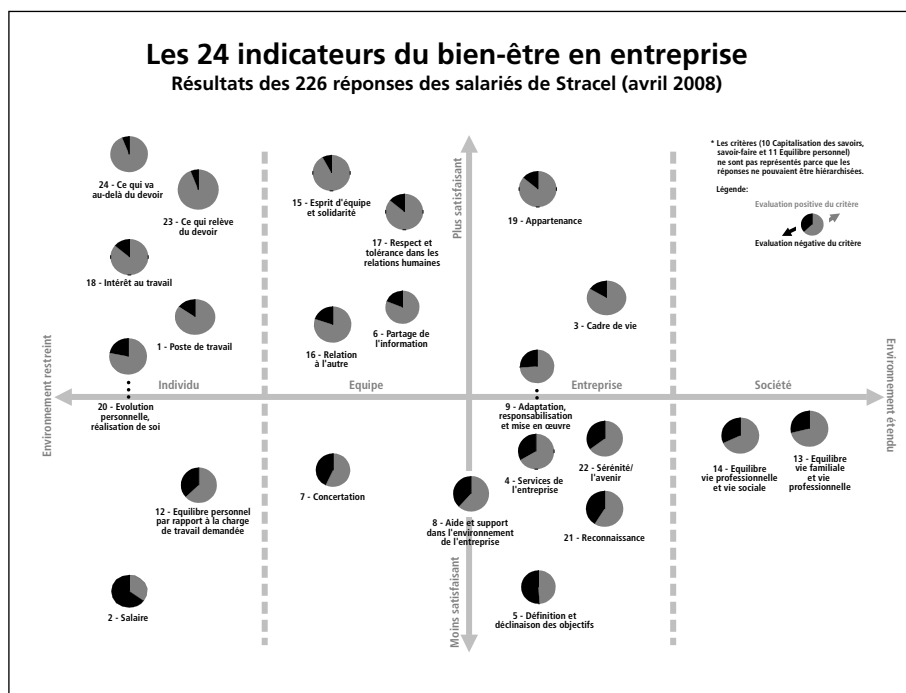
## Annexe – Tableaux sur les indicateurs de bien-être en entreprise

Tableau 1 – Indicateurs de bien-être en entreprise



Source : Indicateurs de bien-être en entreprise. Rapport final élaboré par Cathie Fanton, consultante dans l'accord Stracel/Conseil de l'Europe/Chambre de et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin.

**Tableau 2 – Evaluation des indicateurs de bien-être en entreprise par le personnel**



Source : Indicateurs de bien-être en entreprise. Rapport final élaboré par Cathy Fanton, consultante dans l'accord Stracel/Conseil de l'Europe/Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin.

## II. Définir et mesurer le bien-être et le progrès avec les citoyens

Samuel Thirion<sup>1</sup>

### Introduction

#### a. *Le besoin de revoir les indicateurs de progrès de la société*

Depuis l'émergence de la comptabilité nationale, la croissance du PIB sert d'indicateur de référence pour la mesure du progrès des sociétés modernes. Derrière ce choix, il y a un sous-entendu très largement accepté, selon lequel la croissance économique est intrinsèquement porteuse d'un meilleur bien-être global pour l'humanité. Cependant, cette croyance générale est aujourd'hui remise en cause par le constat des effets secondaires négatifs d'une croissance basée sur ce seul critère et d'une stagnation, voire une régression, des indicateurs subjectifs de bien-être des populations et de beaucoup d'indicateurs sociaux et environnementaux alors que le PNB ne cesse de croître.

Ces contradictions mettent à l'ordre du jour la redéfinition du progrès qui devient *de facto* une question de société. L'OCDE<sup>2</sup> a permis de relancer le débat sur cette question en y incluant un spectre étendu d'institutions publiques, notamment au niveau international. Reste que, s'agissant d'une question de société, elle doit aussi pouvoir faire l'objet d'un large débat démocratique, partant des citoyens eux-mêmes.

#### b. *Le bien-être de tous comme point de référence*

Prendre le bien-être de tous<sup>3</sup> comme point de référence d'une réflexion sur le progrès est un choix qui s'impose par sa propre logique. Le bien-être est en effet, dans sa définition même, l'expression de la satisfaction à laquelle aspire tout être humain et, plus généralement, tout être vivant.

- 
1. Administrateur, Division pour le développement de la cohésion sociale, DG Cohésion sociale, Conseil de l'Europe.
  2. Voir notamment : OCDE, « Global Project on Measuring the Progress of Societies – Towards a Strategic Action Plan », en cours de réalisation.
  3. Voir l'article de Gilda Farrell dans ce volume.

Le bien-être de tous, y compris celui des générations futures (et, par déduction, celui de la planète), est donc l'expression de l'objectif ultime de la société, dans un monde globalisé. Tout indicateur de progrès doit pouvoir se référer à cet objectif.

La question fondamentale qui se pose alors est de savoir comment aborder le bien-être : comment le définir, le mesurer et s'en servir comme base pour développer des indicateurs de progrès de la société. Cette question est loin d'être banale car elle va bien au-delà de la recherche de techniques appropriées d'enquête ou de construction d'indices composites pour se positionner dans le domaine de l'épistémologie. Ne pas se poser la question sur ce plan conduit à en rester à des approches conventionnelles qui ne sont pas appropriées à la nature du bien-être.

C'est pourquoi, après avoir posé le cadre d'analyse (première partie), nous nous attacherons à comprendre la nature du concept de bien-être de tous et ce que cela implique dans la façon de le définir et de l'aborder (deuxième partie). Cela conduit à revisiter les méthodes d'analyse et à concevoir une approche appropriée qui, *de facto*, s'appuie sur les citoyens eux-mêmes.

### c. *L'approche du Conseil de l'Europe : une réponse possible*

Cette approche est précisément celle que le Conseil de l'Europe a développée dans sa stratégie de cohésion sociale<sup>4</sup>. Celle-ci fait le constat qu'avec les évolutions en Europe et dans le monde à partir des années 1970 et la globalisation croissante de l'économie, il n'est plus possible de considérer que les droits de l'homme, notamment les droits sociaux et économiques, relèvent de la seule responsabilité des Etats comme cela est sous-entendu dans le concept d'Etat providence, mais plutôt de la responsabilité de l'ensemble de la société. Le passage d'un Etat providence à une société providence en appelle à une coresponsabilité des acteurs<sup>5</sup>. Le Conseil de l'Europe définit donc la cohésion sociale comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et éviter les disparités, et met l'accent sur la nécessaire coresponsabilité des différentes parties prenantes de la société pour y parvenir. Or la promotion de la coresponsabilité pour le bien-être de tous suppose que l'on puisse le définir comme un objectif

---

4. Version révisée de 2004.

5. Voir l'article de Bruno Amoroso dans ce volume.

partagé, d'où l'idée d'une élaboration concertée d'indicateurs de bien-être et de cohésion sociale.

Un Guide méthodologique, *Elaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale* (ci-après dénommé « guide ») a été produit et publié en 2005 (Conseil de l'Europe, 2005), suite à quoi un certain nombre d'applications ont été réalisées, que ce soit au niveau territorial (villes, quartiers, communautés locales) ou institutionnel (entreprises, écoles, etc.), dont nous rendons compte dans la troisième partie de cet article. Les premiers résultats mettent en évidence la multidimensionnalité de la notion de bien-être de tous. Ils en enrichissent le sens et permettent de poser les premiers jalons d'une compréhension de sa complexité. Ils révèlent le caractère interactif et systémique des différentes composantes du bien-être, donnant lieu, selon les cas, à des cercles vertueux (par exemple générateurs de bien-être) ou vicieux (générateurs de mal-être).

Cette vision globale et systémique du bien-être, encore très générale, est progressivement affinée par les expériences en cours et en la confrontant avec les recherches conduites par divers auteurs, dont certaines, essentielles, sont présentées dans les autres articles de ce volume. Sans prétendre affirmer des positions qui sont pour le moment encore plus au stade d'hypothèses, nous présenterons, dans la quatrième partie, les principales conclusions et questions qui ressortent de ce travail d'analyse sur le bien-être.

## **1. Le cadre d'analyse proposé**

### *a. Les éléments clés du bien-être : hypothèses de départ*

Le guide du Conseil de l'Europe propose une lecture de la cohésion sociale à trois niveaux, représentés par un « arbre de la cohésion sociale », avec un objectif propre à chacun de ces niveaux :

- premier niveau : la situation des personnes – représentée par le feuillage de l'arbre – avec comme objectif le bien-être de tous ;
- deuxième niveau : les activités humaines – représentées par le tronc de l'arbre – avec comme objectif la coresponsabilité ;
- troisième niveau : le capital social (confiance, liens, valeurs partagées, connaissance, etc.) – représenté par les racines de l'arbre – avec pour objectif son intégrité, c'est-à-dire sa pérennité et sa solidité, au-delà des conditions particulières de chaque moment.

Pour chacun de ces niveaux, un certain nombre d'éléments clés<sup>6</sup>, essentiels pour développer un cercle vertueux du bien-être, ont été avancés (Conseil de l'Europe, 2005, p. 49-58) :

- au niveau un, ils sont au nombre de quatre : l'équité dans l'accès, la dignité et la reconnaissance de chacun dans la diversité, l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel et l'engagement/ participation citoyenne ;
- au niveau deux, l'élément clé mis en avant est la coresponsabilité des acteurs et les conditions pour l'assurer (partage de l'objectif de bien-être, citoyenneté, approche associative, compétences démocratiques et économie au service du bien-être individuel et collectif) ;
- au niveau trois, ce sont les valeurs citoyennes (sens de la justice et du bien commun, sens de la solidarité et de la responsabilité, tolérance/ouverture/intérêt pour la différence), les liens transversaux, la confiance et la connaissance partagée.

Avec les expérimentations que le Conseil de l'Europe a conduites dans différents territoires et institutions pour construire des indicateurs de bien-être avec les citoyens, ces hypothèses s'avèrent particulièrement utiles car elles apportent un éclairage sur les interactions entre les dimensions du bien-être (voir quatrième partie de cet article).

### *b. Bien-être et biens (communs)*

L'analyse des facteurs et conditions de maximisation du bien-être et de minimisation du mal-être conduit à s'interroger sur les ressources sur lesquelles on peut s'appuyer pour développer le bien-être, c'est-à-dire ce que l'on appelle communément les biens.

Considérer que, par définition, un bien est toute ressource utile au bien-être de tous réside les biens dans une fonction sociale. Les biens peuvent avoir un caractère particulier – en général privé – comme un vêtement,

---

6. Au moment de la conception du guide méthodologique, l'identification de ces éléments clés ne reposait sur aucune analyse systématique ou scientifique, mais sur des observations et réflexions générales, relevant du bon sens et communément reconnues au sein de l'Institution et ailleurs. C'est pourquoi ces éléments clés ont un statut d'hypothèses, considérées certes comme vraisemblables et assez logiques, mais dont on ne peut pas vraiment dire qu'elles aient été systématiquement vérifiées et qu'on ait pu en saisir tout le sens et les raisons.

un agenda, un ordinateur personnel, etc., ou être des biens communs comme par exemple l'atmosphère, la confiance entre les personnes, les identités partagées, les droits sociaux, la protection sociale, etc. Et dans la catégorie des biens communs, il y a plusieurs niveaux : un parc est un bien commun des habitants qui le côtoient, tandis que l'atmosphère est un bien commun à toute l'humanité et tous les autres êtres vivants de la planète.

Partant de cette définition, nous considérerons six types de biens<sup>7</sup>, dont les deux premiers relèvent du domaine matériel et les quatre suivants du domaine immatériel.

Ce sont :

- les biens économiques (infrastructures, équipements, entreprises, marchés...);
- les biens environnementaux (sous-sols, sols, ressources hydriques, biosphère – êtres vivants, biodiversité, écosystèmes –, atmosphère);
- le capital humain (population, savoirs, savoir-faire...);
- le capital social (relations humaines et liens, confiance);
- le capital culturel (valeurs communes, connaissances – de l'histoire, des sciences, etc.);
- le capital institutionnel et politique (institutions démocratiques, droits de l'homme, règles, formes de régulation, etc.)

Revenant à l'arbre de cohésion sociale dont il était question ci-avant, on peut reprendre cette image en ne limitant plus les racines de l'arbre au capital social, mais en y considérant l'ensemble des six types de biens/capitaux, comme six racines, se divisant chacune en sous-racines. Il devient ainsi l'arbre du développement durable, défini comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous, y compris celui des

---

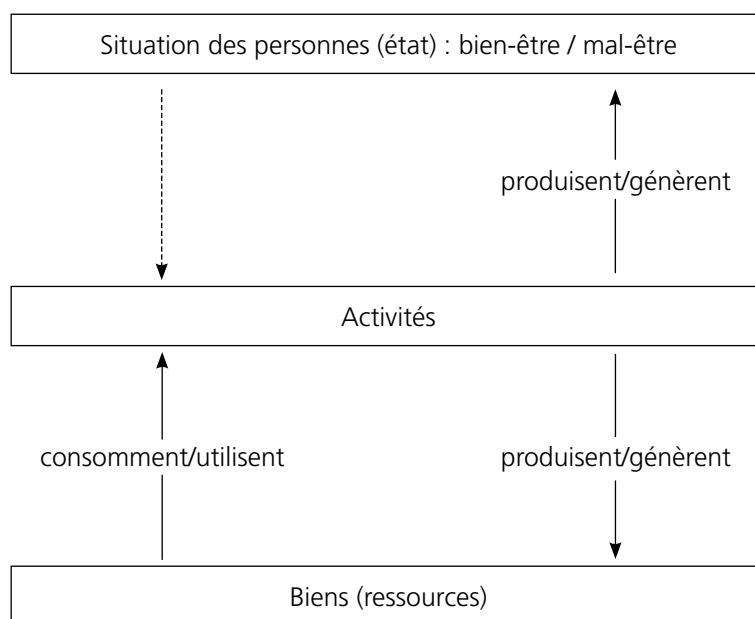
7. Notons que l'on peut utiliser le terme capital, plutôt que biens (notamment quand il s'agit des dimensions non matérielles). Il y a dans le concept de capital l'idée de quelque chose d'utile qui s'accumule et persiste dans le temps pour être valorisé. Comme nous le verrons à la lumière de l'analyse des interactions entre dimensions du bien-être, c'est cette caractéristique qui distingue fondamentalement le bien du bien-être, non plus comme deux extrêmes d'une chaîne linéaire de cause à effet allant des biens au bien-être, mais comme deux types d'éléments qui agissent de manière interactive dans un système non linéaire.

générations futures, dans une relation d'équité et par la coresponsabilité des différentes parties prenantes de la société.

En fait, il faut surtout retenir de l'image de l'arbre la structuration en trois étages qui est d'une aide pédagogique considérable pour comprendre comment s'articulent biens et bien-être (voir graphique 1).

Les trois étages sont de nature différente (état, action, ressources) et c'est la relation entre les trois étages avec les activités au centre qui permet de comprendre les relations entre biens et bien-être. Ainsi toute activité humaine quelle qu'elle soit (production, création, services, consommation, loisirs, etc.) est plus ou moins consommatrice de biens, génératrice d'autres biens et de bien-être. En retour, le bien-être/mal-être joue évidemment sur les activités.

**Graphique 1 – Les trois étages de « l'arbre du développement durable »**





### c. *Bien-être, biens et indicateurs de progrès*

Le concept de progrès porte en soi l'idée d'un rapprochement par rapport à un but, un état que l'on cherche à atteindre. On ne peut imaginer par exemple que l'on progresse sur une route si on ne sait où on souhaite aller. Un promeneur peut ne pas avoir d'autre objectif que celui de se promener et dans ce cas il ne parlera pas de progression, mais de déroulement, de plaisir que lui procure l'activité « promenade ». Même si on ignore où se trouve l'objectif et à quoi il ressemble exactement, il faut au minimum avoir conscience de son existence et la volonté de l'atteindre pour pouvoir parler de progrès. Et plus on connaîtra avec précision l'objectif, l'orientation qu'il faut suivre et les chemins possibles pour l'atteindre, plus le progrès sera une réalité appréciable et mesurable pour laquelle il est possible de construire des indicateurs.

Transposée au niveau de la société, cette réflexion nous conduit à considérer que sans s'être entendu sur l'objectif ultime de la société, toute recherche d'indicateurs de progrès risque d'être vaine et confuse, voire conduire à se tromper. C'est un peu comme vouloir se munir d'un mètre pour mesurer une distance parcourue sans savoir dans quelle direction il faut prendre les mesures. Et ce n'est pas parce qu'il est plus facile de mesurer dans une direction donnée que c'est la bonne direction à suivre !

Revenant aux réflexions antérieures, nous pourrions ainsi exprimer l'objectif ultime de la société comme étant sa capacité à assurer le bien-être des générations présentes et futures. En faisant le lien avec les biens, on peut l'exprimer comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et la production et préservation des biens nécessaires à cet effet.

La mesure de progrès par rapport à cet objectif consiste donc à savoir dans quelle mesure la société est capable de développer (et développe effectivement) des activités (de production, consommation, loisirs, etc.) qui assurent le bien-être de tous, tout en générant et préservant les biens nécessaires à cet effet. A cette question de connaissance de la situation à un instant « t » (indicateur de progrès), il faut rajouter une deuxième question de connaissance de l'action dans le sens du progrès : que faut-il faire, dans une situation donnée, pour que la société développe effectivement des activités qui assurent le bien-être de tous, tout en générant et préservant les biens nécessaires à cet effet ?

On peut donc décomposer ces questions de la manière suivante, mettant en évidence les relations logiques entre six questions relatives au progrès de la société :

**Tableau 1 – Les six questions relatives au progrès de la société**

Connaissance de la situation par rapport au progrès (indicateurs de progrès)		Connaissance du chemin restant à parcourir	
1. Dans quelle mesure les activités humaines assurent-elles :	1.a. le bien-être de tous ?	2. Que faut-il faire pour que les activités humaines assurent :	2.a. le bien-être de tous ?
	1.b. la production des biens nécessaires à cet effet ?		2.b. la production des biens nécessaires à cet effet ?
	1.c. la préservation et la valorisation des biens, et donc au minimum un équilibre entre perte (notamment par l'utilisation) et régénération des biens ?		2.c. la préservation et la valorisation des biens, et donc au minimum un équilibre entre perte (notamment par l'utilisation) et régénération des biens ?

Ces questions permettent de mieux comprendre les apports et limites du PIB et les indicateurs de progrès complémentaires qu'il faut pouvoir développer. Mesurant l'activité économique monétaire, le PIB est en effet un indicateur qui ne concerne que la question 1.b et ce de manière partielle : il mesure de fait la production de biens échangeables sur le marché et donc mesurables par un prix, en excluant tous les autres biens (comme par exemple les biens publics immatériels – droits de l'homme, protection sociale, capital social, etc.). On peut rajouter à ces limites le fait que la mesure d'un bien par son prix implique plusieurs types de biais (non-prise en compte du travail domestique ou bénévole, variations des prix liés à des rapports entre offre et demande, non-prise en compte des progrès de productivité, etc.), qu'il reste un indicateur de performance globale en termes de production de biens (quantité de biens produits par an), et donc qu'il apporte un renseignement indirect sur la capacité à produire des biens (seulement ceux mesurables par un prix).

Le fait que les progrès de la société soient guidés uniquement par le PIB se retrouve dans le fort déséquilibre qui apparaît par rapport aux questions pour le bien-être de tous citées ci-dessus : tandis que des progrès considérables ont été accomplis en termes de production de biens échangeables (visibles dans l'augmentation drastique de la productivité du travail

et la quantité de richesses matérielles dont le monde moderne dispose), la performance dans la préservation est très faible, mettant en péril la préservation de biens essentiels pour le bien-être des générations futures – non seulement les biens environnementaux, mais également d’autres, aussi fondamentaux. Quant à la performance dans la génération de bien-être, elle reste aussi bien en deçà de ce qu’elle pourrait être au regard des biens disponibles. Nous y reviendrons ci-après.

Il existe un certain nombre d’aménagements et ajustements pour rendre le PIB plus adapté à un indicateur de progrès, notamment l’indicateur de progrès véritable (GDP : Genuine Progress Indicators) que d’autres indicateurs comme l’IDH<sup>8</sup> sont venus compléter. Cependant, comme le montre Takayoshi Kusago (2007), il n’est pas possible de construire un système d’indicateurs de progrès sans se référer à la question de la satisfaction globale. Plus encore, on pourra difficilement construire un système d’indicateurs de progrès satisfaisant si on se limite à des ajustements successifs par rapport au PIB et on ne prend pas comme point de départ une réflexion sur les objectifs.

On tire de cela plusieurs conséquences.

**La première conséquence** est qu’une réflexion sur les objectifs conduit à décliner un certain nombre de questions et de besoins de connaissance. Ainsi l’objectif de société tel que proposé ci-avant implique six questions qui elles-mêmes se posent à deux niveaux :

- au niveau de chaque activité humaine : Dans quelle mesure une activité contribue-t-elle au bien-être, est-elle génératrice de biens (utiles au bien-être) et participe-t-elle à la préservation des biens, et que faut-il faire pour qu’elle y contribue ?
- au niveau global de la société : Dans quelle mesure l’ensemble des activités permet-il d’assurer globalement le bien-être de tous et la production ainsi que la préservation des biens nécessaires à cet effet ? Comment faut-il faire pour y parvenir, et, question subsidiaire fondamentale, comment les acteurs se partagent-ils la responsabilité de cette performance globale ?

Pour répondre à ces questions il faut donc :

- savoir comment définir le bien-être ;
- pouvoir identifier les biens qui sont nécessaires au bien-être.

---

8. Voir l’article de Wolfgang Glatzer dans ce volume.

On peut donc résumer cette « cascade » de relations logiques dans le tableau suivant.

**Tableau 2 – Articulation entre objectif de société, questions et besoins de connaissances pour le progrès**

Objectif de société		Capacité de la société à assurer le bien-être de tous ainsi que la production et la préservation des biens nécessaires à cet effet.
Six questions	Trois questions pour mesurer le progrès par rapport à l'objectif de société	1. Dans quelle mesure les activités humaines assurent-elles : a. le bien-être de tous ? b. la production des biens nécessaires pour y parvenir ? c. leur préservation ?
	Trois questions pour savoir que faire pour atteindre l'objectif de société	2. Que faut-il faire pour que les activités humaines assurent : a. le bien-être de tous ? b. la production des biens nécessaires pour y parvenir ? c. leur préservation ?
Deux niveaux auxquels se posent ces questions		– au niveau de chaque activité humaine – au niveau de l'ensemble des activités
Besoins de connaissances de base pour répondre à ces questions		– définir le bien-être – identifier les biens qui sont nécessaires au bien-être – connaître les conditions de leur production et de leur préservation

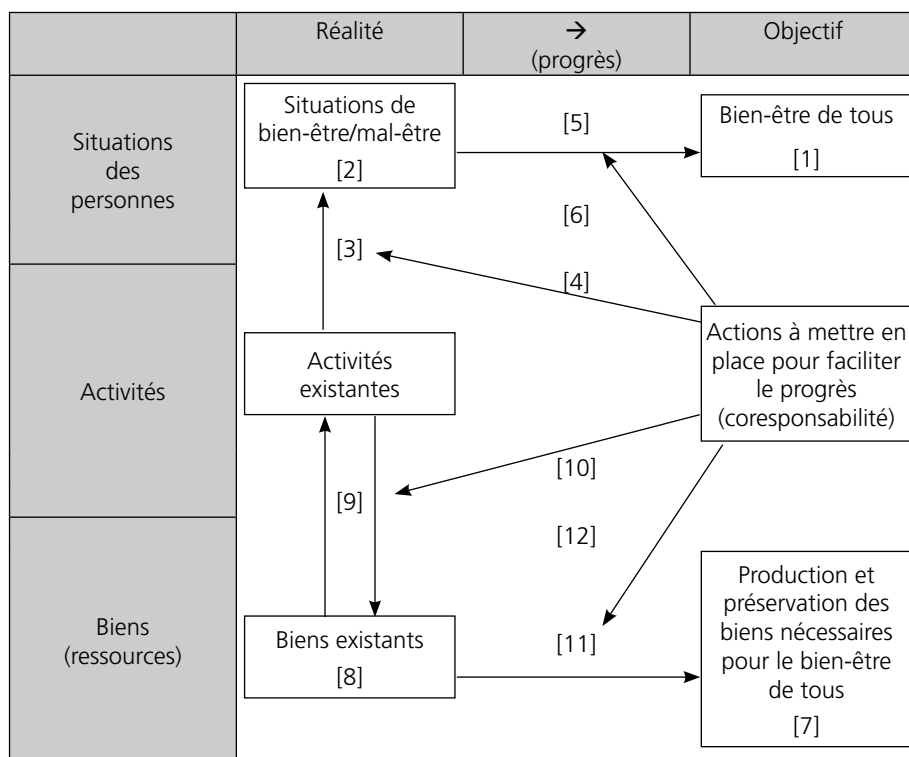
Il en résulte 12 types de connaissances à élaborer pour le progrès :

1. Définir ce qu'est le bien-être de tous (objectif de société).
2. Connaissance des situations présentes en termes de bien-être/mal-être (contribution globale des activités humaines).
3. Connaissance de la contribution des activités existantes.
4. Connaissance des améliorations possibles aux activités existantes.
5. Connaissance des améliorations globales à apporter.
6. Identification/choix des actions nouvelles les plus pertinentes/efficientes à mettre en place pour le progrès vers le bien être de tous.
7. Connaissance des biens nécessaires au bien-être.
8. Connaissance des biens existants (contribution globale des activités à la production et la préservation des biens).

9. Contribution des activités existantes à la production et préservation des biens.
10. Connaissance de ce qu'il faudrait faire pour concilier la génération du bien-être et la production et préservation des biens pour les activités existantes.
11. Connaissance des améliorations globales à apporter pour concilier l'objectif de bien-être de tous et celui de production et préservation des biens nécessaires au bien-être.
12. Identification/choix des actions nouvelles les plus pertinentes/efficaces à mettre en place pour le progrès vers le bien-être de tous et la production et préservation des biens nécessaires à cet effet.

Ces 12 types de connaissances pour le progrès des sociétés, numérotées de 1 à 12 peuvent être représentés dans le schéma suivant :

**Graphique 2 – Schéma représentatif des besoins de connaissances pour le progrès**



Note : les chiffres entre crochets sont les numéros des 12 types de connaissances pour le progrès défini ci-avant.

Les six premiers types de connaissances concernent le progrès en termes de bien-être et les six suivants le progrès en termes de biens<sup>9</sup>. Il est à noter qu'il s'agit bien de types de connaissances pour le progrès et non pas d'étapes du processus de progrès, car l'élaboration de ces connaissances est partiellement itérative. Par exemple la réflexion sur les biens immatériels nécessaires au progrès intervient tout au long du processus. Par ailleurs, ces types de connaissances ne concernent pas la mise en œuvre et le suivi des nouvelles activités.

**La deuxième conséquence** est que ces questions et défis conduisent à repenser la fonctionnalité même des indicateurs de progrès. Le progrès implique, par sa complexité, plusieurs types de régulation qui s'articulent les unes avec les autres. Or chacune de ces régulations a, pour pouvoir se réaliser, besoin d'au moins un indicateur. Un indicateur de progrès unique est donc insuffisant : il ne peut renseigner que sur le résultat global sans pouvoir être une aide efficace pour les différentes interactions nécessaires à l'obtention de ce résultat.

Mais d'un autre côté un indicateur unique est indispensable pour pouvoir connaître la performance globale et attirer l'attention sur les réussites ou, au contraire, sur les régressions. Il fonctionne comme un indicateur de confirmation ou d'alerte.

On en conclut que la progression de la société vers son objectif ultime impliquerait un indicateur de progrès global, accompagné d'une batterie d'indicateurs plus spécifiques à chaque type de régulation nécessaire. A titre de comparaison, dans le domaine de la santé, un bon indicateur global est l'espérance de vie de la population en bonne santé à la naissance (espérance de vie déduite des périodes de maladie). Cet indicateur donne un résultat d'ensemble mais ne renseigne pas sur les différents facteurs qui y contribuent. Pour progresser dans la santé, il faut disposer d'un set d'autres indicateurs pour comprendre ses points forts et faibles et agir en conséquence.

**La troisième conséquence** concerne la nature même des indicateurs de progrès. Si l'on parle de progrès par rapport à un objectif on ne peut se limiter à un indicateur quantitatif illimité (tel que le PIB ou son correctif, l'indicateur de progrès véritable-IPV) sans le lier à une échelle

---

9. Sans prétendre pouvoir répondre à chacune d'elles, nous chercherons à montrer comment les expérimentations conduites avec les citoyens apportent un éclairage sur la façon de les aborder et sur les grandes réponses à ces questions (voir les parties 3 et 4 ci-après).

d'appréciation qui ne soit pas uniquement « auto-relative » (un pays est plus avancé qu'un autre car son PIB est plus élevé, et un pays progresse si le PIB croît ou régresse s'il décroît). On doit pouvoir l'apprécier par rapport à un objectif (idéal) recherché et, à l'opposé, par rapport à la situation la pire, que l'on cherche à éviter. En introduisant un index avec une échelle limitée par un maximum et un minimum sur chacune de ses trois composantes (revenu, éducation, santé), l'indicateur du développement humain (IDH) des Nations Unies se rapproche de la notion de progrès. Cependant le chiffre obtenu (indice allant de 0 à 1) reste encore assez abstrait, étant, là aussi, essentiellement utilisé pour des comparaisons entre pays ou dans le temps.

Pour que ces indicateurs de progrès deviennent de véritables outils de repérage, de réflexion et de coresponsabilité, nous proposons qu'ils soient liés à une échelle d'appréciation qui fasse l'objet d'un débat aussi large et démocratique que possible. La construction de cette échelle consiste à définir pour chaque indicateur ce que seraient une situation idéale, une situation bonne, une situation moyenne, une situation plutôt mauvaise et une situation franchement mauvaise. Une telle échelle (définie ici à cinq niveaux mais dont le nombre peut être réduit ou accru à volonté) présente l'avantage de pouvoir s'appliquer à tous les types d'indicateur, quantitatifs ou qualitatifs. Elle permet notamment de construire des indicateurs qualitatifs multicritères, indispensables pour prendre en compte le progrès dans ses différentes dimensions. Elle permet également de traduire en indicateurs des *benchmarking* du progrès, par exemple en termes de gouvernance.

Nous présenterons dans cet article quelques exemples d'application expérimentale de cette échelle, notamment en ce qui concerne la construction des indicateurs de bien-être avec les citoyens. Au-delà de la particularité de chaque exemple, il ressort quelques repères transversaux sur ce qu'on appelle, en général, une situation idéale, bonne, moyenne, plutôt mauvaise ou franchement mauvaise. Ainsi une situation idéale est celle qui assure non seulement la réalisation de l'objectif recherché mais aussi sa pérennité dans le temps (et donc la sécurité/durabilité/sérénité par rapport à l'avenir). A l'opposé, une situation franchement mauvaise est une situation où, non seulement l'objectif est loin d'être atteint, mais les risques sont très élevés de voir la situation s'empirer chaque fois plus et/ou devenir irréversible. Quant aux situations intermédiaires, elles sont des combinés de plusieurs variables.

Partant de ce principe général on entrevoit ce que pourrait être, à très grands traits, un indicateur de progrès qui permette de se situer globalement par rapport à l'objectif recherché :

- la situation idéale est celle d'une société capable d'assurer le bien-être de tous dans toutes ses dimensions et à long terme, donc avec une capacité de production/génération et préservation des biens nécessaires à cet effet ;
- la situation bonne pourrait être celle d'une capacité de production/génération et de préservation des biens nécessaires au bien-être mais sans être encore parvenu à l'idéal en termes de bien-être de tous ;
- la situation moyenne peut être celle où un certain bien-être est assuré mais les biens ne sont ni en croissance ni en dégradation ;
- la situation plutôt mauvaise pourrait être celle où le bien-être s'obtient au prix d'une dégradation/destruction des biens et ressources sans parvenir à en assurer le renouvellement, mais sans que cette situation ne soit encore irréversible ;
- la situation franchement mauvaise est celle d'une dégradation avec de forts risques de non-réversibilité et de coûts élevés légués aux générations futures dans le long terme.

Bien entendu il faut voir cette définition comme un exemple très général, illustratif de ce que pourrait être un indicateur global. Compte tenu de son importance un tel indicateur demanderait une échelle plus précise et plus détaillée et surtout devrait être complétée par d'autres indicateurs.

## **2. Aborder la question du bien-être (questions épistémologiques)**

La définition et l'analyse du bien-être touchent, nous l'avons dit, à des aspects qui vont bien au-delà des questions d'ordre technique ou méthodologique. La nature même de ce concept nous invite à pousser la réflexion jusque dans le domaine de l'épistémologie. Sans vouloir entrer dans des considérations complexes, retenons trois idées clés qui apportent un éclairage déterminant sur la façon dont le bien-être doit être abordé.



**Première idée : le bien-être est par définition un concept subjectif, seul le sujet lui-même peut le définir.**

Le bien-être n'est pas un objet ordinaire que l'on pourrait étudier comme on le ferait pour n'importe quel objet dans une approche scientifique conventionnelle. Sans prendre en compte les caractères spécifiques de ce concept, on risque de se tromper d'orientation au départ dans la façon de l'approcher.

Tout d'abord le bien-être est un concept de nature intrinsèquement subjective, dans le sens où il appartient au sujet et à lui-seul de le définir et de l'apprécier. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut le mesurer de manière objective. Par exemple, si un sujet dit qu'il est dans le bien-être en ayant une maison avec suffisamment d'espace pour lui et sa famille et qu'il peut quantifier cet espace en m<sup>2</sup>, on pourra le mesurer objectivement. Il faut cependant faire une distinction entre le bien-être comme concept et la mesure du bien-être. La mesure peut être objective ou subjective selon que les critères sont mesurables objectivement (notamment tout ce qui concerne l'accès aux ressources matérielles) ou subjectivement (chaque fois que cela dépend de l'opinion d'une personne, notamment sur les critères immatériels comme la confiance, la reconnaissance, etc.). Mais le concept lui-même de bien-être est par nature subjectif.

Il est en effet impossible de dire à la place d'un sujet s'il est dans le mal-être ou le bien-être, de même qu'il est impossible de dire à la place d'une personne si elle ressent une douleur ou non, ou, à l'inverse, si elle ressent du plaisir ou non. A supposer que l'on puisse identifier précisément dans le cerveau la zone de manifestation du plaisir ou du bien-être et en mesurer l'activité par électro-encéphalogramme<sup>10</sup>, quand bien même il y aurait une contradiction entre ce que la personne dit et la partie du cerveau qui est effectivement active, on ne pourrait pas dire qu'elle se trompe sur son plaisir, son bien-être ou le contraire. Tout juste pourrait-on la soupçonner

---

10. Par exemple, l'université de Wisconsin propose une batterie d'essais cliniques avec analyse des différentes zones et intensités d'activité du cerveau par Imagerie par résonance magnétique (IRM) pour mesurer le degré de bonheur des personnes qui se soumettent à ces tests. Il va de soi que cela repose sur une hypothèse quant aux zones du cerveau qui sont habituellement actives et leur intensité, hypothèse préalablement établie sur une base expérimentale (répétition statistique des résultats de l'expérience). Supposons que l'hypothèse soit contredite par le sentiment réel exprimé par un sujet soumis à la mesure, c'est l'hypothèse qui demande à être revue ou nuancée et non le jugement du sujet, à condition bien sûr que celui-ci dise la vérité sur son sentiment.

de mentir. Et si elle dit vrai on devra en conclure que le bien-être se manifeste parfois autrement que ce qu'on avait pensé a priori, car le bien-être est par nature un ressenti personnel et non un phénomène que l'on peut décrire indépendamment du sujet. Cela démontre qu'il n'est pas possible de définir le bien-être de manière exogène.

Le fait que la définition du bien-être appartienne au sujet, et à lui seul, a des implications considérables, que ce soit sur le plan scientifique ou politique.

Sur le plan scientifique, on doit se résoudre à l'idée que toute connaissance du bien-être doit partir de ce que les sujets (citoyens) expriment sur ce concept. Toute démarche prédéfinissant a priori le bien-être, même partiellement, relève d'une démarche intellectuelle erronée dans sa conception. Cela se passe chaque fois que l'on mesure le bien-être des personnes à partir de questions spécifiques portant, par exemple sur leur niveau de satisfaction pour différentes catégories prédéfinies (logement, éducation, revenu, santé, etc.).

Sur le plan politique, le fait de considérer que le bien-être de tous, comme objectif final de la société, doit partir des citoyens eux-mêmes, met en avant la nécessité d'impliquer ces derniers dans la définition de ces objectifs, comme un préalable à la conception des politiques. Cela introduit un renversement « copernicien » dans la gouvernance, car, là aussi, il ne s'agit plus de penser et concevoir (la politique) à partir de catégories préétablies, mais de repenser globalement les objectifs et leur mise en œuvre à partir de paramètres définis avec les citoyens eux-mêmes.

**Deuxième idée : subjectif ne veut pas dire irrationnel. La subjectivité peut être raisonnée.**

Il existe cependant de multiples raisons pour lesquelles on n'étudie pas le bien-être de cette façon, mais plutôt en partant de définitions prédéterminées qui imposent un cadre exogène (par exemple produit par le chercheur, le statisticien, le politicien) aux personnes interrogées.

La principale raison tient au fait que l'on a tendance, souvent même inconsciemment, à considérer le bien-être comme un sentiment à un instant, traité comme une variable dépendant des conditions du moment où il se manifeste. On le voit par exemple dans certaines approches comme la méthode index U<sup>11</sup> consistant à étudier le bien-être en

---

11. Voir l'article de Gilda Farrell dans ce volume.

découpant la journée en types d'activité et en demandant aux personnes interrogées si elles éprouvent ou non du bien-être dans l'accomplissement de chacune d'elles.

Cette conception du bien-être part du principe que, relevant du subjectif, le bien-être est déconnecté de la raison et n'est qu'une réponse globale à un ensemble de stimuli endogènes et/ou exogènes immédiats, à la manière d'une lampe qui s'allume plus ou moins suivant le niveau d'intensité électrique qui passe dans un réseau.

Or chacun sait de sa propre expérience à quel point le bien-être est quelque chose de beaucoup plus complexe qui dépend de facteurs très divers. Les neurologues eux-mêmes mettent en évidence comment le niveau de satisfaction ne dépend pas uniquement des conditions du moment, mais est aussi le résultat d'un processus dans lequel interviennent non seulement le ressenti mais également la mémoire et la raison. Certaines découvertes jettent ainsi une lumière intéressante sur l'articulation entre ressenti, mémoire, raison et niveau de satisfaction.<sup>12</sup>

Déconnecter le bien-être de la raison est une erreur dangereuse car elle porte en soi une conception passive du sujet que l'on retrouve dans l'idée du sujet consommateur (de biens pour son bien-être) et qui évacue tous les processus endogènes, autoconstruits, de son propre bien-être, ainsi que les processus collectifs, actifs, citoyens pour le bien-être de tous.

Cette tendance à déconnecter bien-être et raison tient sans doute à un certain amalgame entre subjectif, ressenti et irrationnel. Ce raccourci, très courant, trouve lui-même sa source dans l'opposition qui est faite entre, d'un côté, objectif, rationnel, raisonné et de l'autre, subjectif et irrationnel, comme s'il n'était pas possible de raisonner sur du subjectif.

Nous ne détaillerons pas, dans le cadre de cet article, les raisons culturelles et historiques profondes qui ont conduit la pensée moderne à mettre en exergue cette opposition. Restons-en à ce constat et au fait que rien ne le justifie. Car bien au contraire, comme l'ont démontré les philosophes, puis les psychologues et les neurologues, le subjectif, le ressenti, l'émotion sont totalement partie prenante de notre raison. Ainsi le niveau de satisfaction à partir duquel un individu s'estime heureux ou a le sentiment d'être heureux est souvent fixé, ou en tout cas fortement influencé, par sa propre raison.

---

12. Voir, par exemple, Klingler et Théodule, 2008.

Le contrôle de la raison sur le niveau de satisfaction et le sentiment de bonheur est d'ailleurs une expérience que chacun peut conduire au niveau individuel comme le suggère Matthieu Ricard, ce moine tibétain d'origine française qui est considéré par des tests neurologiques comme étant l'homme le plus heureux du monde et qui conseille pour pouvoir être heureux de changer sa « ligne de base personnelle » par l'entraînement moral<sup>13</sup>.

La raison élaborée, qui se place dans une perspective de rapport avec le monde, occupe une place centrale dans le sentiment de bien-être (bonheur) ou de mal-être (malheur)<sup>14</sup>. Elle est en quelque sorte ce qui fixe les règles du jeu et joue le rôle d'arbitre, à la manière d'un professeur qui décide des notes qu'il donne aux épreuves de ses élèves. Il peut, lui aussi, décider de changer son niveau de sévérité ou de satisfaction et il le fait en fonction de multiples facteurs qui interviennent dans sa raison : qualité de l'épreuve, mais aussi histoire de l'élève, nécessité ou non de l'encourager, évolution, etc. Le parallèle est d'ailleurs frappant car de même que le caractère personnel du professeur influence aussi la décision, suivant qu'il est plus ou moins sévère et tolérant, de même tout individu a une tendance naturelle à réagir plus ou moins positivement (sentiment de bien-être) ou négativement (sentiment de mal-être) face à une situation donnée.

Dans les deux cas l'histoire de la personne joue un rôle déterminant. Et de même que le professeur peut faire évoluer son caractère (par la raison, la sensibilité, etc.), de même tout individu peut travailler sur son niveau de réaction (la « ligne de base personnelle »). Enfin, de même que chaque professeur aura tendance à noter les épreuves selon des critères qui lui sont personnels et pourra avoir un jugement différent de celui d'un autre professeur sur ceux qu'il considère comme étant les meilleurs – dans les limites de certains paramètres communs essentiels –, de même les critères d'appréciation des situations génératrices de bien-être varieront d'un individu à un autre, tout en ayant des points communs à (presque) tous les individus. Ceux-ci correspondent aux caractéristiques humaines

---

13. « L'important avec l'entraînement moral – un terme sans doute plus pertinent que méditation –, c'est que vous changez votre ligne personnelle. C'est très différent de la sensation temporaire de bien-être que l'on peut éprouver quand on regarde un film des Marx Brothers. Ce qu'il faut faire, c'est relever cette ligne de base. » Extrait d'une entrevue de Matthieu Ricard par Robert Chalmers in *Courrier international* « Alors, heureux ? », supplément au n° 874-875, du 2 au 22 août 2007.

14. Voir l'article de Jean-Luc Dubois dans ce volume.

en général (par exemple rares seront les individus qui considèrent qu'une situation de grande souffrance physique ou de stress permanent génère du bien-être).

**Troisième idée : le bien-être comme objectif de société doit être l'objet d'un débat démocratique raisonné.**

Que la raison joue un rôle essentiel dans le bien-être est une vérité très importante à prendre en compte car elle a des conséquences multiples, à commencer dans le domaine de l'économie.

Elle met à mal en effet le présupposé, plus ou moins explicite en sciences économiques, selon lequel il existe une corrélation intrinsèque entre niveau de vie (et donc pouvoir d'achat et de consommation) et bien-être. Considérer que la raison joue un rôle essentiel dans le bien-être conduit à repenser l'économie différemment, en redonnant à la raison sa place entière de facteur générateur de bien-être, comme tout autre facteur de production et de croissance. Nous en tirerons plusieurs conséquences fondamentales.

La première est que cette hypothèse donne un éclairage intéressant au débat sur les indicateurs de progrès de la société au-delà du PNB : alors que le PNB ne prend en compte précisément que le seul niveau total et moyen de revenu par habitant et donc de pouvoir d'achat et de consommation (outre l'action publique), on voit clairement ici qu'il faudrait prendre en compte également la capacité des individus à raisonner sur leur propre bien-être et donc à vivre bien, individuellement et collectivement. La croissance de cette capacité est *de facto* un critère essentiel de progrès, au-delà du seul PNB. Nous y reviendrons plus avant.

La deuxième conséquence est le regard différent qui est jeté sur l'intelligence humaine. Dans une conception économique qui se limite à considérer que l'essentiel est le pouvoir d'achat et donc la capacité productive qui permet son développement, l'intelligence humaine, entendue comme capacité à satisfaire les besoins de l'humanité est vue avant tout du point de vue de l'intelligence technique et technologique ou de l'intelligence économique dans son sens conventionnel. A partir du moment où l'on considère que le raisonnement pour le bien-être fait partie aussi du cycle économique qui va des ressources (biens) au bien-être, l'intelligence humaine n'est plus seulement considérée du point de vue du savoir et du savoir-faire mais également du savoir-être et du savoir-agir.

La troisième conséquence, sans doute la plus importante, est que la raison pour accéder au bien-être ne peut être une démarche uniquement individuelle mais doit s'inscrire dans une dimension collective et sociétale. Cela est d'autant plus important à relever que l'on assiste aujourd'hui à une floraison d'approches raisonnées du bien-être à caractère principalement individuel, certes très utiles mais bien insuffisantes. C'est le cas notamment de la psychologie positive qui propose un certain nombre de conseils, principes, règles et pratiques pour permettre à chacun de parvenir au bonheur. Ses fondateurs, Martin Seligman et Christopher Peterson, ont ainsi établi en 2004 une liste de six vertus et vingt-quatre forces de caractère qui contribuent au bonheur.

Considérer que le bien-être peut être atteint par une réflexion personnelle est une vision du bien-être qui fait abstraction du rôle de toute réflexion élaborée en interaction entre les sujets. Or une approche de formalisation interactive du bien-être, et non plus seulement individuelle, est essentielle pour plusieurs raisons :

- pour une raison de justesse, tout d'abord, parce que le bien-être a une très forte dimension interactive et en faire abstraction conduit à en avoir une vision totalement tronquée, comme le démontrent toutes les expérimentations qui sont faites à ce sujet. « Le bonheur n'existe pas s'il n'est pas partagé » conclut, à la fin du film *Into the wild*, ce jeune qui quitte sa famille d'origine où il se sent malheureux pour aller vivre seul en pleine nature sauvage à la recherche du vrai bonheur ;
- pour les avantages directs que cette approche interactive comporte, notamment parce qu'elle contribue au propre bien-être de chacun : l'échange sur le bien-être est source d'éclaircissement de la position de chacun par rapport aux autres ; c'est aussi une aide fondamentale pour faire la part entre bien-être objectif et subjectif et retrouver une certaine cohérence entre les deux ;
- pour une raison politique, enfin, car elle est un processus indispensable de clarification des objectifs de société, permettant de construire une vision partagée du bien-être et de faire évoluer les visions à court terme, souvent influencées par des clichés ou des impressions immédiates, non raisonnées. C'est dans ce sens un exercice fondamental de concertation et de démocratie pour l'affirmation d'une vision commune raisonnée et partagée. Ainsi le bien-être de tous, comme objectif de société, doit pouvoir faire l'objet d'un débat démocratique ouvert.

## Conclusion

En conclusion, la nature spécifique du bien-être en fait un objet qui n'est totalement définissable et appréhensible que dans une approche raisonnée à deux dimensions : individuelle et interactive entre sujets. Analyser le bien-être par des approches statistiques, neurologiques ou des approches réflexives/méditatives uniquement individuelles ne permet d'aborder qu'une partie du bien-être et produit donc des résultats partiels, voire tronqués et trompeurs. En d'autres termes, le bien-être est un concept subjectif qui doit pouvoir être appréhendé non pas uniquement par chacun des sujets individuellement, mais également par l'ensemble des sujets co-existants (dans un territoire, une entreprise, etc.).

Ainsi la définition du bien-être de tous est de nature fondamentalement démocratique. Elle doit pouvoir être construite avec les citoyens.

L'approche scientifique conventionnelle permettra, quant à elle, d'apporter des éléments de réponse à des questions complémentaires, telles que l'analyse comparée des critères de bien-être selon les contextes, les catégories sociales, etc., les corrélations existantes entre critères et d'autres questions qui peuvent éclaircir les facteurs déterminants du bien-être et du mal-être.

### **3. Construire la connaissance pour le progrès sociétal avec les citoyens – Premiers résultats des expérimentations**

#### *a. Définir le bien-être*

Partant des caractéristiques du concept de bien-être qui viennent d'être exposées et de la notion de coresponsabilité des acteurs pour le bien-être de tous, le Conseil de l'Europe a conçu et proposé une méthode de construction de critères et indicateurs de bien-être avec les citoyens. Cette méthode a été expérimentée et affinée dans quelques territoires avec les municipalités et acteurs locaux concernés<sup>15</sup>.

Le principe fondamental de cette méthode (dont on trouvera une présentation plus détaillée en annexe) est de laisser une totale liberté aux citoyens

---

15. Notamment dans la ville de Mulhouse (France), la ville de Timișoara (Roumanie), la ville de Rovereto (province de Trento en Italie) et le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ainsi qu'au niveau de quelques structures (entreprise, lycée, etc.).

dans la définition de leurs propres critères de bien-être, en faisant le lien entre la réflexion individuelle et interactive :

- individuelle pour respecter le droit à l'autodétermination de chacun ;
- interactive pour permettre une construction partagée et intégrer les dimensions sociales du bien-être.

L'application de cette méthode simple permet de dégager une grande diversité de critères de bien-être (et de mal-être) qui mettent en évidence la multidimensionnalité du bien-être (voir ci-après).

#### *b. Connaître les situations de bien-être/mal-être*

Ces critères conduisent à formuler ce que serait le bien-être dans une situation idéale et donc de définir l'objectif de bien-être pour tous où tous les critères seraient entièrement satisfaits.

Il faut, à partir de là, pouvoir mesurer la situation réelle par rapport à l'objectif, d'où la nécessité de disposer d'indicateurs de progrès par rapport à cet objectif.

Considérant que l'objectif (situation idéale) est celui où tous les critères sont positifs, on peut définir la situation la pire comme celle pour laquelle tous les critères de bien-être sont négatifs et un certain nombre de situations intermédiaires pour lesquelles certains critères sont positifs et d'autres négatifs ou dans des positions médianes. Par exemple le critère « avoir des amis » peut être positif (avoir beaucoup d'amis), négatif (ne pas avoir d'amis) ou intermédiaire (avoir peu, quelques amis, etc.). S'agissant de critères de bien-être on mettra surtout en avant la satisfaction, ce qui permet de simplifier en considérant deux positions : « avoir suffisamment d'amis » (position positive) ou « n'avoir pas suffisamment d'amis » (position négative).

Ces combinaisons de critères positifs ou négatifs supposent qu'ils soient corrélés entre eux. Dans certains cas les corrélations sont évidentes. Par exemple, la corrélation entre les critères « avoir un logement » et « avoir accès à l'eau courante » (il n'est pas possible d'avoir accès à l'eau courante à domicile si on n'a pas un logement). Dans d'autres cas les corrélations sont liées à des contextes locaux. Elles peuvent enfin reposer sur des choix de priorités.



Quoi qu'il en soit, la combinaison de critères suppose qu'ils soient regroupés par types d'objet auxquels ils se rapportent. Cela ne fait pas de sens en effet d'établir des corrélations entre critères relatifs à des objets différents (par exemple il n'y a pas de corrélation intrinsèque entre un critère de logement et un critère d'emploi). Pour cette raison les critères sont regroupés en indicateurs (par exemple un indicateur d'emploi avec tous les critères concernant l'emploi) et c'est sur chaque indicateur qu'est construite une échelle de progrès en considérant cinq niveaux : la situation idéale étant celle où tous les critères sont positifs, la situation très mauvaise celle où tous les critères sont négatifs et les situations intermédiaires des combinaisons de critères positifs ou négatifs suivant les corrélations logiques ou contextuelles existant entre eux.

**Tableau 3 – Exemple d'indicateur de progrès pour le bien-être : indicateur d'emploi**

Critères exprimés dans les réunions et variables correspondantes pour la construction de l'indicateur	Echelle de valeurs de l'indicateur pour caractériser la situation					
	-0- Nulle (pour mémoire)	-1- Franchement mauvaise	-2- Plutôt mauvaise	-3- Moyenne	-4- Bonne	-5- Idéale (objectif atteint)
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Equité dans l'emploi</li> <li>– Emploi épanouissant</li> <li>→ Variables :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sécurité de l'emploi</li> <li>2. Possibilités d'évolution professionnelle</li> <li>3. Qualité de l'emploi (emploi épanouissant – horaires convenables, juste rémunération)</li> </ol> </li> </ul>	Exclus permanents du travail	Chômeurs de longue durée avec faibles possibilités de retrouver un travail	Emplois précaires entrecoupés de périodes de chômage, sans possibilité d'évolution professionnelle – qualité de l'emploi faible	Précarité : CDD (ou CDI temps partiel) mais possibilités de retrouver du travail facilement et possible évolution professionnelle – qualité de l'emploi faible	CDI avec difficultés de reconversion et d'évolution – qualité de l'emploi moyenne	CDI sur travail diversifié, épanouissant, horaires convenables, bien rémunéré, avec de bonnes possibilités de reconversion et d'évolution professionnelle.

Source : Résultats de l'expérimentation réalisée à Mulhouse.

On voit sur cet exemple les avantages que présente un indicateur de progrès en termes de bien-être construit sur une échelle d'appréciation :

- il donne une information plus fine de la réalité en prenant en compte plusieurs critères (par exemple, dans le cas de l'emploi, plusieurs critères interviennent dans le bien-être et non pas un seul comme le taux de chômage dans un indicateur conventionnel) ;
- il permet d'analyser la réalité sociale dans sa diversité sans se limiter à une moyenne, en identifiant qui/quels types de personnes correspondent à chacune des situations définies dans les échelons ;
- il permet de définir un chemin de progrès facilement compréhensible et appropriable par les citoyens et les autres acteurs ;
- il permet un débat démocratique et la construction d'un consensus sur le choix des échelons.

Par ailleurs l'élaboration de ces indicateurs permet de passer de cent ou plusieurs centaines de critères de bien-être à environ une trentaine, voire une quarantaine, d'indicateurs répartis en sept ou huit familles selon les cas, comme le montre l'exemple qui suit, présentant la liste des indicateurs établis à Timișoara (Roumanie).

Sur la base de ces indicateurs il est possible d'établir une photographie de la situation en termes de bien-être. Le principal problème qui se pose à ce niveau est la disponibilité des données, en général faible au niveau local. Pour y pallier on fait appel aux citoyens eux-mêmes en utilisant différents outils<sup>16</sup>. La participation des citoyens, et des acteurs locaux en général, à la production de données présente le triple avantage de collecter et valoriser les connaissances existantes (objectives et subjectives), de réduire les coûts et surtout de générer une connaissance partagée qui, elle aussi, participe à la cohésion sociale et la coresponsabilité.

---

16. Ces techniques seront précisées dans un prochain guide « Impliquer les citoyens/communautés dans l'évaluation et la promotion du bien-être et du progrès : vers des nouveaux concepts et outils » (groupes cibles, enquêtes réalisées par les propres intéressés, etc.).

**Tableau 4 – Récapitulatif des indicateurs de bien-être à Timișoara (Roumanie)**

1. Accès aux moyens de vie	2. Cadre de vie	3. Relations avec les institutions	4. Relations entre les personnes	5. Equilibres individuels et sociaux	6. Sentiments	7. Participation
1.1. Emploi	2.1. Environnement et espaces publics	3.1. Rapports institutionnels avec les citoyens	4.1. Respect	5.1. Famille	6.1. Confiance	7.1. Esprit civique
1.2. Pouvoir d'achat	2.2. Sécurité	3.2. Respect des droits et non-discrimination dans l'accès aux droits	4.2. Non-discrimination dans les relations humaines	5.2. Gestion du temps et du stress	6.2. Peur/tranquillité	7.2. Implication dans la vie civique
1.3. Logement		3.3. Respect et application de la légalité	4.3. Empathie et solidarité	5.3. Développement personnel	6.3. Sentiment d'appartenance	7.3. Responsabilité
1.4. Santé		3.4. Aides institutionnelles/services sociaux	4.4. Convivialité	5.4. Equité sociale		7.4. Respect des biens publics/biens communs
1.5. Alimentation		3.5. Dialogue civique et concertation dans les processus de décision		5.5. Paix et prospérité		
1.6. Education/formation						
1.7. Culture et loisirs						
1.8. Information						
1.9. Transport						

c. *Connaître la contribution de chaque activité au bien-être de tous*

L'évaluation de la contribution d'une activité donnée au bien-être de tous se fait de deux manières complémentaires :

- en analysant l'impact de l'activité sur chaque indicateur identifié. Cela peut se faire de manière simple par l'attribution d'une valeur +1, -1 ou 0 suivant qu'elle a un impact positif, négatif ou nul sur chacun des critères de bien-être identifiés avec les citoyens (cette échelle pouvant être élargie si on veut introduire des nuances dans l'impact). L'avantage d'une telle méthode, expérimentée à Mulhouse, est qu'elle conduit – en associant les différentes parties prenantes – à une plus grande appropriation du processus par les acteurs concernés et donc à une préparation de la coresponsabilité ;
- en analysant la pertinence de l'activité par rapport aux situations de mal-être identifiées : dans quelle mesure l'activité répond-elle à des critères et groupes de personnes pour lesquels il existe effectivement des situations de mal-être ?

Cette double analyse jette un regard intéressant car elle permet de saisir l'impact dans sa globalité et non plus par rapport à un objectif spécifique. Par exemple, dans une approche classique, une école est évaluée par rapport à un objectif d'éducation, une entreprise par rapport à un objectif d'efficacité et de pérennité économique, une action sociale par rapport à un objectif d'insertion, etc. La prise en compte du bien-être permet de mettre en évidence le caractère multiple de l'impact de chaque action.

Cet exercice, réalisé à titre expérimental à Mulhouse, a démontré, par exemple, comment des actions à caractère social dans leur conception peuvent avoir des effets tout aussi importants en termes économiques ou vice versa.

d. *Identifier les améliorations possibles de chaque activité analysée*

L'autre avantage de la méthode est qu'elle permet de trouver des formes d'amélioration qui vont au-delà de l'objectif spécifique de l'action et portent sur d'autres dimensions du bien-être. Par exemple, à Mulhouse, dans le cadre du plan municipal d'éducation à la santé, une action avait été conçue pour lutter contre l'obésité chez les populations les plus défavorisées, facteur de mal-être. Elle consistait pour l'essentiel à apporter

soutien et conseil aux personnes concernées dans leurs choix d'achats alimentaires et leurs pratiques culinaires. L'analyse multidimensionnelle sur la base des critères de bien-être a mis en évidence l'excellent ciblage par rapport à son objectif spécifique (alimentation équilibrée), mais la faible contribution de l'action dans d'autres domaines du bien-être pour lesquels elle pouvait être d'un apport intéressant en introduisant des modifications dans la façon de la conduire<sup>17</sup>.

L'approche multidimensionnelle du bien-être de tous comme objectif de société ouvre donc la voie à une évaluation et une conception des actions transversales, permettant de développer des liens entre différentes approches et de les renforcer mutuellement. Elle est, déjà en elle-même, un facteur de promotion de la coresponsabilité entre les acteurs, permettant de dépasser les politiques sectorielles, souvent trop compartimentées par des objectifs spécifiques prédéfinis.

#### e. *Connaître les améliorations globales à apporter*

Comment passer d'une approche d'amélioration sur des activités spécifiques à une approche plus générale portant sur l'ensemble des activités.

Une première façon de procéder consiste à opérer par agrégation des impacts et pertinences des différentes activités réalisées ou en cours. Cela permet d'identifier :

- les critères de bien-être pour lesquels il existe peu d'impact et qui demanderaient donc une plus grande attention ;
- les groupes et situations de mal-être pour lesquelles il n'existe pas de réponse et qui méritent la conception de nouvelles actions ou l'ajustement des activités existantes.

---

17. Par exemple, si au lieu de concentrer tous les achats dans un supermarché, une partie était réalisée dans les circuits alternatifs comme celui des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans lesquels l'agriculteur fournit des paniers de légumes suivant un système d'abonnement collectif et solidaire, l'action deviendrait alors également porteuse de liens sociaux, de participation citoyenne, de meilleure connaissance du territoire de proximité, etc. Et elle contribuerait par conséquent à l'inclusion sociale et au bien-être des concernés.

Dans le deuxième cas, cette manière fait tout son sens. En revanche dans le premier elle pose une double question :

- dans quelle mesure est-il possible d'additionner les impacts des actions sur chacun des critères de bien-être pour en évaluer l'effet global ?
- dans quelle mesure l'amélioration du bien-être se pose-t-il uniquement en termes d'équilibrage entre les critères ?

Cela revient à poser la question de l'indépendance (*i.e.* inexistence d'interdépendance) des critères et indicateurs de bien-être. A supposer que les différentes dimensions du bien-être soient indépendantes les unes des autres, on pourrait en effet se satisfaire d'une analyse linéaire de l'impact de toute action sur le bien-être en l'étudiant séparément pour chacun des critères et en opérant ensuite une agrégation matricielle entre actions pour connaître l'impact global.

La consolidation des impacts peut se faire de manière simple, en additionnant les valeurs attribuées au croisement de chaque action et de chaque critère de bien-être, suivant la méthode présentée ci-avant. L'exercice, réalisé à Mulhouse à partir d'une analyse d'impact sur 70 actions choisies de manière relativement aléatoire, a permis de repérer les critères pour lesquels il existe un déficit d'actions et, parmi ceux-ci, ceux qui sont dans une situation critique, c'est-à-dire pour lesquels l'évaluation de la situation donne également un résultat négatif ou faible. Trois situations critiques ont ainsi été identifiées : l'insuffisance d'équité, de mixité sociale et d'égalité des chances. On pouvait alors penser que l'élaboration d'un plan d'action concerté devait focaliser les attentions sur des actions visant à les corriger.

Néanmoins ce raisonnement ne tient pas si on prend en compte les interactions entre les différentes dimensions du bien-être, quand elles existent. Rien ne prouve dans ces conditions que, par exemple, le déficit en termes de mixité sociale puisse être comblé par des actions spécifiquement ciblées sur cette question, comme la prise en compte de ce critère dans la construction de nouveaux logements. Sans doute cela pourra avoir un effet à court terme, mais dans le long terme il faut considérer les interactions existantes avec d'autres dimensions du bien-être, comme par exemple la reconnaissance, la non-discrimination, la création de liens sociaux transversaux entre couches sociales, le dialogue, etc.

#### **4. Réflexions sur les éléments clés du bien-être de tous**

On ne peut donc avancer plus dans les méthodes de construction des connaissances pour le progrès de la société sans mettre au clair les relations d'interdépendance des différentes dimensions du bien-être.

Pour répondre à cette question appuyons-nous sur l'analyse comparée du bien-être à partir des résultats des expérimentations réalisées.

##### *a. Nature des dimensions du bien-être*

Bien entendu l'exercice de construction des critères et indicateurs de bien-être donne des résultats différents d'un territoire ou d'une institution à l'autre. Néanmoins au-delà de la diversité des critères et, dans une moindre mesure, des indicateurs, on retrouve à chaque fois entre sept et dix grandes dimensions de bien-être qui constituent autant de familles d'indicateurs. Ce constat conduit à penser qu'il s'agit de dimensions universelles du bien-être, liées à la propre nature des sociétés humaines. Elles recouvrent des domaines très différents les uns des autres, incluant aussi bien des aspects matériels qu'immatériels, des aspects plus personnels ou plus collectifs, avec une forte dimension relationnelle et sociale. On retrouve notamment :

- le cadre de vie : l'environnement, les lieux de vie et de rencontre, la mixité sociale, et, plus généralement, l'aménagement de l'espace ;
- l'accès aux moyens de vie (droits socio-économiques) : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, revenus, culture, transport, etc. ;
- les relations avec les institutions publiques : les formes de concertation, l'écoute des citoyens, la transparence, la qualité des services, etc. ;
- les relations humaines, que ce soit à un niveau général (reconnaissance, solidarité, convivialité, etc.) ou à un niveau plus personnel (amitié, famille etc.) ;
- les équilibres personnels : équilibre entre vie familiale, vie professionnelle et vie citoyenne, l'absence de stress permanent ;
- les équilibres sociaux : équité dans l'accès aux moyens de vie, la mobilité sociale, etc. ;
- la participation et l'engagement des citoyens et l'expression de la responsabilité individuelle et collective ;



- finalement les dimensions liées au sentiment de bien-être ou de mal-être, tels que la peur ou la sérénité et la confiance en soi, la confiance en l'avenir, etc.

Pour comprendre les articulations entre ces dimensions du bien-être, il convient de préciser la spécificité de chacune :

- les moyens de vie constituent les conditions de base de bien-être : aucune personne peut être bien en ayant faim, en étant malade, sans abri, sans accès à l'éducation, etc. ;
- la notion d'équilibre est fondamentale dans le bien-être et on la retrouve dans pratiquement toutes les situations. Elle exprime le besoin de diversité et de jouer sur plusieurs « ingrédients » pour être bien, par exemple l'équilibre entre la vie familiale, professionnelle et citoyenne, entre différents types d'activités, l'équilibre entre le niveau de sollicitation et sa propre capacité à y répondre, etc. ;
- la notion d'équilibre va au-delà du niveau individuel pour toucher également le niveau social. Elle joue un rôle fondamental car l'iniquité dans la répartition des ressources et des moyens de vie, l'injustice, l'absence d'ascenseur social pour ceux qui sont en bas de l'échelle sont les premières sources de sentiment de mal-être. Face à des situations où rien ne justifie que certains citoyens ou citoyennes bénéficient d'avantages considérablement plus élevés que les autres, le sentiment d'exclusion prend le dessus et « mine » toute possibilité d'amélioration du bien-être. C'est la principale explication de la divergence que l'on observe dans certains pays riches entre la croissance du bien-être objectif moyen (en termes de revenu et d'accès aux moyens de vie) et la décroissance du bien-être subjectif (sentiment de mal-être croissant) ;
- l'équilibre/déséquilibre social fait appel aux relations (d'une part entre les personnes et d'une autre part avec les institutions) et à tout ce qui concerne la participation/l'engagement de chacun, trois autres dimensions du bien-être. Celles-ci mettent en avant le caractère fondamentalement sociétal de la nature humaine : sentiment d'appartenance à une communauté, responsabilité collective et responsabilité vis-à-vis d'autrui, pratiques de partage sont des éléments clés d'une capacité à réguler les comportements sur la base de l'intérêt collectif et non pas seulement sur celle de l'intérêt individuel que l'on retrouve déjà dans le monde animal. *A fortiori* l'homme a véritablement développé cette conscience d'autrui, ce

qui remet en cause l'idée encore courante de l'*homo economicus* qui ne raisonnerait que par rapport à son intérêt personnel ;

- le cadre de vie intervient de manière transversale comme élément facilitateur du bien-être dans ses différentes dimensions, que ce soit en termes d'accès aux moyens de vie (habitat, infrastructures, espaces culturels et d'information, absence de pollution), d'équilibre (ville à taille humaine, bonne articulation entre les services – par exemple les différents types de transport – aménagement équilibré de l'espace, qualité de la vie) ou de relations humaines (espaces de convivialité, mixité sociale, lieux de rencontre et de débat, etc.).

Il ressort de cette rapide analyse quelques conclusions sur la signification du bien-être et ses implications :

- l'analyse des critères de bien-être avec les citoyens met en exergue le fait que le bien-être ne se retrouve pas uniquement dans des résultats mais aussi dans les processus (la façon de faire les choses) ;
- la notion d'équilibre illustre l'importance universelle de la recherche de l'optimum plutôt que du maximum. La recherche d'un revenu maximal et sans limite, non seulement ne produit plus de bien-être, mais fait naître un sentiment de mal-être par l'iniquité qu'elle génère ;
- repenser le revenu (et les autres dimensions) en termes d'optimum à partir de la multidimensionnalité du bien-être conduit à revoir le raisonnement économique. Prenons un exemple courant pour l'illustrer : raisonner la consommation uniquement par rapport à son utilité en termes d'accès aux moyens de vie conduit à maximiser la consommation dans les limites du revenu disponible. Si d'autres critères interviennent tels que la responsabilité, l'équité, le plaisir du partage, les choix de consommation ne visent plus un maximum mais un optimum qui se situera dans la possibilité de répondre à ces différents critères. Ceci se passe dans la vie courante : dans beaucoup de situations on préfère partager et avoir moins chacun que d'avoir beaucoup et n'avoir pas le plaisir du partage.

#### *b. Affinement des hypothèses du Conseil de l'Europe à la lumière des résultats des expérimentations*

On comprend donc, à la lecture des différentes dimensions de bien-être que leurs interrelations sont éminemment complexes, de sorte qu'on ne

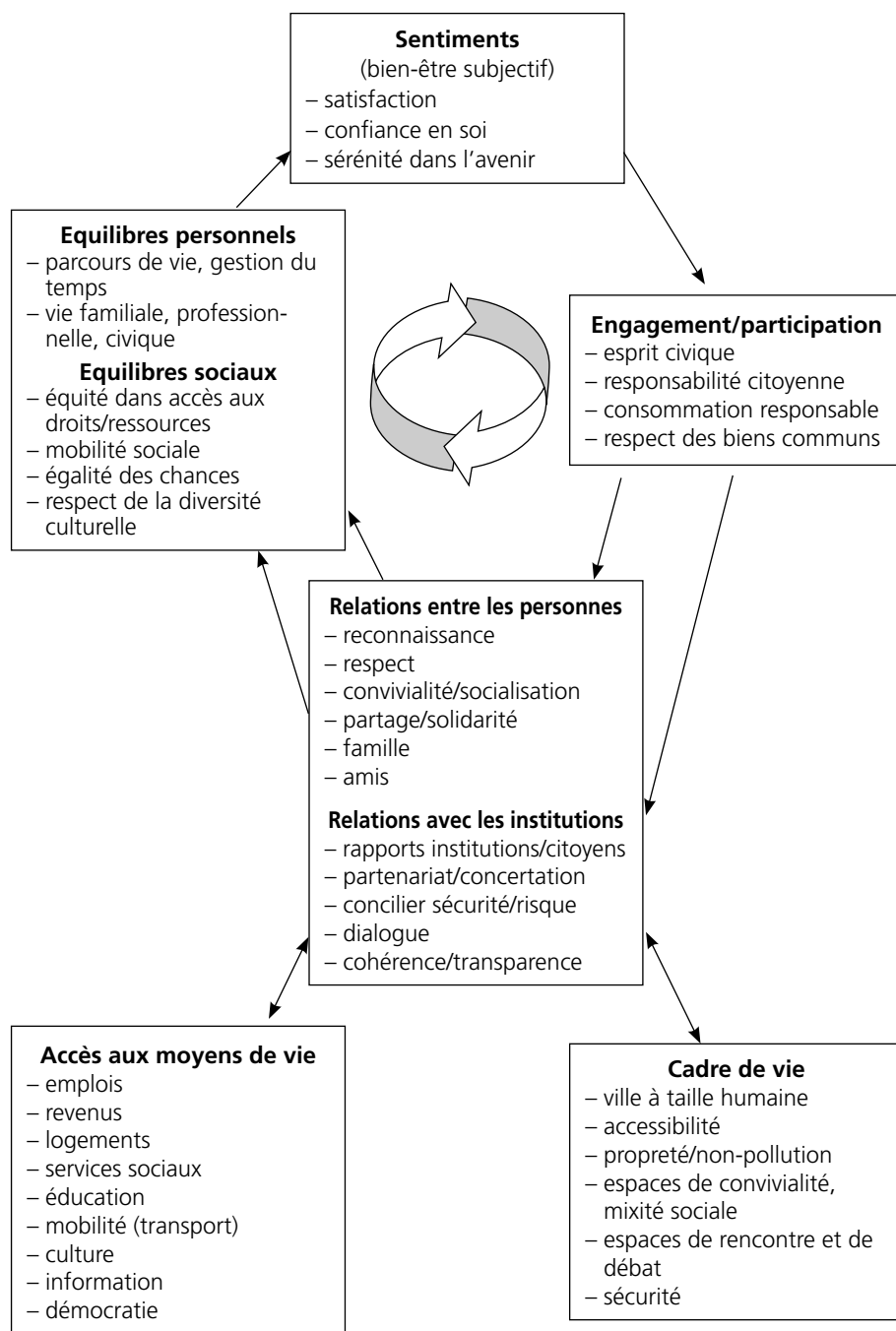
peut les saisir qu'en les approchant d'une manière globale et non une à une.

Repartons pour cela des hypothèses du Conseil de l'Europe concernant les éléments clés du bien-être. Il y a derrière ce concept l'idée qu'un processus peut évoluer de manière positive ou négative en fonction des « éléments clés » qui jouent un rôle déterminant dans cette évolution. On observe en effet qu'il se produit, entre différentes dimensions du bien-être, des réactions en chaîne qui peuvent, selon les cas, avoir des effets d'entraînement vers le bien-être, ou, au contraire, vers un mal-être croissant. On parlera de cercles vertueux du bien-être, ou, à l'opposé, de cercles vicieux du mal-être.

Comment peut-on donc vérifier que les éléments clés qui vont déterminer l'évolution vers un cercle vertueux et non vicieux sont ceux qui sont avancés dans les hypothèses du guide du Conseil de l'Europe ? On remarque que des effets d'entraînement peuvent se produire entre différentes dimensions du bien-être, notamment entre l'accès aux moyens de vie, la façon dont les acteurs s'organisent pour assurer cet accès à tous par leurs relations, les équilibres ou déséquilibres personnels et sociaux qui en résultent, le sentiment de bien-être ou de mal-être que cela génère et la volonté d'engagement et de participation qui en découlera, celle-ci pouvant à son tour améliorer les relations entre les personnes et avec les institutions et les équilibres personnels et collectifs, etc.

Ces interactions sont représentées (en tant que cercles vertueux ou vicieux) dans le graphique 3 ci-après.

**Graphique 3 – Représentation des interactions entre dimensions du bien-être avec quelques exemples d'indicateurs**



Deux idées ressortent de cette représentation :

- le rôle central des relations dans les interactions entre composantes du bien-être, faisant le lien entre les dimensions matérielles (accès aux conditions de vie et cadre de vie) et immatérielles ;
- le fait qu'il peut se produire un cercle vertueux ou vicieux entre les composantes du haut du graphique ;

Ces idées tendent à montrer que les éléments clés du bien-être se situeraient au niveau des relations (entre les personnes et avec les institutions). Or celles-ci sont étroitement liées à la façon dont sont gérées la société et les activités en général, c'est-à-dire la gouvernance. Cela pourrait expliquer l'émergence de déconnexions entre bien-être objectif (essentiellement matériel, en bas du graphique) et bien-être subjectif (partie haute du graphique), comme le met en évidence Wolfgang Glatzer<sup>18</sup>. En d'autres termes, même si les conditions matérielles sont réunies, une mauvaise gouvernance peut être la cause de déséquilibres générateurs de sentiments d'insatisfaction et de replis sur soi.

Quelles seraient donc les caractéristiques d'une gouvernance et de relations porteuses d'interactions positives (cercle vertueux) et celles qui, au contraire, généreraient un cercle vicieux vers le mal-être ?

Nous pouvons tenter de répondre en faisant appel à certains des résultats des expérimentations en cours.

Par exemple, la reconnaissance (être reconnu, être entendu) est le critère de bien-être le plus souvent avancé par les citoyens, Or être reconnu, entendu (comme personne, comme citoyen) se retrouve dans tous les types de relation, que ce soit entre les personnes ou avec les institutions. C'est l'expression même de l'inclusion dans la société (non pas uniquement inclusion économique, mais inclusion sociale/sociétale au sens d'être partie prenante de son fonctionnement). Une gouvernance génératrice de bien-être sera donc une gouvernance inclusive où chacun est partie prenante de la gestion de la société à son propre niveau et est reconnu comme tel, tandis qu'une gouvernance génératrice de mal-être est celle qui ne le permet pas ou difficilement.

Un deuxième constat est que les critères liés à l'équilibre (personnel ou social) sont souvent nombreux et apparaissent dans tous les exercices.

---

18. Voir son article dans ce volume.

Cela se comprend si on considère (comme suggéré dans le graphique) que les sentiments de bien-être ou de mal-être ont leur source dans des questions d'équilibre. On retrouve également ici l'idée de reconnaissance : il s'agit non seulement de reconnaître les citoyens comme parties prenantes de la société (ou de l'institution) mais également comme personnes ayant droit, comme toute autre, à un parcours de vie et des besoins d'équilibre personnel (gestion du temps, etc.). Quant aux équilibres sociaux (équité dans l'accès aux droits et aux ressources et ses corollaires : mobilité sociale, égalité des chances, respect des différences culturelles), ils sont l'expression même de la reconnaissance de tous comme personne à part entière, sans discrimination.

Si l'on revient maintenant aux hypothèses du guide du Conseil de l'Europe sur les éléments clés, la coresponsabilité pour le bien-être de tous exprime bien l'idée d'une gouvernance inclusive et orientée vers les équilibres sociaux et personnels de chacun. La coresponsabilité est en effet l'expression même de la prise en compte de l'intérêt de tous par tous et donc d'une gouvernance basée sur la participation et l'engagement de tous pour que chacun trouve sa place suivant ses besoins et sa capacité propre. Le concept de coresponsabilité peut être vu comme l'expression de la vie ensemble ou comme une relation que l'on peut appeler de co-sujets, chaque sujet raisonnant avec les autres sur l'ensemble des humains et êtres vivants et non plus seulement sur lui-même. Il rejoint l'idée d'approche associative à l'échelle de chaque espace de vie, institutionnel ou territorial, et à celle de la planète entière (concept également précisé dans le guide du Conseil de l'Europe comme élément clé de la cohésion sociale).

Quant aux quatre éléments clés au niveau des situations des personnes, ils expriment les objectifs vers lesquels tend un cercle vertueux du bien-être dans ses quatre dimensions : reconnaissance dans les relations humaines et de gouvernance ; autonomie et développement personnel, familial et professionnel dans les équilibres personnels ; équité dans l'accès pour les équilibres sociaux ; participation/engagement. Le sentiment de bien-être est la résultante de ces quatre objectifs.

En conclusion, la coresponsabilité permet de relier aspects matériels, formation d'équilibres et perceptions subjectives. Elle consolide la participation et l'engagement citoyen et est l'expression de la vie ensemble et d'une relation de co-sujets. A partir de ce travail on peut en quelque sorte reformuler le « triangle magique du bien-être » de Stefan Klein formé par le sens civique, l'équilibre social et la maîtrise de son propre

destin » (Klein, 2006), en ajoutant que tous ces aspects ont besoin d'une fonction de « régulation » tant sur les questions matérielles que sur celle de la reconnaissance de l'apport de chacun.

### c. *Sortir des « cercles vicieux »*

Les éléments clés du bien-être autour de la notion de coresponsabilité tracent une ligne d'orientation vers une situation idéale de bien-être pour tous. Ils n'apportent cependant pas d'éclairage sur la façon de dépasser certains blocages pour sortir de situations de mal-être.

Les cercles vicieux vers le mal-être entraînent en effet des blocages qui nécessitent des interventions spécifiques. Par exemple, comme l'explique Catherine Redelsperger<sup>19</sup>, si l'on se réfère à des individus dans des contextes de chômage de longue durée, relations difficiles au travail, surendettement (tous des processus répétitifs générateurs de mal-être), ils ont tendance à se replier sur eux-mêmes pour éviter de renouveler une expérience mal vécue. Parmi les cas les plus extrêmes il y a celui « d'auto-exclusion » des personnes qui ont été entraînées dans des processus d'exclusion à répétition sur un fond de culpabilisation.

Dans ces cas, la sortie passe par l'écoute d'un autre qui ne porte pas de jugement et propose d'autres chemins. Là encore les éléments clés de sortie du mal-être se retrouvent dans la relation à autrui, le dialogue, l'empathie, la solidarité, toutes ces formes relevant de la relation co-sujet dont il était question ci-avant.

Cependant les obstacles à l'exercice de la (co)responsabilité au niveau de la société sont immenses. Notamment dans le cas des exclus et des pauvres, la culpabilisation de leur situation évite d'avoir à exprimer la responsabilité mutuelle. La culpabilisation des autres est *de facto* l'expression première de la déresponsabilisation de soi-même et donc l'inverse de la coresponsabilité.

Outre la culpabilisation, d'autres phénomènes sociaux induisent des blocages dans le mal-être : l'absence de reconnaissance de l'apport social de chacun, la négation de la valeur de la parole dans l'espace public à moins d'appartenir à des groupes de pouvoir, au monopole de l'information, etc.

---

19. Voir son article dans ce volume.

#### *d. Raisonner sur une éthique de la coresponsabilité*

La culpabilisation et la négation de l'opportunité d'exercer la responsabilité tendent à recouvrir plusieurs sphères de la vie en société. Dans le domaine social notamment, les théories et pratiques basées sur le rejet de la responsabilité de la pauvreté sur les pauvres eux-mêmes se substituent à l'idée de l'Etat social et de la solidarité citoyenne.

Pour comprendre les raisons du phénomène, il faut se référer à la légitimation des tendances négatives, c'est-à-dire de celles qui vont dans le sens de l'égoïsme, de l'égoïsme et de la défense de ses propres intérêts par rapport à autrui (approches dissociatives), à l'opposé de l'empathie et de la solidarité (approches associatives). A partir du moment où ces tendances et pratiques sont reconnues comme légitimes – et il n'existe pas de règles qui les condamnent ou les interdisent –, elles s'imposent aisément car elles sont l'expression d'un choix plus facile que celui de la coresponsabilité.

Dans l'histoire de l'humanité, on retrouve des périodes où la légitimation (ou simplement la non-condamnation) de ces tendances a conduit à des régressions, voire des désastres, suivis de périodes où, tirant les leçons de ces conséquences, la société a intégré de nouvelles règles et formes de régulation basées sur la coexistence responsable. L'exemple le plus parlant dans l'histoire européenne moderne est celui de la période 1920-1945 où la légitimation de la non-tolérance et de la dictature a conduit à des atrocités, suivie d'une période d'apprentissage du respect des différences, de la dignité, de l'autonomie de chacun et de la participation citoyenne, à partir de la mise en avant des droits de l'homme et de tout le processus qui s'en est suivi, dans lequel le Conseil de l'Europe et d'autres institutions nationales et internationales ont joué un rôle essentiel.

Aujourd'hui la légitimation de la déresponsabilisation et de son corollaire – la culpabilisation – conduit à des situations de mal-être généralisées qui, à leur tour, entraînent des phénomènes de rejet et de négligence faisant courir le risque d'un désastre lorsque la rareté des ressources demande une capacité accrue à savoir partager et coexister. Plus que jamais une nouvelle éthique de la coresponsabilité pour le bien-être de tous, facette complémentaire des droits de l'homme pour la coexistence, doit être développée.

Tandis que les droits de l'homme et les règles qui lui sont liées sont de nature juridique et institutionnelle et relèvent avant tout du domaine public, des Etats et des organisations gouvernementales et intergouvernementales,



la coresponsabilité est de nature éthique car elle est inséparable de la pratique des relations entre acteurs : elle ne se décrète donc pas, mais fait l'objet d'un apprentissage itératif entre règles et pratiques. Le sens qu'on donne ici à l'éthique est donc celui d'un savoir qui se bâtit de manière raisonnée, par l'interaction entre sujets et structures. C'est en quelque sorte le savoir-vivre ensemble qui s'élabore sous forme de règles entre les acteurs (d'un territoire – local, régional, national – ou d'une institution – entreprise, service, etc.) en son sein et/ou dans ses rapports avec l'extérieur. On parlera d'éthique raisonnée, construite dans l'interaction entre sujets, en la distinguant de la morale qui est plutôt un ensemble de règles données à soi-même, et en général définies par une entité supérieure.

## Conclusions

L'analyse précédente nous permet de mieux comprendre comment répondre aux besoins de connaissances pour le progrès.

Revenons tout d'abord aux besoins de connaissances concernant le bien-être (voir le graphique 2). La prise en compte des éléments clés du bien-être conduit à introduire une deuxième dimension de l'analyse de pertinence des activités (existantes ou conçues pour être mises en œuvre), à savoir la pertinence en termes de contribution au renforcement de ces éléments clés. Ce critère d'évaluation est particulièrement important car il met en avant la plus-value particulière des activités qui sont génératrices de coresponsabilité et des autres éléments clés qui lui sont liés, notamment l'équité dans l'accès. Il introduit par ailleurs une orientation dans l'identification des améliorations à apporter à chaque activité prise individuellement. Finalement il conduit à considérer deux dimensions dans la recherche de cohérence des activités (connaître les améliorations globales à apporter) :

- pour s'assurer que les situations de mal-être sont effectivement prises en compte ;
- pour permettre la pleine expression de la coresponsabilité pour le bien-être de tous.

Pour ce qui est des connaissances pour le progrès en termes de biens, l'état d'avancement des expérimentations en cours depuis 2006 n'est pas encore suffisant pour apporter des réponses méthodologiques confirmées. Néanmoins certaines conclusions ressortent assez clairement.

Ainsi relativement à la connaissance des biens nécessaires au bien-être, on déduit de l'analyse précédente le rôle essentiel des biens immatériels, et plus précisément la vision et les règles que les sujets (citoyens, acteurs) élaborent et se donnent pour assurer, ensemble, le bien-être de tous. C'est cette vision et ces règles communes qui permettront d'identifier les biens nécessaires au bien-être et de répondre aux questions concernant les biens. Au contraire, sans vision, chacun fonctionne pour soi, « à l'aveugle », et tend à chercher des formes de compensation au mal-être immatériel dans les biens matériels, sans repères sur le sens de la satisfaction recherchée.

Plus que des règles il s'agit d'une véritable culture du vivre ensemble. Elle se construit progressivement. Les processus de réflexion sur le bien-être de tous et la façon d'y parvenir ensemble, tels que décrits ci-avant peuvent être des catalyseurs.

Cependant, on l'a vu également, cette culture du vivre ensemble est fragile. Des formes de déresponsabilisation et de culpabilisation peuvent prendre le dessus notamment dans des contextes de tension, et entraîner des mal-être. Plus généralement toutes les formes de non-reconnaissance, discrimination, mépris, non-transparence, ou l'iniquité dans l'accès aux ressources, etc. peuvent être la cause de cercles vicieux vers le mal-être (méfiance, insécurité, etc.), vont à l'encontre d'un savoir-vivre ensemble et peuvent détruire en peu de temps des années d'efforts dans ce sens.

Pour cette raison – assurer dans la durée le bien-être de tous –, le vivre ensemble ne peut pas se limiter à une culture commune informelle. Il doit faire l'objet de formalisations précises avec des espaces et instruments socio-institutionnels d'affirmation, de suivi et de recours.

Les droits de l'homme et les droits qui y sont attachés (démocratie, Etat de droit) sont des acquis fondamentaux dans ce sens car ils inscrivent les limites à ne pas franchir pour éviter de tomber dans les cercles vicieux du mal-être et de la destruction des biens communs.

Cependant, nous l'avons dit, les droits ne sont qu'une facette des règles de vivre ensemble. Ils doivent être complétés par les responsabilités qui en sont le pendant et qui doivent faire l'objet d'une éthique raisonnée construite par les interactions propres à une gouvernance qui laisse la place à l'expression de la coresponsabilité, notamment à la concertation et au principe d'autonomie contre responsabilité.

Outre les biens immatériels, le bien-être suppose la préservation des biens matériels et des conditions qui permettent à chaque communauté humaine d'assurer l'accès à tous aux besoins de base (logement, éducation, santé, emploi, etc.).

Identifier les biens nécessaires au bien-être est une tâche complexe mais essentielle, pour disposer d'un cadre de référence (situation idéale) permettant l'évaluation des biens effectivement existants (septième étape). Les écarts entre les biens existants et ceux qui sont nécessaires au bien-être doivent pouvoir être connus non seulement en termes statiques mais également en termes de tendances (tendance à la capitalisation ou, au contraire, dégradation). Cela afin de pouvoir apprécier l'impact et la pertinence des activités existantes, et identifier ce qu'il faudrait faire, que ce soit pour chaque activité ou au niveau global.

A ce point deux questions fondamentales se posent :

- comment partager les responsabilités pour la production et la préservation des biens ? Ici la notion d'équité dans l'accès aux biens et dans la responsabilité dans leur préservation est essentielle. Elle est à la base notamment d'une coresponsabilité dans les actes de consommation, de production et de préservation, l'un des défis majeurs de la société actuelle (production et consommation responsables) ;
- comment concilier la production et la préservation des biens avec la génération du bien-être ? Cette question est déjà au centre des débats quand le travail sur les critères et indicateurs de bien-être avec les citoyens est réalisé au sein d'institutions qui ont pour vocation la production de biens matériels ou immatériels (entreprises, écoles, etc.). Si cela paraît être, au départ, une équation difficile à résoudre, tant les efforts pour la production de biens sont souvent assimilés à l'idée de sacrifices et de mal-être (mal-être dans le travail, l'effort éducatif, etc.), il apparaît ensuite, dans l'application de la méthode, que le bien-être de tous est un facteur de performance dans la production de biens, inscrivant de fait cette question de la conciliation dans une logique de « gagnant-gagnant ».

En conclusion, le processus de construction d'une coresponsabilité pour le bien-être de tous ouvre la perspective d'une nouvelle gouvernance, plus associative, créant des ponts non seulement entre acteurs, entre institutions et citoyens, mais également entre secteurs par sa transversalité et entre grands objectifs de société qui ont pu pendant longtemps apparaître comme difficilement conciliables.

Les expérimentations en cours ont permis de tracer des voies essentielles dans ce sens, que ce soit au niveau territorial local ou dans les institutions (entreprises, écoles). Cet article en fait un premier bilan tout en mettant en évidence l'ampleur des questions qu'il reste à traiter. C'est en quelque sorte un « bilan d'étape ». Notamment les indicateurs de progrès concernant les biens restent une tâche essentielle non encore mise en pratique.

Cela étant, on dispose d'ores et déjà d'une méthode simple de définition de critères et de construction des indicateurs du bien-être de tous, facilement applicable et aisément transmissible qui devrait permettre son transfert à plus grande échelle dans les prochaines années<sup>20</sup>.

---

20. Voir les Recommandation 207 (2007) et Résolution 226 (2007) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (27 mars 2007) sur l'élaboration d'indicateurs de la cohésion sociale – L'approche territoriale concertée.

## **Bibliographie**

Chalmers, R., interview avec Matthieu Ricard : "Alors, heureux?", publié dans *Courrier international*, supplément au n° 874-875, du 2 au 22 août 2007.

Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Editions du Conseil de l'Europe, 2005.

Klein, S., *The Science of Happiness : How our brains make us happy – and what we can do to get happier*, Marlowe, mars 2006.

Klingler, C. et T., M.-L., "Pourquoi le cerveau devient dépendant", *La Recherche*, n° 417, mars 2008, p.36.

Kusago, T., "Rethinking of economic growth and life satisfaction in post-World War II Japan – A fresh approach", *Social Indicators Research*, mars 2007.

## Annexe – Eléments de méthode

### Elaboration des critères de bien-être avec les citoyens

L'élaboration des critères de bien-être avec les citoyens peut se faire en une séance de trois heures avec un grand nombre de citoyens (au moins 60) en ayant recours à une méthode d'animation de groupes qui s'inspire des *World café* utilisés dans les *Future Search*<sup>21</sup>, en adaptant cette méthode à la réflexion sur le bien-être.

Dans un premier temps les citoyens sont invités à se répartir en petits groupes de huit à dix personnes, constitués de manière homogène, en termes d'âge, de sexe, d'origine ethnique et/ou de catégorie professionnelle selon les cas (par exemple un groupe de jeunes, un groupe d'immigrés, un groupe de personnes handicapées, un groupe de personnes âgées, un groupe de femmes au foyer, un groupe de minorités ethniques, etc.). Chacun de ces groupes définit ses propres critères de bien-être à partir de trois questions :

- Qu'est pour vous le bien-être ?
- Qu'est pour vous le mal-être ?
- Que faites-vous ou que pouvez-vous faire pour votre bien-être ?

(Les questions peuvent être légèrement différentes selon les cas, mais en ayant soin de ne jamais prédéfinir les catégories du bien-être<sup>22</sup>).

Au sein de chaque groupe, la réflexion sur ces questions est conduite en premier lieu au niveau individuel en invitant les participants à inscrire leurs critères de bien-être sur des post-it. On passe ensuite à une phase de réflexion collective en reportant les post-it sur une grande feuille ou tableau visible par tout le groupe et en opérant une synthèse du groupe. Au total la séance demande environ une heure.

---

21. Méthode utilisée notamment par le Neighborhood Assemblies Network : <http://www.sfnan.org/>

22. Une quatrième question a été introduite dans les dernières expérimentations (Rovereto, Trento, Paris) consistant à demander ce qu'il faudrait faire pour le bien-être. Cette quatrième question qui sort de la propre définition du bien-être présente l'avantage d'inciter à réfléchir à ce que serait une situation idéale et donc permet d'élargir l'échelle des indicateurs (voir ci-après).

Dans un deuxième temps des groupes hétérogènes arc-en-ciel sont constitués avec une personne de chacun des groupes homogènes. A supposer par exemple que l'on ait huit groupes homogènes de huit personnes, on pourra constituer huit groupes arc-en-ciel. Ces groupes hétérogènes s'attachent à définir les critères de bien-être de tous, en élaborant une synthèse inclusive des critères des différents groupes homogènes dans le sens où la diversité des points de vue est bien prise en compte. A supposer par exemple qu'un des critères concernant le logement est le fait de disposer d'un logement en dur suffisamment spacieux et qu'un groupe homogène de Rom-Tsiganes ait exprimé la possibilité de vivre dans des caravanes, la synthèse devra bien prendre en compte ces deux situations. La synthèse inclusive doit pouvoir ainsi concilier les points de vue différents, comme par exemple concilier la volonté des jeunes de disposer d'espaces et moments de fête tard le soir et la volonté des personnes âgées d'avoir le calme en retenant comme critère de bien-être de tous l'existence d'espaces différenciés.





## **PARTIE II – COMPRÉHENSION ET PERCEPTION**

### **DU BIEN-ÊTRE : LES SUJETS ET LES BIENS**

#### **I. Comprendre le bien-être pour l'assurer de manière équitable**

*Jean-Luc Dubois<sup>1</sup>*

##### **Introduction**

La croissance mondiale s'est traduite par l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène internationale. Cela soulève bien des espoirs concernant l'amélioration durable des conditions de vie et, plus généralement, du bien-être pour des millions d'être humains qui en étaient jusqu'alors privés. Cependant, elle a aussi un coût, car l'augmentation de la pollution qui en résulte, l'accroissement des déchets domestiques comme industriels, les effets sur la biodiversité et sur le climat induisent de nouveaux risques qui sont l'expression de ces coûts environnementaux. Sur le plan social, si l'on assiste à une réduction de l'extrême pauvreté de long terme, on constate, en parallèle, un accroissement des différentes formes d'inégalité, l'augmentation de la vulnérabilité face à ces nouveaux risques et le maintien d'une forte précarité qui favorise la constitution de nouvelles trappes à pauvreté engendrant de l'exclusion sociale. Sur le plan humain, on remarque un certain mal-être qui est relié à l'obligation de réussite et de rendement collectivement partagée, à des formes de délitement social et à l'apparition de solitudes nouvelles, qui induisent des conséquences d'ordre psychologique touchant aussi les populations les plus favorisées.

Dans ce contexte, la poursuite de la croissance amène à se poser un certain nombre de questions. Peut-on protéger un environnement naturel qui se trouve mis à mal par les modes de production au point d'en réduire la biodiversité et de menacer les équilibres écologiques ? Quelles devraient

---

1. Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED) de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et Institut de recherche pour le développement (IRD). L'auteur remercie François-Régis Mahieu, professeur émérite au C3ED, pour ses conseils sur l'orientation de cette recherche et Hanitra Randrianasolo, doctorante au C3ED, pour son appui à la rédaction finale de ce texte.

être les modalités d'un savoir-vivre ensemble qui permettrait de lutter, de manière équitable, contre les inégalités et l'érosion de la cohésion sociale dans un monde globalisé ? Comment lutter contre le mal-être des individus, sur le plan humain, en valorisant leurs potentialités et en promouvant leurs capacités d'innovation. Les réponses à ces questions demandent de réfléchir à une croissance qui relèverait ces défis tout en continuant à améliorer le bien-être.

Il y a, en effet, une aspiration au bien-être qui semble universellement partagée et qui se révèle être, en même temps, un formidable moteur de changement, au sein des sociétés, dans l'agencement des liens et rapports sociaux. Cela demande de s'accorder sur la définition même du bien-être et, ensuite, de voir comment l'améliorer tout en veillant à ce qu'il soit réparti de manière équitable.

Nous tenterons d'aborder, dans cet article, ce double questionnement. Notre réflexion se déroulera en deux parties. La première portera sur la définition du bien-être en examinant ses relations avec le bonheur des philosophes et la recherche de sens des psychologues. La seconde se penchera sur la possibilité d'instaurer des processus d'action collective, impliquant la responsabilité des acteurs sociaux, pour tenter de satisfaire de manière équitable à l'aspiration au bien-être, qui concerne tout être humain.

## **1. Une aspiration générale au bien-être**

Il y a actuellement une aspiration universelle à parvenir à un niveau de bien-être considéré comme satisfaisant. Elle suscite une revendication si forte qu'elle en vient à bouleverser les équilibres démographiques, économiques, sociaux, écologiques, etc. Elle se traduit par des stratégies de développement mobilisant la communauté internationale comme, par exemple, les objectifs du millénaire (ODM) qui concernent la réduction de la pauvreté et de certaines formes d'inégalité.

En fait, cette recherche de bien-être s'inscrit dans une longue et ancienne tradition philosophique qui est relative à la « quête du bonheur ». Les premiers penseurs de l'Antiquité, qu'ils soient grecs, chinois ou indiens, se sont penchés sur cette question dès le V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Mais, la plupart des économistes modernes n'en ont retenu qu'une vision réductrice qui insiste sur la gestion optimale des biens et des services qui se dégagent de l'équilibre des marchés. Pourtant de nombreux auteurs ont introduit les notions de biens publics, de besoins fondamentaux, de liens sociaux,

d'accomplissement et même de liberté de réalisation. Avec pour conséquence d'élargir les frontières de la vision économique du bien-être.

Des travaux récents de psychologie permettent d'aller encore plus loin en intégrant le vécu personnel dans l'analyse du bien-être. Ils visent à conférer du sens à la notion de bien-être en fournissant les moyens de lutter contre le mal-être qui se développe parallèlement à l'accroissement du bien-être (matériel). On articule ainsi, à travers la notion de sens (psychologique), le concept de bien-être économique et celui de bonheur philosophique.

#### *a. A l'origine, la vision philosophique du bonheur*

A l'origine du questionnement sur le bonheur, il y a les réflexions des philosophes de l'Antiquité. Chez les Grecs, Aristote (382-322 av. J.-C.) fait le double constat que tous les hommes veulent être heureux, mais que tous ne sont pas d'accord sur les moyens d'y parvenir et sur les approches qu'il conviendrait de suivre pour cela. On retrouve ailleurs, en Chine notamment, des réflexions assez proches chez des penseurs comme Mencius (Meng Zi, 371-289 av. J.-C.) et Mo Zi (479-392 av. J.-C.).

Face à cette aspiration humaine au bonheur, considérée comme universelle, deux écoles de pensée se sont rapidement opposées, proposant des définitions différentes de ce que devrait être le bonheur.

La première, dite « école hédoniste », met l'accent sur la recherche du plaisir comme source de bonheur. Ses fondements viennent de la philosophie hédoniste (Aristippe, 435-356 av. J.-C.) selon laquelle une vie ne peut être considérée comme bonne que si elle procure le plus possible de plaisir ou de satisfaction. Cette vision est atténuée par la définition épicurienne (Epicure, 342-271 av. J.-C.) selon laquelle le bonheur résulte d'un équilibre réfléchi entre la dimension positive issue du plaisir et une dimension négative liée à la souffrance. Il tient à la personne humaine d'être capable de gérer intelligemment cet équilibre entre les deux, à travers le temps et l'espace.

Cette vision a influencé la philosophie utilitariste (Bentham, 1748-1832) selon laquelle les comportements des individus résultent d'un calcul hédoniste visant à maximiser la quantité de plaisir et à minimiser la quantité de peines, le bonheur se définissant alors comme la différence entre les deux. Au niveau collectif, le bonheur global résulte alors de la somme des bonheurs individuels et la meilleure société est celle qui est capable d'offrir « le plus grand bonheur au plus grand nombre ».

Une telle doctrine a été reprise sur une base économique par Stuart Mill (1806-1873) qui en a fait une philosophie capable d'évaluer, en termes d'utilité, les conséquences des actions entreprises sur le bien-être. L'utilité, ou satisfaction objective, retrace le fait qu'un bien ou une action puisse engendrer du bien-être sous forme de plaisir, de joie, d'avantages, etc., permettant de déboucher, même indirectement, sur le bonheur. Ce qui permet d'assimiler bien-être et bonheur. Le but de toute action est alors de rechercher le maximum de satisfaction afin de maximiser le bien-être général. Ce qui importe c'est la quantité globale de bien-être produit, quelle qu'en soit la répartition entre les individus. Dans ce cadre, tous les individus se valent également et le bonheur de chacun dépend de celui des autres. Il convient alors de considérer le bien-être de tous et non le bien-être de quelques-uns en particulier.

La pensée économique actuelle, bien qu'elle soit parcourue par de nombreux autres courants hétérodoxes, demeure toujours fortement influencée par cette vision. Elle considère que la croissance de la consommation et du revenu est la condition de l'amélioration du bien-être, l'utilité mesurant toujours l'aptitude d'un bien à satisfaire les besoins d'un agent économique. Ainsi, par exemple, la théorie de la décision qui fait appel à des procédures d'analyse coûts-avantages pour l'évaluation de projets ou de politiques publiques, se réfère toujours à un calcul de type hédoniste.

La vision d'Aristote se trouve à l'opposé de cette vision utilitariste, fortement influencée par l'hédonisme. Son école de pensée, dite « eudémone » , privilégie l'accomplissement, personnel ou social, comme source de bonheur, en se référant à des valeurs éthiques comme la prudence, la générosité, etc. Pour Aristote, ce qui importe c'est d'instaurer, en relation avec les autres, une éthique du possible au sein de la Cité, afin de réaliser, de manière concertée, des objectifs de devenir communs ; et, à travers cette forme de liberté, d'améliorer le bonheur de vivre dans la cité. Cette philosophie, dite de « la vie bonne », refuse que l'équilibre des plaisirs soit le seul critère de définition du bonheur et s'appuie sur le fait que si l'individu est un sujet autonome, rationnel et raisonnable, il doit aussi être capable de faire le lien entre sa capacité d'action propre et la possibilité d'atteindre le bonheur à travers des actions adaptées à son environnement, tant social que naturel.

Le philosophe Robert Misrahi (2003), notamment dans ses réflexions sur le bonheur, illustre clairement cette façon de voir. Le bonheur n'est pas le fruit spontané d'événements agréables qui surviennent dans la vie, c'est

plutôt l'aboutissement d'une construction personnelle réfléchie. C'est, en effet, à l'individu de construire le bonheur par ses propres actions. Cependant, l'accès au bonheur ne sera possible que si la société assure auparavant aux individus les opportunités économiques et sociales minimales qui leur permettront de vivre normalement.

Cette vision rejoint celle de Sen (1999) qui montre que, en économie, c'est la « capacité d'action » dans un environnement de liberté – ce qu'il appelle « l'agencéité » – qui permet aux individus d'atteindre les finalités auxquelles ils accordent de l'importance. Le rôle des politiques publiques est alors de veiller à ce que soit assuré un accès aux ressources et opportunités qui permette de choisir, parmi un ensemble d'accomplissements possibles, ceux qui portent à atteindre une vie épanouie.

Tout en demeurant dans le même cadre de pensée, on peut alors considérer que les individus sont insérés dans des réseaux de droits et d'obligations sociales, ce qui les oblige à combiner la liberté de leurs choix avec la responsabilité de leurs obligations sociales (Ballet *et al.*, 2005). Ce qui implique d'élargir « l'agencéité », ou capacité d'action des individus, aux responsabilités personnelles en allant au-delà de leurs seules libertés et finalités. Cet apport supplémentaire se réfère à l'approche phénoménologique qui considère les interactions sociales en lien avec les intentions existentielles des personnes, les formes de responsabilité qui les animent, les rapports de force ou de domination auxquels elles participent dans un contexte donné. On aborde ainsi, de manière plus pertinente, la complexité humaine dans son aspiration au bonheur.

En conclusion, cette philosophie de « la vie bonne » montre donc que, par le biais d'une démarche raisonnée et construite, s'appuyant sur la responsabilité, il est possible de faire en sorte que les capacités de réalisation, individuelles comme collectives, des personnes se traduisent en capacité à construire une vie épanouie, source de bonheur commun. C'est en ce sens que Ricœur parle de « la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes » (Ricœur, 1995).

#### *b. Élargir la vision très restrictive du bien-être économique*

Face aux philosophes, qui raisonnent en termes de bonheur, les économistes utilisent plutôt le concept de bien-être. Un bien-être qui est le résultat d'une gestion équilibrée de biens et de services matériels, consommés, ou accumulés sous forme de capital. La définition a été élargie par l'introduction récente des relations que l'individu entretient

avec son environnement social, à travers notamment la prise en compte du capital social et de l'altruisme.

Pour parvenir à un certain niveau de bien-être, il faut prendre des décisions concernant l'allocation des ressources disponibles face aux nombreuses contraintes techniques et aux comportements sociaux. Comme on raisonne essentiellement sur des biens et des services, on peut rechercher les manières d'allouer de façon efficiente ces moyens limités à des finalités qui ont été auparavant évaluées, le plus souvent en termes monétaires. Et, dans ce contexte, la démarche économique consiste à gérer de manière optimale les ressources disponibles en décidant où les affecter pour atteindre le plus rapidement possible une finalité donnée, comme celle d'accroître le bien-être.

La vision utilitariste trouve sa validation dans les théories de l'équilibre général et de l'économie du bien-être. Toutes deux cherchent à répondre à la question : entre plusieurs situations économiques possibles, chacune étant caractérisée par une certaine répartition des ressources et des revenus, laquelle peut être considérée comme la meilleure ? Il s'agit, en effet, d'une question fondamentale de l'économie publique qui s'appuie sur des comportements individuels pour analyser les problèmes relatifs aux biens publics, à la fiscalité, aux choix collectifs, à l'optimum social, au traitement des formes de pauvreté et d'inégalités, aux aspects de justice et d'équité (Jarret et Mahieu, 1998).

La théorie de l'équilibre général montre, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses, que lorsque les consommateurs maximisent de manière rationnelle leurs satisfactions individuelles sous contraintes de revenu, et que les producteurs maximisent de même leurs productions sous contraintes techniques, on débouche sur un système unique de prix et de quantités qui assure l'équilibre de l'offre et de la demande sur l'ensemble des marchés, la satisfaction optimale des agents économiques et la production technique la plus efficiente. Les hypothèses sont relatives au comportement supposé égoïste et rationnel des individus, dans un système de concurrence pure et parfaite. De plus, selon l'économie du bien-être, cette situation d'équilibre peut être considérée comme optimale (au sens de Pareto) c'est-à-dire que l'on ne peut accroître la satisfaction d'un agent économique sans diminuer celle d'un autre.

Cette approche formalisée et monétaire, intéressante par sa rigueur et sa cohérence, repose sur des hypothèses extrêmement restrictives. Elles sont de nature individualiste, tant au niveau du consommateur que du producteur, et donc n'intègrent pas les interactions sociales, comme

l'engagement vis-à-vis d'autrui ou l'alliance entre producteurs, qui pourtant sont à la source de l'innovation sociale et du progrès technique, engendrant par là même des rendements croissants. Il y a, certes, un intérêt à de tels modèles pour comprendre, sur une base didactique, comment différentes variables peuvent interagir entre elles dans un cadre cohérent, mais le risque est celui d'une déconnection totale de la théorie face à la réalité des choses vécues. Ce qui, dans le cas de la prédiction de politiques publiques, peut conduire à des erreurs de ciblage en termes de bien-être des populations concernées.

Dans ce cadre, le Produit national brut (PNB) ou le revenu national par tête servent d'indicateurs pour mesurer le niveau de bien-être à l'échelon macroéconomique. Ils présentent de multiples faiblesses, car s'ils intègrent bien la consommation des biens et services et le revenu, issu de la production, qui permet cette consommation, ils ne tiennent pas compte de la nature des biens produits ou consommés, ni des nuisances dues à la production (encombrement urbain, coûts sociaux, insécurité) et, de plus, ils oublient bien des formes de production (travail domestique, bénévolat).

Face à la vision utilitariste, la vision de la vie bonne met l'accent sur les réalisations des personnes en termes de conditions de vie, sur leurs comportements et sur les accomplissements qui peuvent en résulter. Ce qui importe, ce n'est pas tant la satisfaction obtenue, que la capacité d'action des personnes, c'est-à-dire la capacité à faire un certain nombre d'actions (ou de fonctionnements) qui leur permettent d'atteindre un objectif qui n'est pas forcément la recherche de son propre bien-être, mais qui traduit un certain accomplissement personnel (Sen, 1985).

Cette approche dite « approche par les capacités » permet de dépasser une économie basée sur la seule gestion de ressources, biens et services consommés, notamment, pour penser une économie qui met l'accent sur les potentialités et les fonctionnements des personnes afin de les rendre plus capables de faire les choix de vie qu'elles souhaitent, pour elles-mêmes et avec les autres. Cela correspond à l'ajout dans l'analyse économique d'une réflexion sur les comportements, parallèlement à celle habituelle sur le niveau et les conditions de vie.

Par définition, cette « capacité » de la personne recouvre deux composantes. La première, retrace ce qu'elle est effectivement capable d'accomplir dans le contexte actuel, face aux contraintes et opportunités qu'elle rencontre, en fonction de ses caractéristiques propres, et en utilisant les ressources dont elle dispose. Cela peut se mesurer par des indicateurs

classiques issus notamment des enquêtes auprès des ménages. La deuxième composante exprime – et c’est là son aspect original – la capacité potentielle de la personne, c’est-à-dire ce qu’elle pourrait accomplir dans un contexte différent et qui démontrerait sa capacité à choisir et à réaliser des actions particulières, non initialement prévues. Cela traduit, en fait, son degré de liberté dans le choix de réaliser ce qu’elle aspire à faire. Il y a là une forme de « liberté de faire et d’être » qui s’avère bien plus difficile à mesurer par des indicateurs, mais elle permet de considérer la « capacité » de la personne comme sa liberté d’accomplissement.

Dans un tel cadre, la pauvreté devient l’expression d’une privation de capacités, et même de liberté de choix, et la lutte contre la pauvreté se traduit par des politiques économiques qui viseront à accroître les capacités des personnes pour qu’elles puissent avoir la liberté de mener la vie qu’elles désirent. Le développement humain durable, préconisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s’inscrit dans ce courant de pensée. Il vise à renforcer les capacités individuelles et collectives, à travers le lien à l’autre, tout en luttant contre les inégalités de capacités intra et intergénérationnelles qui freinent la réduction de la pauvreté.

De même, la vulnérabilité d’une personne vient d’une insuffisance dans les capacités qu’elle aurait besoin de mobiliser pour faire face aux conséquences de la concrétisation de risques. Accroître son éventail de capacités individuelles, comme collectives, permettrait d’améliorer sa capacité de résilience face aux chocs imprévus.

Dans ce contexte, le bien-être prend alors le sens « d’être-bien » (*well-being*) dans une vision multidimensionnelle qui s’oppose au bien-être monétaire (*welfare*) retraçant l’utilité. La lutte contre la pauvreté, prise dans sa dimension multidimensionnelle et non uniquement monétaire, la réduction de la vulnérabilité, la lutte contre l’exclusion, etc., s’inscrivent dans cette dynamique qui privilégie le développement (Perroux, 1952), et le développement humain durable (PNUD, 2005), à la seule croissance économique exprimée par le PNB.

Cette vision économique de « l’être-bien » reflète mieux la réalité humaine observée où les relations économiques de production, consommation, épargne, etc. s’effectuent entre personnes appartenant à des réseaux sociaux et ayant des obligations et contraintes à satisfaire. Elle considère leur capacité de compassion ou d’engagement, ce qui en fait des acteurs sociaux raisonnables, des citoyens responsables, ou des personnes capables de dépassement. On s’intéresse alors autant aux liens sociaux et



aux accomplissements des personnes qu'à la gestion des biens et services qui permettent ces accomplissements. Dans ce cadre, c'est la capacité d'action et d'accomplissement de la personne qui devient la source de bien-être, bien avant la satisfaction ou l'utilité (Sen, 1999).

La mesure macro-économique de ce bien-être est alors l'indicateur de développement humain (IDH) qui présente lui aussi bien des limites. Il se réfère à un petit nombre d'accomplissements essentiels, relatifs au revenu, à l'éducation (alphabétisation, scolarisation) et à la santé (espérance de vie). Ces quelques accomplissements ont cependant le mérite de pouvoir être évalués dans tous les pays du monde permettant ainsi à l'IDH d'être régulièrement confronté au PNB.

### *c. Les apports nécessaires de la psychologie*

Les psychologues, à travers les différents courants de la psychologie positive, clinique et sociale, apportent à la vision du bien-être une nouvelle dimension. Celle-ci permet d'élargir la vision économique en faisant le lien avec le bonheur philosophique. Le courant positif ou humaniste, représenté par Eric Fromm, Abraham Maslow, Carl Rodgers ou Victor Frankl, considère la capacité des personnes à donner du « sens » à la vie (Lecomte, 2007) par l'intensité des relations sociales, la référence à un certain nombre de valeurs et de connaissances, et la capacité personnelle ou collective d'action. La construction du bonheur, au sens philosophique, se réalise alors par la combinaison du bien-être, au sens « d'être-bien » des économistes, et du « sens ».

Dans le cas de la psychologie clinique, et en lien avec la psychanalyse, l'accent est plutôt mis sur la recherche des causes qui sont à l'origine du mal-être, de la souffrance qui en résulte et qui bloque la possibilité de bien-être. Si certains préconisent des solutions médicamenteuses pour lutter contre le mal-être (Layard, 2005), on ne peut s'empêcher de remarquer que ces situations sont souvent issues de relations humaines difficiles, en termes de hiérarchie et de partage de l'information, face au maniement de technologies plus sophistiquées, à une compétition internationale accrue, à des modes de communication nouveaux.

La psychologie sociale étudie les effets de l'environnement social et des institutions sur le comportement des personnes, en tenant compte des interactions des individus au sein de groupes, des perceptions et motivations en société, de l'influence des représentations sociales, des situations de conflit, etc.

Ces différentes approches permettent de mieux cerner les concepts de bien-être, de sens et de bonheur. On peut ainsi éviter d'assimiler le bien-être au bonheur, comme le font les utilitaristes. Et considérer que le bonheur se construit à travers la recherche de bien-être, exprimé en termes de niveau de vie, de conditions de vie, de liens sociaux, auxquels se rajoute la recherche de sens, qui s'appuie sur la capacité d'accomplissement des personnes. Certains vont jusqu'à parler d'un « être-bien humain » pour retracer cette vision du bien-être élargie qui intègre les dimensions économiques et psychologiques, et se rapproche ainsi de l'idée de bonheur.

Avec cette expression, on répond à l'interrogation fort pertinente du sociologue Edgar Morin qui demandait s'il ne valait pas mieux considérer le « bien-vivre » plutôt que le bien-être.

## **2. Assurer le bien-être : à la recherche d'une nouvelle éthique**

Une réponse à cette aspiration universelle au bien-être a été apportée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle (Sismondi, 1773-1842) avec la mise en place des premières politiques publiques. Elles se sont poursuivies au XX<sup>e</sup> siècle à travers la recherche d'une croissance économique régulière et d'un développement programmé. L'idée était que la croissance bénéficierait à tous quels que soient les mécanismes de redistribution envisagés. Or la question sociale du XIX<sup>e</sup> siècle dans les pays industrialisés, puis les questions du développement dans les pays du tiers-monde et, enfin, la construction européenne à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ont bien montré que seules des politiques de croissance accompagnées de mécanismes de redistribution volontaristes pouvaient garantir des niveaux minima de bien-être accessible à tous.

L'Etat providence, à travers des mécanismes de redistribution sociale spécifiques, a été le garant de cette stratégie en veillant à protéger les plus vulnérables. Une partie de la responsabilité face à l'accès au bien-être a ainsi été assurée par l'Etat qui garantissait, d'un côté, les moyens d'une croissance régulière du niveau de vie et de l'amélioration des conditions de vie, et de l'autre, la réduction du risque de pauvreté et la correction des inégalités par des mécanismes de redistribution appropriés. De telles politiques ont permis une réduction régulière de la pauvreté et, dans nombre de pays, l'émergence d'une nouvelle classe moyenne.

Or actuellement, si la croissance se poursuit au niveau mondial, on remarque cependant un fort accroissement des inégalités qui va jusqu'à

freiner la réduction de la pauvreté alors que c'est la condition première pour accéder au bien-être. De plus, au-delà d'un certain seuil, cette croissance ne s'accompagne plus d'une amélioration dans la perception subjective qu'ont les populations de ce bien-être. Comme si la croissance économique ne contribuait plus à l'amélioration du bien-être.

*a. La croissance économique ne garantit plus le bien-être*

En effet, les enquêtes qui évaluent le bien-être, sur une base subjective à partir de questions posées aux individus, montrent que, si le sentiment de bien-être s'accroît très fortement lors de la sortie de la pauvreté, résultant d'un accroissement de consommation en biens et services, ce sentiment s'affaiblit ensuite au fur et à mesure que s'accroît cette consommation.

Tout se passe comme si la croissance économique, tant qu'elle permet d'échapper à la pauvreté et d'atteindre un niveau de vie perçu comme correct, améliorerait le sentiment subjectif de bien-être. Au-delà, l'amélioration du niveau de revenu ou de la consommation ne modifie plus guère le niveau de bien-être ressenti (Lecomte, 2007).

On trouve des résultats similaires dans tous les pays riches, que ce soit aux Etats-Unis, où le phénomène s'est manifesté dès le milieu des années 1960, en Angleterre et au Japon où il est apparu plus tardivement, vers la fin des années 1970<sup>2</sup>. Cette déconnexion peut aussi s'expliquer par le fait que la poursuite de la croissance économique engendre des coûts sociaux et humains supplémentaires qui sont de moins en moins acceptés. Pour accroître ce bien-être, il faut alors se pencher sur sa forme élargie de « l'être-bien ». D'autant plus que les références psychologiques montrent que des suppléments de bien-être peuvent être trouvés dans l'intensité des relations sociales, dans l'accès à la connaissance et la pratique de certaines valeurs, et dans la capacité d'action des personnes. Autant d'éléments qui apportent du sens et un sentiment d'accomplissement. Autrement dit, l'insertion dans des réseaux d'appartenance sociale, avec ce que cela implique d'engagement et de compassion, d'obligation de responsabilités, contribue à accroître le sentiment subjectif de bien-être.

Cela pose néanmoins la difficile question du passage d'une approche en termes de bien-être individuel à une situation de bien-être au niveau

---

2. L'analyse comparée des pays montre qu'au-delà d'un seuil de revenu annuel d'environ 20 000\$US par tête, le sentiment subjectif de bien-être cesse de s'accroître avec son augmentation (Layard, 2005).

collectif en tenant compte de l'interaction sociale. Il y a là un sérieux problème agrégatif sur lequel se penchent notamment les économistes du choix collectif. Mais il n'y a pour l'instant guère de solution universelle car il demeure difficile d'évaluer le bien-être issu de l'interaction de plusieurs personnes, autrement qu'en considérant chaque situation de façon particulière.

Or, en ce qui concerne la mesure du bien-être, la question est de savoir comment le caractériser et en évaluer le niveau. Il existe bien les indicateurs liés au revenu ou à la consommation, mais ils s'avèrent insuffisants. La solution consiste à adopter une démarche pragmatique en se reportant aux différentes dimensions du bien-être élargi et en rajoutant les aspects de mal-être<sup>3</sup>.

Pour évaluer les capacités d'action et de réalisation des personnes, ainsi que les difficultés et contraintes rencontrées lors de ces réalisations, la liste de capacités fondamentales proposée par la philosophe Nussbaum (2000) peut servir de référence pour ouvrir de nouvelles voies. Enfin, l'approche psychologique, plus proche des dimensions existentielles, impose de considérer les interactions sociales, les perceptions et la confiance, les aspects de mal-être, les comparaisons et représentations sociales, etc.

### *b. Assurer l'équité dans la réduction de la pauvreté et des inégalités*

Le désir d'échapper à la pauvreté peut-être considéré comme le premier des accomplissements à réaliser en priorité dans l'aspiration au bien-être. Il en est de même en ce qui concerne l'exclusion sociale, surtout si l'on considère qu'elle résulte de l'impossibilité d'accéder à certains biens, services et relations sociales. C'est cette pauvreté d'accessibilité qui engendre l'exclusion sous ses différentes manifestations (Dubois et Mahieu, 2002).

La croissance économique est un moyen efficace pour réduire la pauvreté. Cependant, on montre, notamment en termes monétaires, que la croissance réduit bien moins la pauvreté si les inégalités augmentent en parallèle. Autrement dit, l'augmentation des inégalités, à un niveau de croissance donné, freine la réduction de la pauvreté, le supplément de revenu ne se reportant pas sur les catégories les plus pauvres. La correction de cette situation demande la mise en œuvre de mécanismes de redistribution

---

3. Voir à ce propos l'article de Samuel Thirion dans ce volume.

spécifiques de manière à ce que les fruits de cette croissance permettent d'échapper de la pauvreté.

Le problème est qu'il y a de multiples formes d'inégalité qui sont, notamment d'ordre social, spatial, sexué, etc. Elles se déclinent en termes de différence d'accès aux biens et services, d'écart dans la formation d'actifs et de potentialités, d'inégalités d'opportunités ou de chances, de capacité à être partie prenante, de résultats, etc. Or, toutes ces formes d'inégalité s'accumulent souvent autour des mêmes catégories, constituant alors des structures d'inégalités difficiles à combattre par des mécanismes de redistribution.

Face à la variété des situations socioéconomiques, le problème demeure de savoir sur quelles inégalités mettre l'accent, et lesquelles doivent être combattues en priorité. D'autant plus que, selon les domaines d'intervention retenus, il arrive que le fait de réduire certaines formes d'inégalités spécifiques ait pour conséquence d'en générer ou d'en accroître d'autres.

La notion d'équité répond à ce dilemme car elle permet de distinguer parmi les inégalités, celles qui sont considérées comme inacceptables, car injustes ou illégitimes, et celles qui peuvent être considérées comme acceptables à un moment donné, car tolérées pour des raisons sociétales, ou reconnues comme source de bénéfices globalement positifs.

Les principes d'équité définissent des sphères de justice, au sein desquelles la confiance peut s'établir entre acteurs sociaux, facilitant l'émergence d'initiatives individuelles – ou collectives – qui sont sources d'innovation. On voit ainsi que l'équité joue un rôle fondamental. Elle permet d'articuler, dans un cadre de croissance et de développement pérenne, la lutte contre la pauvreté et les inégalités avec le respect de la liberté des acteurs sociaux.

Dans ce contexte, l'objectif premier est bien d'assurer une équité dans l'accès au bien-être. Ce qui implique de garantir un accès minimal aux biens et services essentiels pour tout le monde, puis de faire en sorte que chacun dispose des moyens de pouvoir viser une situation de bien-être qu'il estime correcte. Ensuite il conviendra de s'attaquer aux situations de mal-être, et aux facteurs qui en sont à l'origine.

### c. *S'appuyer sur une éthique de la responsabilité*

La mise en œuvre des processus visant à promouvoir le bien-être et, plus précisément, l'équité dans l'accès à ce bien-être, pose des problèmes de responsabilité morale. Une responsabilité vis-à-vis de ceux auxquels on a promis une amélioration de la situation et qui attendent un résultat à leurs aspirations. Mais aussi une responsabilité en tant que co-auteurs de règles d'équité ou de processus visant à la réalisation et la répartition du bien-être. Ces deux formes de responsabilité permettent de distinguer deux visions de la responsabilité qui s'expriment par le fait de « répondre devant autrui » ou le fait de « répondre d'autrui » (Thirion, 2004).

Dans le premier cas, le fait de « répondre devant autrui » concerne la responsabilité vis-à-vis de ses propres actes et donc des conséquences a posteriori (on dirait *ex-post* en économie) qui en résultent. Cette responsabilité est habituellement définie par les pratiques sociales, ce qui permet d'en parler comme d'une responsabilité sociale ou rétroactive (Jonas, 1979). Ce qui importe, dans ce cas particulier, c'est la liberté d'action que détient la personne et qui induit sa responsabilité vis-à-vis d'autrui.

Dans le second cas, « répondre d'autrui », ce qui importe c'est la responsabilité de répondre à des obligations, qui peuvent être imposées par un statut particulier, par d'autres ou par soi-même. Cette responsabilité se situe a priori (on dirait *ex-ante* en économie). Le modèle en est la responsabilité parentale. On parle alors de responsabilité personnelle ou prospective, et elle a pour effet de réduire sa propre liberté.

Un auteur comme Sen ne considère que la responsabilité rétroactive, du moins de manière explicite, car il est plus facile à travers elle de mesurer a posteriori les conséquences des actions entreprises. Les philosophes Jonas, Levinas et Ricœur insistent, au contraire, sur la responsabilité prospective, ou personnelle, comme élément de solution le plus pertinent face aux défis naturels comme sociaux du monde actuel. Il est certain, qu'à part quelques situations précisément définies, comme la responsabilité parentale, la responsabilité des chefs d'entreprise, et parfois la responsabilité politique, il n'y a pas de règle morale générale permettant de couvrir tous les cas représentés par cette forme de responsabilité.

En étendant l'exemple de la responsabilité parentale, Jonas (1979) insiste sur la responsabilité vis-à-vis des générations à venir et vis-à-vis d'un milieu naturel fragilisé par la sophistication technologique issue du progrès technique. Une situation qui induit un principe de responsabilité qui peut être concrétisé par l'établissement de principes de précaution ou de prudence.

On rejoint ainsi la vision vertueuse d'Aristote pour lequel la prudence était la vertu associée à toute capacité d'action.

Cette même attitude se retrouve chez Levinas (1982) pour lequel c'est la confrontation aux plus fragiles et vulnérables, qu'on les connaisse déjà ou pas encore, qui fait qu'on doit leur accorder la priorité en restreignant, en conséquence, sa propre liberté. La responsabilité personnelle vis-à-vis des autres devient alors première sur la liberté d'action personnelle.

Ricœur précise mieux la responsabilité face à la capacité d'action des personnes. Pour lui, c'est la faillibilité des individus, le fait qu'ils puissent se tromper, qui induit les situations de vulnérabilité. Poursuivant la démarche des deux auteurs précédents, il montre que la responsabilité prospective se traduit par le fait d'être capable de s'imputer une responsabilité a priori face à des actions et à des personnes précises, en se considérant « responsable de... ». Cela conduit à une démarche volontaire d'auto-contrainte de sa propre liberté face à des obligations sociales qui deviennent comme prioritaires. Or, cette capacité volontaire à s'autocontraindre caractérise la personne, en tant que sujet responsable.

On retrouve, derrière la pensée concomitante de ces trois auteurs, la démarche compréhensive de la réflexion phénoménologique qui met l'accent sur les intentions des personnes, leurs interactions sociales, l'articulation de leurs droits et obligations afin d'assurer la cohésion sociale d'une société considérée comme socio-culturellement située.

Le fait d'insister sur la responsabilité personnelle amène ainsi à quitter la stricte définition de l'individu utilitariste, cherchant à maximiser de manière rationnelle son intérêt, pour aller vers une définition plus large, celle de la personne capable de transcendance, c'est-à-dire de dépassement de soi pour les autres, notamment les plus vulnérables. La personne devient le sujet de l'analyse qui est le plus englobant car elle est tout à la fois capable de rationalité, de raison, de responsabilité et de dépassement.

Il y a donc, entre l'individu rationnel, tel que perçu en économie, et la personne capable de dépassement, de multiples manières de considérer le sujet en action, tantôt comme agent économique, acteur social raisonnable, citoyen responsable, etc.

Ce qui confère, de nos jours, à la responsabilité personnelle une importance croissante par rapport à la responsabilité sociale, pourtant mieux définie et instituée, c'est la confrontation aux grands défis, naturels comme sociaux, du monde actuel. L'importance des problèmes à résoudre, dans

une société qui s'est complexifiée, fait qu'une multiplicité d'acteurs se trouve concernée par les risques existants et qu'une démarche de prévention, effectuée a priori, devient préférable à une démarche de guérison des conséquences a posteriori ; démarche qui dans certains cas peut même ne pas s'avérer possible.

Dans le même temps, on assiste à une prise de conscience accrue des acteurs sociaux, face aux défis qui menacent le bien-être, sous sa forme élargie. Ce qui soulève la question, plus générale, du partage des responsabilités entre les différents acteurs concernés. Face au rôle habituel de l'Etat et des institutions formelles, apparaissent les particuliers, divers groupes sociaux, des collectivités locales, des associations concernés par les problèmes environnementaux, la réduction de la pauvreté, la montée des inégalités, la cohésion sociale, etc. Autant d'aspects à prendre en compte lorsqu'on est impliqué dans une dynamique d'amélioration du bien-être.

Dans tous les cas, il faut faire face à un partage des responsabilités. Cela peut se faire sur la base d'un cadre légal et institutionnel qui définit les responsabilités respectives de chaque acteur. Ou, à l'inverse, on peut considérer la coresponsabilité des acteurs comme un processus qui s'applique mieux à la responsabilité prospective en permettant aux acteurs de se sentir responsables en fonction de règles établies par eux. Un processus que l'on peut appliquer au cas de la promotion équitable du bien-être élargi. Il permet ainsi la mise en place « d'institutions justes » au sens de Ricœur, c'est-à-dire des institutions qui, parce qu'elles se sentent coresponsables, veillent à une promotion équitable du bien-être en renforçant, notamment, les capacités d'action des personnes.

Dans ce cadre, les critères de répartition, n'étant pas instaurés de manière légale ou institutionnelle, ne peuvent que résulter, à l'issue d'une discussion, d'un accord entre les différents acteurs concernés. L'éthique de la discussion (Habermas, 2003) fournit alors les conditions d'une mise en débat entre parties prenantes qui permet de déboucher sur un compromis autour d'une solution de répartition durable.

Cette approche permet d'arriver à des décisions collectives importantes comme celles consistant à s'accorder sur les dimensions du bien-être ou mal-être, sur les priorités concernant les *capabilities* à renforcer pour articuler libertés et responsabilités, sur les critères d'équité concernant la répartition du bien-être. La mise en débat de ces questions permet de construire une capacité d'action collective, sous la forme de coopération et d'engagement, en s'appuyant sur les *capabilities* des parties prenantes,



tout en considérant aussi leurs choix de valeurs. Elle devient alors un formidable instrument pour déterminer de manière effective le niveau de coresponsabilité des différents acteurs concernés.

Il ne faut cependant pas nier qu'il existe un certain nombre de difficultés pour mettre en œuvre une telle approche. Des difficultés qui résultent de la présence de situations d'exclusion, de discrimination, de hiérarchie de pouvoir ou d'asymétrie d'information, et qui traversent toute société. Un savoir-faire particulier, qui est surtout le fait des psychosociologues ou des spécialistes du coaching social, permet de surmonter les risques correspondants de blocage.

## Conclusion

Face à des aspirations au bien-être universellement partagées, l'Etat et les institutions peuvent veiller à ce qu'un niveau minimal de bien-être soit assuré pour tous, ainsi qu'une répartition équitable dans les moyens et capacités à atteindre ce bien-être. La recherche du bonheur, à travers la vision élargie qui articule bien-être économique et sens psychologique, relève plus des personnes et des acteurs sociaux, qui, à travers leurs choix, peuvent tirer parti des opportunités qui leur sont directement offertes par la croissance et le progrès technique, afin d'agir dans le sens d'un plus grand accomplissement.

Dans ce contexte, le fait de partir des aspirations des personnes, et de leurs moyens d'expression, pour inspirer des politiques publiques concertées apparaît comme une démarche plausible, dès lors que le bien-être ne se réduit pas à la seule recherche de satisfactions personnelles, issues de la consommation de biens et services, mais intègre les dimensions d'accomplissement individuelles et collectives qui résultent d'un système de droits et d'obligations réciproques. Cela a aussi pour effet de conférer du sens aux actions entreprises.

On rejoint ainsi la formulation éthique de Ricœur relative à l'instauration d'une « vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes ». Elle fournit, en effet, le cadre éthique qui justifie la promotion d'une vision du bien-être élargi, de manière équitable, et sur la base d'une coresponsabilité des acteurs sociaux. Une praxis peut découler de cette vision, qui se fonde sur l'expression concertée de parties prenantes considérées comme coresponsables des situations de bien-être, comme de mal-être, et qui mettent en œuvre dans une démarche de bas en haut (*bottom-up* en anglais) des processus d'amélioration et de répartition du bien-être.

Sur cette base, on peut identifier, de manière pragmatique et à travers la mise en débat, la panoplie d'indicateurs permettant de caractériser les situations de bien-être comme de mal-être. Et, ainsi, envisager des actions et politiques publiques qui auront pour objet d'agir sur les facteurs d'amélioration du bien-être, tout en luttant contre ceux qui sont sources de mal-être.

De nombreux problèmes demeurent, cependant, dans la mise en œuvre d'une telle vision. Ils sont autant d'ordre théorique qu'empirique. Ainsi, par exemple, la réflexion sur le sujet économique considéré comme personne responsable, car capable de réduire sa liberté pour respecter ses obligations sociales et économiques, implique d'évaluer les coûts d'une telle responsabilité à travers des travaux de mesure spécifiques.

De même, le fait que les personnes puissent s'associer pour accomplir des actions collectives dans le but d'améliorer leur bien-être implique de savoir comment résoudre le problème de l'agrégation des effets de ces actions, car il est souhaitable que l'amélioration du bien-être au niveau local puisse aussi contribuer à l'amélioration du bien-être à un niveau plus global.

Ce sont là autant d'investissements méthodologiques à mettre en œuvre et qui tirent leurs légitimités des nouvelles interrogations conceptuelles, d'ordre phénoménologique, visant à intégrer les perceptions, aspirations et intentions des acteurs sociaux dans l'analyse économique. On rejoint, de ce fait, par l'accent mis sur les interactions sociales, la vision plus générale du développement socialement durable qui est directement concerné par les aspects de responsabilité et d'équité (Ballet *et al.*, 2005).

## Bibliographie

Ballet, J., Dubois, J.-L. et Mahieu, F.-R., *L'autre développement, le développement socialement soutenable*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Ballet, J. et Mahieu, F.-R., *Ethique économique*, Ellipses, Paris, 2003.

Dubois, J.-L. et Mahieu, F.-R. , « La dimension sociale du développement durable : lutte contre la pauvreté ou durabilité sociale ? » in Martin, J.-Y. (Ed.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, IRD, Paris, 2002, p.73-94.

Habermas, J., *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*, Grasset, Paris, 2003.

Jarret, M-F. et Mahieu F-R., *Economie publique : théories économiques de l'interaction sociale*, Ellipses, Paris, 1998.

Jonas, H., *Le principe responsabilité*, Champs, Flammarion, Paris, 1990 pour la traduction française de *Das Prinzip Verantwortung*, Insel Verlag Francfort, 1979.

Layard, R., *Happiness: Lessons from a New Science*, Penguin Book, New York, 2005.

Lecomte, J., *Donner un sens à sa vie*, Odile Jacob, Paris, 2007.

Levinas, E., *Ethique et Infini*, Fayard, Paris, 1982.

Misrahi, R., *Le sujet et son désir*, Editions Pleins Feux, Paris, 2003.

Nussbaum, M., *Women and Human Development: The Capabilities Approach*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000.

Perroux, F., *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, P.U.F., Paris, 1952.

PNUD, *15 années de publication du Rapport mondial sur le développement humain 1990-2004*, CD-Rom base de données statistiques, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, 2005.

Ricœur, P., *Le Juste*, Esprit, Paris, 1995.

Sen, A.K., *Commodities and Capabilities*, Elsevier, Amsterdam, 1985.

Sen, A.K., *Un nouveau modèle économique : développement, justice et liberté*, Odile Jacob, Paris, 2000 pour la traduction française de *Development as Freedom*, New York, Knopf, 1999.

Thirion, S., « Indicateurs de cohésion sociale et contribution de l'économie solidaire », in *Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie : une responsabilité pour la cohésion sociale*, Tendances de la cohésion sociale n° 12, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.

## Pour en savoir plus

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Garnier-Flammarion, réédition 1965, Paris.

Ballet, J., Dubois, J-L., Bigo, V. et Mahieu, F-R., « Happiness, Responsibility and Preference Perturbations », in J. Ballet et D. Bazin (dir.), *Essays on Positive Ethics in Economics*, Transaction Publishers, Londres, 2006, p. 225-238.

Bebbington, A., Danis, A., de Haan, A. et Walton M., *Institutional Pathways to Equity: Addressing Inequality Trap*, The World Bank, Washington DC, 2008.

Beck, U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, traduction française 2001, Flammarion, Paris, 1986.

Deneulin, S., Nebel, M. et Sagovsky, N. (eds), *Transforming Unjust Structures: The Capability Approach*, Springer, Dordrecht, The Netherlands, 2006.

Mahieu, F-R., *Responsabilité et crimes économiques*, L'Harmattan, Paris, 2008.

Misrahi, R., « Construire son bonheur », in *Philosophies de notre temps*, Editions Sciences Humaines, Paris, 2000, p. 287-289.

Ricœur, P., *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2005, pour la traduction française de *The Course of Recognition*, Harvard University Press, Cambridge, Mass, 2004.

Sen, A.K., « Equality of What ? » in *Choice, Welfare and Measurement*, Blackwell, Oxford, réédition Harvard University Press, 1982, p. 353-369.

## II. Perception et mesure du bien-être

*Wolfgang Glatzer*<sup>1</sup>

### Introduction

Bien-être et qualité de vie sont deux concepts assez proches en ce sens que ces objectifs fondamentaux de la société sont beaucoup plus larges que le seul bien-être matériel. L'un et l'autre correspondent en effet à des conditions de vie « objectives » et, en même temps, à leur perception « subjective » par les individus.

Dès lors qu'on établit une corrélation entre différentes composantes d'origine « objective » et « subjective », le tableau de la société présente toujours une certaine complexité. La perception des biens publics, en particulier, semble suivre des règles propres, mais elle est présumée importante pour la cohésion sociale de la population. Suivant la nature des biens, l'Etat peut exercer sur l'offre une influence plus ou moins grande, qui diffère selon les modèles d'Etat providence.

Le problème sera illustré par trois exemples :

1. Les différences d'appréciation entre les biens publics et les biens privés ;
2. Les différences d'évaluation entre les caractéristiques individuelles et les caractéristiques collectives ;
3. Les différences de niveau entre bien-être personnel et bien-être national.

Dans tous ces cas de figure, le constat est celui d'une moindre satisfaction et appréciation des composantes lorsque la responsabilité de l'individu est faible. Le problème de l'évaluation des biens publics par la population est ainsi démontré et un enjeu se dégage : la nécessité d'éviter les conséquences sociales négatives.

---

1. Professor Dr. Wolfgang Glatzer, J. W. Goethe-Universität, Frankfurt a. M. – Institut für Gesellschafts- und Politikanalyse.

## 1. Bien-être et perception du bien-être

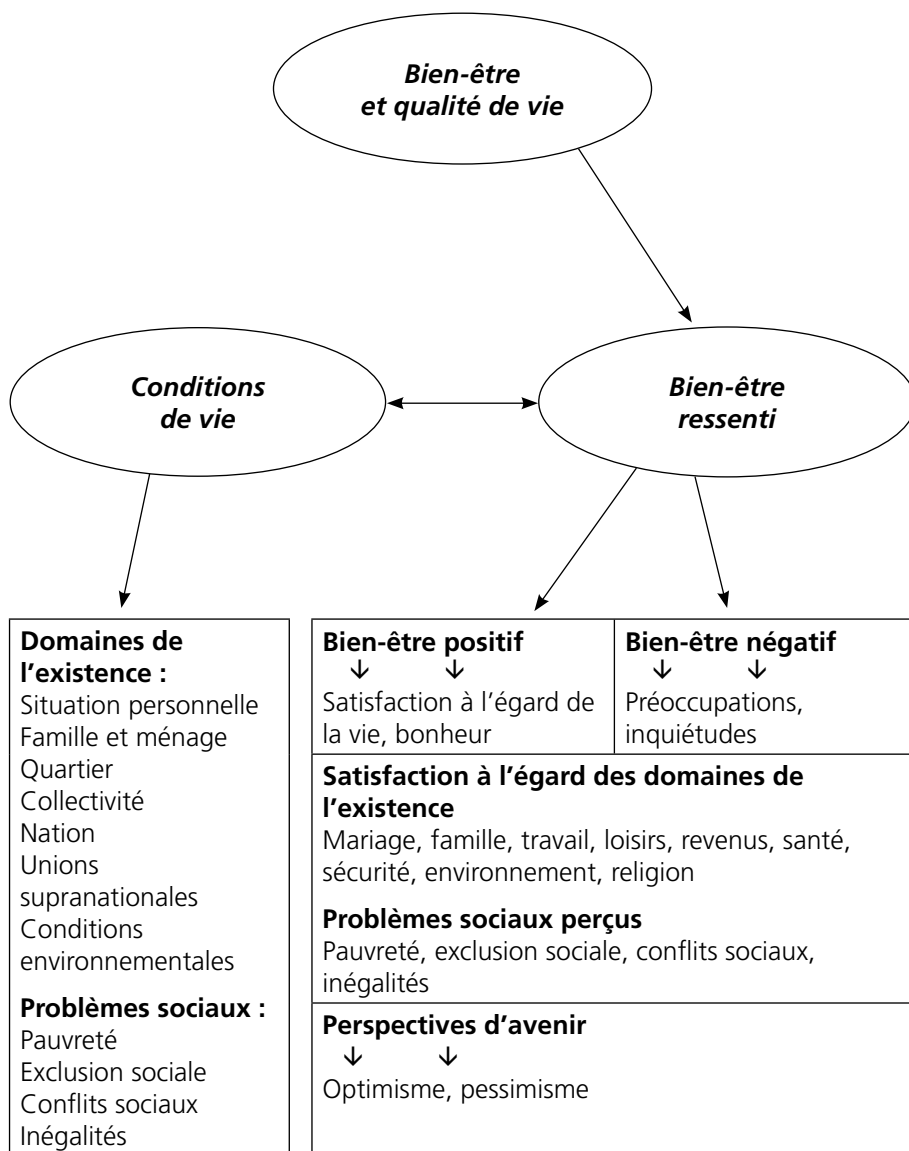
### a. Les concepts du bien-être et de la qualité de vie

Le bien-être, ou bien-être social, est l'un des objectifs ultimes de l'humanité. C'est un concept en vogue dont on parle beaucoup, mais qui lui-même n'est pas historiquement très ancien. Pour autant que l'on puisse en juger, c'est l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE 1973, 1976) qui a généralisé le terme et le concept du bien-être au début des années soixante-dix et qui l'a utilisé jusqu'à ces derniers temps. Outre l'OCDE, plusieurs auteurs, tout particulièrement américains (notamment Andrews et Withey, 1976), l'ont choisi comme terme directeur et ont présenté des recherches relatives au bien-être et à la qualité de la vie. Ces termes, semble-t-il interchangeables, étaient utilisés indistinctement dans leurs ouvrages et travaux.

Bien sûr, la question du bien-être existait déjà dans les temps anciens et n'a jamais cessé d'être posée, mais souvent en d'autres termes et avec des préoccupations différentes. L'OCDE indique utiliser le terme bien-être social comme un abrégé de « bien-être global des individus. Le cœur du problème est le bien-être de chaque individu et la manière dont il est affecté par ses rapports avec autrui et avec l'environnement physique. » (OCDE, 1976, p. 12) [Traduction non officielle]. Le bien-être s'inscrit dans un cadre de référence élargi : le champ de la recherche sur les indicateurs sociaux. Si l'on prend les 17 premiers articles dans *Citation Classics from Social Indicators Research : The Most Cited Articles* (Michalos, 2005), le concept de bien-être (subjectif) revient sept fois. Le bien-être est lié à la réalité objective ainsi qu'à sa perception et à son évaluation subjectives. Les « éléments subjectifs du bien-être » (OCDE, 1973), ou « bien-être subjectif » (Strack, Argyle et Schwarz, 1990), font l'objet d'une attention grandissante de la part des chercheurs et de la classe politique. Ce concept a remporté un tel succès que des auteurs ont récemment parlé de « l'universalité des indicateurs du bien-être subjectif » (Gullone et Cummins, 2002).

Au sens large, le bien-être est fondamentalement défini comme une constellation de composantes pouvant consister en conditions de vie objectives ou en aspects subjectifs de la vie tels qu'ils sont ressentis.

Figure 1 – Composantes du bien-être et de la qualité de vie



Les conditions de vie objectives sont généralement suivies par les spécialistes des sciences sociales et naturelles. Elles existent, que les populations concernées en aient conscience ou non. L'éventail en est large : depuis les situations personnelles *stricto sensu*, replacées dans le cadre collectif, jusqu'aux conditions environnementales à l'échelle de la planète.

Certaines approches préfèrent mettre l'accent sur les problèmes sociaux, notamment la pauvreté et l'exclusion sociale, et tout particulièrement sur les inégalités sociales (voir figure 1).

Le bien-être subjectivement ressenti est le résultat des perceptions et évaluations des individus ; la qualité de vie subjective tient ici à l'appréciation portée par les intéressés. Les études portant sur les perceptions subjectives du bien-être ont démontré qu'il s'agit d'un concept à multiples facettes, comportant une dimension positive essentiellement décrite en termes de satisfaction, bonheur et autres, et une dimension négative définie en termes de préoccupations, inquiétudes et autres.

Pour les aspects de la vie perçus de manière subjective, on distingue des concepts globaux, tels la satisfaction à l'égard de la vie en général et le bonheur, lesquels peuvent être déconstruits en plusieurs domaines spécifiques. Plusieurs études ont fait apparaître une faible corrélation entre bien-être négatif et bien-être positif : certaines personnes peuvent être satisfaites et contentes tout en ayant leur lot d'inquiétudes, tandis que d'autres sont malheureuses alors même qu'elles n'ont pas de grands soucis à se faire. À l'évidence, le bien-être subjectif est un concept plutôt compliqué et ambivalent.

Le lien entre conditions objectives et perceptions subjectives est globalement assez faible. Plusieurs études se sont intéressées à ce phénomène. Une approche établit des typologies en combinant des variables bonnes et mauvaises. Il peut y avoir cohérence (« bien-être », « déprivation ») ou décalage (« discordance », « adaptation »). Il y a, par exemple, « adaptation » lorsque de mauvaises conditions de vie n'empêchent pas les intéressés de ressentir un sentiment personnel de bien-être (Glatzer et Zapf, 1984).

Afin d'obtenir un tableau complet du bien-être social, outre les dimensions positives et négatives, il importe de prendre en compte un autre aspect : les perspectives d'avenir. Une personne placée dans une situation difficile peut envisager les choses avec optimisme ou bien ne pas savoir comment s'en sortir. Cela fait une grande différence. C'est pourquoi l'accent a été mis sur le fait que les perspectives sont aussi une composante du bien-être et, partant, l'optimisme et le pessimisme sont devenus une part essentielle de la notion de bien-être.

Selon les Etats et les enjeux auxquels ils sont confrontés, on constate une assez grande disparité dans les réponses apportées au problème de la définition du bien-être. Aux Etats-Unis, une forte préférence pour



l'approche subjective a recueilli l'adhésion générale. En Europe – du moins en Scandinavie et à un certain point dans d'autres parties –, on a plutôt privilégié des indicateurs objectifs qui mesurent les conditions sociales du point de vue des experts en statistiques. En Allemagne, plus particulièrement, les chercheurs ont adopté une position médiane et préféré une combinaison de données objectives et subjectives (Zapf, 1987). Ce n'est que récemment que l'approche subjective a été adoptée pour les pays en voie de développement (Camfield, 2004). En Europe, une attention grandissante a été accordée à l'évaluation et au suivi du bien-être. C'est aujourd'hui une discipline établie et appréciée qui fait partie des sciences sociales.

Le concept de bien-être est lié à des objectifs d'une grande importance pour notre société : liberté<sup>2</sup> et démocratie, protection sociale et sécurité, solidarité et participation politique, équité et développement durable, et autres notions du même ordre. Parmi les valeurs conceptualisées de notre société, le bien-être s'inscrit dans le cadre des valeurs de la plus haute importance.

#### *b. La différence entre aspects objectifs et subjectifs*

La distinction entre aspects objectifs et subjectifs (et leurs composantes respectives) est fondamentale dans la recherche sur le bien-être. Le problème soulevé est de savoir dans quelle mesure ces deux perspectives sont justes ou fausses : les aspects objectifs de la réalité sont-ils plus corrects que les aspects subjectifs ? Ou l'inverse ? Si l'on décide que les deux présentent un intérêt, la question se pose de savoir s'ils sont à mettre sur le même plan ou si l'un a une plus grande signification que l'autre. Au fil des années, diverses solutions pragmatiques ont été élaborées afin de pouvoir mesurer les concepts objectifs et subjectifs. Disposant de plusieurs indicateurs objectifs et subjectifs – comme c'est le cas aujourd'hui –, il devient possible d'appréhender les lacunes et les contradictions. Aux différents niveaux – le monde, les nations, les individus –, on constate qu'il n'y a pas de correspondance exacte entre les composantes objectives et les composantes subjectives.

---

2. Par analogie avec la mesure de la qualité de la vie, il existe aujourd'hui des mesures de la liberté et de concepts analogues. Voir par exemple Holmes *et al.*, 2008.

## 2. Les mesures du bien-être

### a. Les mesures du bien-être entre pays

Les nouvelles mesures du bien-être objectif sont l'Indicateur du développement humain (IDH), le *Human Well-being Index* (HWI) ou indicateur de bien-être, et le *Weighted Index of Social Progress* (WISP) ou indice pondéré de progrès social. Dans l'IDH, qui comporte essentiellement trois composantes, le traditionnel PIB compte pour un tiers. Le HWI est fortement axé sur les aspects environnementaux et a dix composantes. Enfin, avec ses quarante composantes, le WISP est un indice qui intègre plusieurs autres domaines d'un Etat social. Les mesures du bien-être subjectif sont l'*Overall Life Satisfaction with Life* (OSL) ou indicateur de satisfaction à l'égard de la vie, et l'*Affect-Balance Scale* (ABS) ou échelle d'évaluation du bien-être psychologique. L'OSL comporte un seul item. L'ABS en comporte dix explicitement liés à des expériences quotidiennes positives ou négatives.

Enfin, le *Happy Life Expectancy* (HLE) mesure l'espérance de vie heureuse. Il s'agit d'un indicateur mixte qui intègre dans un seul indice des aspects objectifs et subjectifs, notamment la longévité et les satisfactions à l'égard de la vie. Ces indicateurs me semblent être les plus importantes mesures du bien-être et de la qualité de vie, mais il en existe d'autres dans la littérature scientifique et publique, bien qu'ils soient parfois insuffisamment documentés.

Afin de pouvoir dresser un tableau, la présente étude a été limitée à un échantillon choisi de pays. Aux fins de la comparaison, il y a toujours deux pays représentatifs d'une zone plus large : deux pour l'Europe du Nord (Norvège, Danemark), deux pour l'Europe centrale (Allemagne, France), deux pour l'Europe méridionale (Italie, Espagne) et deux pour l'Europe de l'Est (Pologne, Roumanie). A ces pays européens ont été ajoutés deux pays représentatifs du monde moderne extérieur à l'Europe (Etats-Unis et Japon).

**Figure 2 – Indicateurs de la qualité de la vie pour certains pays**

Indicateur	IDH	HWI	WISP	OSL	ABS	HLE
Norvège	1 0,97	1 82	2 104	3 79	1 2,31	2 59,4
Danemark	3 0,94	2 81	1 107	1 86	3 1,93	1 62,7

<b>Allemagne</b>	<b>6</b> 0,93	<b>4</b> 77	<b>3</b> 100	<b>2</b> 80	<b>4</b> 1,47	<b>4</b> 56,1
<b>France</b>	<b>4</b> 0,94	<b>5</b> 75	<b>6</b> 94	<b>6</b> 66	<b>6</b> 1,33	<b>8</b> 51,4
<b>Italie</b>	<b>5</b> 0,93	<b>6</b> 74	<b>4</b> 98	<b>5</b> 70	<b>7</b> 1,24	<b>5</b> 54,2
<b>Espagne</b>	<b>7</b> 0,93	<b>7</b> 73	<b>5</b> 96	<b>7</b> 65	<b>8</b> 0,73	<b>6</b> 53,4
<b>Pologne</b>	<b>9</b> 0,89	<b>8</b> 65	<b>7</b> 85	<b>8</b> 50	<b>5</b> 1,47	<b>9</b> 43,2
<b>Roumanie</b>	<b>10</b> 0,83	<b>9</b> 50	<b>10</b> 77	<b>10</b> 38	<b>9</b> 0,71	<b>10</b> 38,0
<b>Etats-Unis</b>	<b>2</b> 0,94	<b>7</b> 73	<b>7</b> 85	<b>3</b> 79	<b>2</b> 2,21	<b>3</b> 57,0
<b>Japon</b>	<b>8</b> 0,92	<b>3</b> 80	<b>7</b> 85 (1995)	<b>9</b> 53	<b>10</b> 0,93	<b>7</b> 53,0

IDH : Indicateur du développement humain (ONU, 2005)

HWI : Human Well-being Index (Prescott-Allen, 2001)

WISP : Weighted Index of Social Progress (Estes, 2004)

OSL : Overall Satisfaction with Life (Halman *et al.*, 2008)

ABS : Affect Balance Scale (Bradburn, 1969, Veenhoven, 2008)

HLE : Happy Life Expectancy (Veenhoven, 1996)

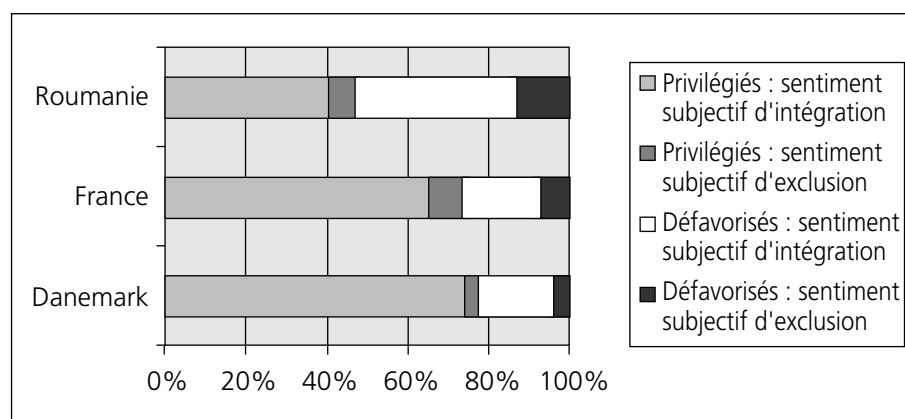
Suivant la construction des indicateurs de bien-être, les dix pays considérés se positionnent comme suit. Les meilleures valeurs sur chaque échelle sont essentiellement atteintes par la Norvège et le Danemark. Les pays scandinaves et d'Europe du Nord obtiennent des résultats exceptionnels quel que soit l'indice utilisé. Les Etats-Unis sont les seuls à obtenir parfois des évaluations aussi élevées que les pays d'Europe du Nord. L'Europe dans son ensemble montre un biais favorisant l'Europe du Nord et l'Europe centrale par rapport à l'Europe du Sud et de l'Est. Concernant les pays de comparaison, les Etats-Unis se situent parfois dans la partie supérieure de l'échelle, le Japon étant le plus souvent dans la partie inférieure. Les Etats-Unis présentent les écarts les plus grands, passant de 2 pour l'IDH à 7 pour le WISP. On observe le plus souvent une stabilité plutôt que d'importants changements. Les écarts constatés entre les valeurs les plus hautes et les plus basses se maintiennent au fil des années. Les valeurs IDH sont assez proches des valeurs OSL et globalement, les écarts sont moins importants qu'on aurait pu s'y attendre. Il y a lieu d'ajouter que les séries de données chronologiques sont toujours très stables dans le temps

pour les pays dans leur ensemble. Enfin, il est évident que la société d'un pays a une influence sur la qualité de vie (Böhnke, 2008).

### b. La mesure du bien-être au sein des pays

La mesure du bien-être contribue à une meilleure compréhension des différences existant entre les pays mais aussi au sein des pays, où la répartition du bien-être est souvent décrite en termes d'écart (divergence durable et significative entre deux variables). Ces écarts peuvent prendre plusieurs formes : écarts entre les sexes, les âges, les générations, les régions (Bergheim, 2007), en matière d'éducation, de chômage (Luechinger, Meier, Stutzer, 2008), de migration, de composition familiale. Des cartes exhaustives retracent la distribution du bien-être au niveau des pays dans leur ensemble (Bergheim, 2007).

**Figure 3 – Conditions de vie et exclusion sociale en Europe (2003)**



Conditions des privilégiés et des défavorisés : index des conditions objectives.  
 Intégration subjective et exclusion subjective : index des sentiments d'exclusion sociale.  
 Source : Böhnke d'après Alber, Fahey, *European Survey, Percentage of population in the age between 15 and 65*, 2008, p. 22.

Bien évidemment, la plupart des personnes aisées privilégiées par la vie se sentent intégrées socialement. Parallèlement, il y a tout le lot des personnes défavorisées qui se sentent exclues. Le plus remarquable, cependant, sont les catégories n'entrant pas dans ce schéma : des personnes privilégiées peuvent éprouver un sentiment subjectif d'exclusion et des personnes défavorisées un sentiment subjectif d'intégration. Au total, cela concerne encore près de 25 % de la population dans un pays riche comme le Danemark et 60 % dans un pays plus pauvre comme la Roumanie.

Les personnes défavorisées ayant un sentiment subjectif d'intégration sont beaucoup plus nombreuses que les personnes privilégiées ayant un sentiment d'exclusion. Cela favorise l'intégration sociale de la société.

Il existe de nombreux écarts de la sorte, et chaque aspect de l'inégalité sociale peut avoir une incidence en termes objectifs et subjectifs. Les écarts au sein d'une société ont des conséquences sociales sur le développement de la société. Le point auquel les différences objectives deviennent des divergences subjectives, articulées, diffère suivant les sociétés et les cultures.

### c. *Bien-être individuel*

Sur un autre plan, la notion d'écart est liée à l'individu et à son processus de perception. Cela a donné lieu à un très large débat depuis le début des recherches sur le bien-être (voir essentiellement Michalos, 2005 ; Diener, Lucas, 2000). Une hypothèse habituelle dans la plupart des travaux est que l'insatisfaction est toujours motivée par un écart entre ce que l'on a et ce que l'on souhaiterait avoir. C'est dans les deux cas une question de définition : la personne définit sa situation et ce qu'elle préférerait. L'écart entre ces deux points de référence détermine le degré de satisfaction. On distingue plusieurs points de référence : les attentes et aspirations, les expériences passées, les perspectives d'avenir, la situation des proches, amis et voisins, la classe moyenne, les riches et les pauvres. Divers travaux s'intéressent à ces aspects. L'écart est à ce jour la théorie la plus importante pour expliquer la satisfaction et l'insatisfaction<sup>3</sup>.

## **3. Biens publics, caractéristiques de l'environnement et bien-être national dans l'Etat social**

Dans l'approche de la mesure du bien-être, une démarche habituelle est d'inclure la perception de l'ensemble des biens et caractéristiques sans se limiter aux biens marchands et à la production domestique. De notre point de vue, il faut ainsi prendre en compte les biens publics et collectifs comme le réseau routier ou la sécurité sociale, les caractéristiques de l'environnement comme la santé moyenne dans la région, mais aussi le bien-être national, par exemple la satisfaction concernant divers indicateurs de performance nationale.

---

3. Cette approche mise à part, la théorie la plus débattue est la théorie des ensembles.

La prospérité repose sur la production de biens (ou de maux). Les biens et services sont produits dans le cadre des quatre sphères suivantes : le marché et ses entreprises, l'Etat et ses activités, les ménages et leur production, les intermédiaires et leurs prestations. Chaque bien est essentiellement produit par un type de fournisseur. La production des biens marchands, par exemple, relève du marché. Néanmoins, on trouve souvent différents types de combinaison. Les soins de santé, par exemple, sont assurés à la fois par l'Etat et par le marché. La production mixte est souvent considérée comme particulièrement productive. Les biens politiques sont des biens fournis par l'Etat ou parfois en partenariat avec l'Etat.

Il y a un débat complexe sur plusieurs types de biens : biens publics, biens communs, biens collectifs, biens sociaux, biens tutélaires, biens politiques et autres biens infrastructurels et environnementaux. Tous sont définis d'une manière ou d'une autre par opposition aux biens privés, personnels, individuels ou marchands. Les « biens » apportent une contribution positive à la vie au sens matériel ou symbolique. On les oppose aux « maux », qui ont une incidence négative. S'agissant des inégalités dans la société, les maux sont un facteur tout aussi important que les biens, même s'ils sont beaucoup moins mentionnés. Au sens classique, le critère de définition des biens publics et des biens collectifs se rattache aux notions de non-rivalité et non-exclusivité, les biens publics étant parfois conçus en termes de non-rivalité et les biens collectifs en termes de non-exclusivité. Mais c'est là une définition théorique. Pour parler des biens fournis par l'Etat, nous utiliserons plutôt l'expression « biens politiques ».

Certains biens sont partagés par l'ensemble de la population, comme l'air, le climat, la sécurité sociale ou le réseau routier. Les conditions de vie moyennes d'un pays sont aussi assimilables au bien commun, comme le niveau de vie moyen, le degré de satisfaction moyen, etc. On pourrait dire que les biens particuliers s'inscrivent dans le cadre des biens environnementaux. Les biens personnels sont toutefois accessibles au seul individu tandis que les biens collectifs sont au service de tous. Le bien commun résulte de l'agrégation des biens individuels.

Elaborée au cours du siècle dernier, l'institution de l'Etat social offre un large éventail de biens et services publics à la population, notamment des biens symboliques comme la solidarité et la justice. Il existe différents modèles d'Etat providence : conservateur, social-démocrate et libéral. Une autre terminologie établit une division entre les Etats providence pauvres et limités et les Etats providence élaborés. L'influence de l'Etat providence sur le bien-être est difficile à apprécier car elle s'exerce directement et

indirectement. L'Etat social élaboré est imbriqué dans la structure sociale qui est elle-même garantie et façonnée par l'Etat social.

#### **4. Différenciation public/privé et bien-être**

L'importance des biens publics et collectifs pour le bien-être ne suscite aucun doute sur le principe. Dans le détail, le problème n'est pas pour autant résolu. Aucun ouvrage ou article exhaustif n'en donne un aperçu instructif. Ici ou là, cependant, certains aspects du problème sont abordés : de nombreux ensembles de données renferment des informations à ce sujet. Les trois exemples présentés dans cet article donnent un nouvel éclairage sur la différenciation public/privé selon différents points de vue. Procéder à une étude plus large et systématique irait au-delà des possibilités du présent document. Aussi ne donnons-nous ici que quelques indications, à titre d'illustration.

Les premières études sur le bien-être (Andrews, Withey, 1976, p. 433) et la qualité de vie (Campbell *et al.*, 1976, p. 63) avaient déjà abordé le problème du faible degré de satisfaction concernant des aspects relevant des pouvoirs publics. Les indicateurs montrent que « l'immense majorité des gens dans ce pays sont satisfaits de la vie aux Etats-Unis aujourd'hui » mais font aussi apparaître que « des millions d'Américains ont de sérieux griefs à formuler à l'égard de leur société » (p. 285-286). La question a donc été soulevée, mais ce point n'a pas été traité plus avant, probablement parce que très peu de dimensions publiques avaient été incluses dans les questionnaires.

Des constats analogues peuvent être dégagés dans plusieurs travaux. En Europe, une étude s'intéresse explicitement à la qualité du secteur public (Office de planification sociale et culturelle des Pays-Bas, 2002). De nombreuses dimensions du secteur public sont examinées, mais la comparaison avec le secteur privé reste des plus limitées. Globalement, elle confirme ce sentiment de satisfaction modérée envers les biens publics : « Il n'est pas difficile de dénoter chez la population un sentiment diffus mais généralisé d'insatisfaction à l'égard du secteur public aux Pays-Bas » (*Ibid.*, 2002, p. 56.). L'exemple ci-après porte sur la comparaison des sphères public/privé (tableau 1).

##### *a. Bien-être privé/Bien-être public*

Dans l'étude des domaines de l'existence et des domaines de la société, certains aspects semblent relever davantage de la sphère privée et d'autres

de la sphère publique. Une division apparaît clairement, sans réserve. Les aspects relevant du privé sont mieux notés que ceux relevant du public. Les données exploitées ici sont extraites du *German Welfare Survey* de 1998, représentatif de la population allemande. Cette enquête englobait en effet plus de domaines que d'autres lors de l'entretien. L'Allemagne de l'Ouest a été dissociée de l'Allemagne de l'Est car les données obtenues pour cette dernière témoignent d'une logique particulière, bien que la division public/privé soit la même.

Le tableau 1 montre que la fourchette de la moyenne générale s'établit entre 8,8 et 5,8, soit un différentiel de 3 entre les domaines se situant plutôt dans la partie supérieure de l'échelle et ceux situés plutôt dans la partie inférieure. Ceux situés au-dessus de 7 sont la satisfaction à l'égard du mariage ou de son partenaire, de la famille, du quartier, du lieu de travail, du niveau de vie, du logement, de la santé, des revenus du ménage. En dessous de 7, on trouve sécurité sociale, démocratie, participation politique, sûreté publique, protection de l'environnement. La première impression est claire : on observe un moindre degré de satisfaction pour les aspects relevant de la sphère publique et une plus grande satisfaction pour ceux relevant de la sphère privée.

Ces résultats ne sont pas propres à une époque, mais sont stables dans le temps (en Allemagne, depuis 1978). De plus, un autre type de données tend à corroborer ces observations. Si l'on prend le *German Socio-Economic Panel*, dans plusieurs domaines la sécurité sociale affiche la valeur la plus faible (Statistisches Bundesamt, 2006, p. 445). Là encore, les évolutions dans le temps sont particulièrement intéressantes. On observe une baisse de la satisfaction vis-à-vis de certains domaines, notamment concernant la protection de l'environnement et – ces dernières années – la sécurité sociale.

Les différents groupes de population montrent souvent le même niveau de satisfaction, mais on relève néanmoins des différences. Ainsi, les femmes sont moins satisfaites que les hommes s'agissant de la démocratie et de la participation politique. Cela pourrait s'expliquer par des considérations historiques. Les plus âgés apparaissent plus satisfaits de la sécurité sociale, sûrement parce qu'ils en profitent davantage. On ne constate pas de grandes différences suivant les niveaux d'études. Les retraités sont les plus satisfaits à l'égard de la sécurité sociale et les chômeurs les moins satisfaits. Les personnes situées dans la tranche supérieure des revenus expriment un plus grand degré de satisfaction que celles situées dans la tranche inférieure concernant la sécurité sociale, la démocratie et la



**Tableau 1 – Degré de satisfaction à l'égard de divers domaines de la sphère publique et de la sphère privée, pour certains groupes (1998, Allemagne de l'Ouest)**

Satisfaction* à l'égard de ...	Total		Sexe		Age			Niveau d'études			Situation professionnelle			Niveau de revenus (par quintiles)		Nationalité	
	Homme	Femme	18-34 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Formation professionnelle	Niveau brevet	Enseignement secondaire	Emploi	Sans emploi	Retraite	Tranche inférieure	Tranche supérieure	Allemande	Autre		
Mariage/partenaire	8,8	9,0	8,6	8,7	8,9	8,8	8,8	8,6	8,8	8,5	9,0	8,7	8,7	8,8	8,8		
Famille	8,5	8,7	8,4	8,3	8,5	8,6	8,7	8,3	8,6	7,5	8,9	8,3	8,6	8,5	8,5		
Logement	8,3	8,1	8,3	7,8	8,2	8,3	8,2	8,2	8,1	7,2	8,7	7,6	8,5	8,3	7,3		
Quartier	8,1	8,0	8,1	7,6	8,0	8,1	8,0	8,0	8,0	7,0	8,4	7,9	8,1	8,1	7,3		
Lieu de travail	7,7	7,7	7,6	7,6	8,5	7,6	7,7	7,6	7,7	-	-	6,7	8,1	7,7	7,1		
Temps de loisirs	7,6	7,6	7,5	7,2	8,3	7,6	7,5	7,5	7,2	6,7	8,4	7,3	7,7	7,6	7,0		
Situation économique	7,4	7,4	7,4	7,1	7,3	7,2	7,4	7,8	7,5	5,2	7,7	5,3	8,3	7,4	7,0		
Santé	7,4	7,6	7,3	8,4	7,3	7,0	7,8	7,9	8,0	7,4	6,2	7,0	7,6	7,4	7,9		
Revenus	7,0	7,0	7,0	6,7	7,0	6,8	7,0	7,3	7,1	4,9	7,4	5,0	8,2	7,0	6,2		
Sécurité sociale	6,5	6,6	6,4	6,2	6,4	7,0	6,5	6,6	6,4	5,5	7,1	6,4	6,9	6,5	7,0		
Démocratie	6,5	6,7	6,3	6,4	6,5	6,3	6,4	6,8	6,6	5,9	6,7	6,3	6,9	6,5	6,6		
Protection de l'environnement	6,1	6,3	6,0	6,0	6,1	6,4	6,3	6,1	5,9	6,2	6,3	6,0	6,3	6,1	6,5		
Sûreté publique	5,9	6,0	5,9	6,1	5,9	5,8	5,8	6,2	6,0	5,6	5,9	5,9	5,9	5,9	6,3		
Participation politique	5,8	6,0	5,5	5,5	5,8	6,0	5,5	6,3	5,9	4,7	6,0	4,9	6,3	5,8	4,4		

\* Échelle de satisfaction de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait)

Base de données : Wohlfahrtssurvey, 1998.

Source : Statistisches Bundesamt 2000, p. 432 et suivantes.

participation politique. D'une manière générale, les Allemands notent mieux leur participation politique que la sécurité sociale. A l'évidence, les conditions d'existence influent sur la satisfaction en fonction des intérêts de chacun. Nous en examinerons les raisons au dernier chapitre. Contre toute attente, les plus riches sont plus satisfaits des biens publics que les plus pauvres. On peut supposer qu'ils pallient les insuffisances des biens publics en utilisant leur revenu privé.

### *b. Caractéristiques individuelles/Caractéristiques collectives*

Dans toute entité collective, on peut distinguer les caractéristiques individuelles des caractéristiques de l'ensemble, par exemple la richesse d'un individu par opposition à la richesse de la collectivité. Chaque individu a une perception des caractéristiques qui lui sont propres et de celles de sa collectivité d'appartenance.

L'exemple le plus courant est l'opposition entre la perception que les individus ont de leur situation personnelle et leur perception de la situation globale. Le problème est que l'on a tendance à valoriser la première au détriment de la seconde. Les biens publics entrent dans la même catégorie que les biens collectifs, au sens où ils échappent à l'emprise de l'individu. Dans bien des cas, on observe des différences de perception, par exemple :

- satisfaction personnelle concernant sa propre vie/satisfaction à l'égard de la vie au niveau national ;
- sentiment personnel de la justice/évaluation de la justice dans le pays ;
- évaluation de la situation économique personnelle/conditions économiques nationales ;
- perception des conflits personnels/intensité générale des conflits ;
- satisfaction quant à sa propre sécurité sociale/satisfaction concernant le niveau général de la sécurité sociale dans la région.

Quel que soit le point soulevé, on obtient des résultats différents pour les caractéristiques individuelles et les caractéristiques de l'ensemble. Et l'on constate une tendance manifeste à évaluer plus positivement les conditions personnelles que les conditions collectives.

### c. *Bien-être personnel et bien-être national*

Dans les débats à propos du bien-être, un discours revient toujours selon lequel un seul item ne saurait décrire le bien-être subjectif. Certes, un seul item ne pourra jamais rendre compte de la différenciation ni de la complexité du bien-être subjectif. Cela permet néanmoins d'en brosser un tableau sommaire véhiculant le principal message. Un petit nombre d'items pourrait fournir une représentation plus instructive du bien-être subjectif. Une approche intéressante, dans la lignée de la déconstruction du bien-être, nous est fournie par le *Personal Well-being Index* (PWI) et son complément, le *National Well-being Index* (NWI) (Cummins, 2007 ; voir figure 4 ci-après). Le PWI comporte sept items relatifs à la perception qu'ont les individus de leur vie, tandis que les six composantes du NWI se rapportent à la vie de la nation en général.

#### **Figure 4 – Indice du bien-être personnel et national**

Représentation du bien-être personnel par sept items à partir de la question suivante :

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des aspects suivants ?

<input type="checkbox"/> niveau de vie	77,8
<input type="checkbox"/> santé	75,1
<input type="checkbox"/> réussite dans la vie	74,8
<input type="checkbox"/> relations personnelles	81,3
<input type="checkbox"/> sentiment de sécurité	79,0
<input type="checkbox"/> sentiment d'appartenance à votre communauté	71,2
<input type="checkbox"/> sécurité future	71,4

**Indice du bien-être personnel 75,8**

Représentation du bien-être national par six items à partir de la question suivante :

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des aspects suivants ?

<input type="checkbox"/> situation économique dans votre pays	66,1
<input type="checkbox"/> état de l'environnement naturel dans votre pays	59,6
<input type="checkbox"/> conditions sociales	62,6
<input type="checkbox"/> gouvernement de votre pays	55,8
<input type="checkbox"/> activité commerciale dans votre pays	60,9
<input type="checkbox"/> sécurité nationale dans votre pays	65,2

**Indice du bien-être national 61,6**

Source : Cummins, 2007

Les réponses sont données sur une échelle de onze points numérotés de 0 à 10, où 0 = « pas du tout satisfait » et 10 = « tout à fait satisfait ». Plusieurs tests conduits dans différents pays sur la base de cette

échelle témoignent de sa bonne capacité de mesure. Les items considérés semblent pertinents dans la quasi-totalité des pays (Lau, Cummins et McPherson, 2005).

L'intérêt est la distinction établie entre bien-être personnel et bien-être national. Le bien-être national se situe en moyenne un peu en dessous du bien-être personnel, et les plus hautes valeurs du NWI sont toujours au-dessous de la plus basse valeur du PWI. Les composantes des deux indices ne sont pas sur le même niveau mais dans chaque cas elles se situent dans la limite supérieure ou inférieure de l'intervalle de dispersion.

Pour l'heure, le PWI est disponible dans des pays comme l'Australie ainsi que dans plusieurs pays d'Europe. Il est démontré que la hiérarchie des pays européens reste la même que pour la mesure de la satisfaction générale à l'égard de la vie. Ainsi, le PWI de l'Irlande est supérieur à celui de l'Italie et de l'Espagne, ces deux pays se situant à leur tour au-dessus de la Roumanie. Dans chaque pays, le NWI est inférieur au PWI.

## Conclusions

Les données présentées ici et de nombreuses autres démontrent que les perceptions des biens et caractéristiques varient : la valeur associée à un bien est d'autant plus élevée qu'il est proche de l'individu et moins élevée dès lors que l'on ne se situe plus sur le plan individuel. Différentes terminologies rendent compte de ce problème : le degré de satisfaction vis-à-vis des biens publics est inférieur au degré de satisfaction vis-à-vis des biens privés, la satisfaction relative aux caractéristiques collectives est inférieure à celle relative aux caractéristiques individuelles, le niveau de bien-être national est inférieur au niveau de bien-être personnel. Il y a manifestement une perception déséquilibrée, qui se maintient dans le temps et reste stable entre les groupes de population. Toute chose qui, dans un sens social, est loin de l'individu semble être moins satisfaisante que si elle en est proche. Certaines hypothèses pourraient expliquer une telle différence :

- Les divers degrés de satisfaction pourraient traduire des différences dans le niveau réel de fourniture des biens (par ex. richesse privée/pauvreté publique). Les biens publics sont souvent plus rares que les biens privés. En conséquence, la satisfaction envers les aspects du domaine public est moindre. On remarquera, cependant, que la note moyenne qui leur est attribuée est supérieure à la moyenne numérique de l'échelle de satisfaction : d'une manière générale, les

gens sont globalement satisfaits. Cela étant, il ne faut pas négliger le fait que certains biens publics obtiennent des scores plus élevés et d'autres des scores moins élevés. Autrement dit, il y a des différences entre les niveaux de satisfaction suivant les biens publics.

- Un aspect à prendre en compte pour expliquer cette différence entre biens privés et biens publics est que l'acquisition des premiers répond à un désir, alors que les seconds sont donnés. S'agissant des biens privés, chacun se trouve certes limité par son budget, mais s'agissant des biens publics, leur fourniture est principalement une décision politique sur laquelle les particuliers n'exercent pas d'influence directe.
- Les biens privés ont un coût tandis que les biens publics sont payés indirectement par le biais des impôts et taxes ou des contributions sociales. Le coût est nul pour l'utilisateur. Or selon une vieille théorie, une chose qui ne coûte rien est moins appréciée ; en revanche, s'il faut y mettre le prix, elle est très appréciée.
- Les aspirations et attentes sont plus importantes pour les biens publics que pour les biens privés. Dans la mesure où ils ne coûtent rien, le budget ne constitue pas un frein, d'où une augmentation sans limite des attentes.
- Selon une autre théorie le processus d'appropriation est important pour les degrés de satisfaction. Lorsqu'une personne ne considère pas un bien comme le produit de son activité, elle est plus facilement insatisfaite que si elle se sent concernée. Quand la personne a prise sur la situation, elle peut modifier sa perception. Un sentiment de responsabilité peut conduire à une plus grande satisfaction.
- Il est facile de se séparer des biens privés que l'on n'apprécie plus, par exemple une vieille voiture ou un mariage malheureux. Dans chaque cas, il est possible d'échapper aux risques liés à la voiture ou aux déboires du mariage. Dans le cas des biens publics, ce n'est généralement pas possible. On ne peut pas non plus améliorer la situation par des actions individuelles.
- La question de l'information se pose. Le rapport aux biens privés relève essentiellement d'une expérience ou d'une observation directe. En revanche, les biens publics sont utilisés dans certaines circonstances : les crèches lorsque l'on a des enfants en bas âge, l'allocation retraite lorsque l'on est suffisamment vieux pour la percevoir, etc. Souvent,

l'on doit répondre à des questions sur l'avenir à long terme, notamment en matière de retraite. Mais on n'en a généralement qu'une vague idée à un horizon de trente ou quarante ans. Les gens se font souvent une idée erronée des biens publics, ce qui pourrait expliquer leur grande insatisfaction.

- Les médias ont une influence sur la connaissance des biens publics et de toutes les caractéristiques n'entrant pas dans le champ individuel. En règle générale, ils privilégient les messages négatifs car cela retient davantage l'attention. Ce faisant, ils contribuent inévitablement à entretenir un faible niveau de satisfaction vis-à-vis des biens publics.
- Au-delà de tous ces facteurs d'irritation, il existe manifestement des différences de satisfaction à l'égard des biens publics, au sein de la population comme à des périodes différentes. Les politiques devraient en tenir compte. Quel que soit le modèle d'Etat providence, ces questions sont essentielles car le jugement des populations (bon ou mauvais) a un impact sur la politique et la société. C'est évidemment important pour la cohésion sociale. L'évaluation des biens publics constitue ainsi un nouvel enjeu pour la recherche et l'élaboration des politiques.

## Bibliographie

### Références bibliographiques

Alber, J. et Fahey, T., « Wahrnehmung der Lebensbedingungen in einem erweiterten Europa », *Europäische Stiftung zur Verbesserung der Lebens- und Arbeitsbedingungen*, Dublin, 2004.

Andrews, F. M. et Withey, S.B., *Social Indicators of Well-being*, Plenum Press, New York et Londres, 1976.

Bergheim, S., « Deutschland zum Wohlfühlen », in *Deutsche Bank Research*, 14 novembre 2007.

Böhnke, P., « Does Society Matter ? Life Satisfaction in the Enlarged Europe », in *Social Indicators Research*, Springer, 2008, p. 189-210.

Bradburn, N. M., *The Structure of Psychological Well-Being*, Aldine, Chicago, 1969.

Camfield, L., « Subjective measures of well-being in developing countries », in Glatzer, W., von Below, S. and Stoffregen, M., *Challenges for Quality of Life in the Contemporary World*, Social Indicators Series, vol. 24, Kluwer Academic Publisher, Dordrecht, Boston et Londres, 2004, p. 45-60.

Campbell, A., Converse, P. E. et Rodgers, W. L., *The Quality of American Life. Perceptions, Evaluations and Satisfactions*, Russell Sage Foundation, New York, 1976.

Cummins, R. A., *Australian Unity Wellbeing Index – Survey 18*, Deakin University & Australian Unity Limited, 2007.

Diener, E. et Lucas, R. E., « Subjective emotional well-being » in Lewis M. et Haviland J.M. (dir.), *Handbook of Emotions* (2<sup>e</sup> éd.), Guilford, New York, 2000, p. 325.

Estes, R., « Development Challenges of the New Europe », in *Social Indicators Research*, Kluwer Academic Publishers, 2004, p. 123-166.

Glatzer, W. et Zapf, W., *Lebensqualität in der Bundesrepublik Deutschland*, Campus Verlag, Francfort et New York, 1984, p. 25.

Gullone, E. et Cummins R. A. (dir.), « The Universality of Subjective Well-being Indicators », *Social Indicators Series*, vol. 16, Kluwer Academic Publisher, Dordrecht, Boston, Londres, 2002.

Halman, L. et al., *Changing Values and Beliefs in 85 Countries. Trends from the Values Surveys from 1981 to 2004*, Brill, Leiden et Boston, 2008.

Holmes K. R., Feulner E. J. et O'Grady M. A., *The 2008 Index of Economic Freedom*, Dow Jones Company, New York, 2008.

Lau, A. L. D., Cummins R. A. et McPherson, W., « An investigation into the cross-cultural equivalence of the Personal Well-Being Index », in *Social Indicators Research*, n° 72, 2005, p. 403-430.

Luechinger, S., Meier, S. et Stutzer, A., « Why does unemployment hurt the Employed ? Evidence from the life satisfaction gap between the public and the private sector », in *Boston Public Policy Discussion Paper*, n° 08-1, 2008.

Michalos, A.C. (dir.), *Citation Classics from Social Indicators Research*, Springer, Dordrecht, 2005.

OCDE, *Subjective elements of Well-being*, Paris, 1974.

OCDE, *Measuring social well-being*, Paris, 1976.

Prescott-Allen, R., *The Well-being of nations. A Country-by-Country Index of Quality of Life and the Environment*, Island Press, Washington, Covelo et Londres, 2001.

Office de planification sociale et culturelle des Pays-Bas, in *The Quality of the Public Sector*, La Haye, 2002.

Statistisches Bundesamt (éd.), *Datenreport 1999*, Bonn, 2000.

Statistisches Bundesamt (éd.), *Datenreport 2006*, Bonn, 2006.

Strack, F., Argyle, M. et Schwarz, N., *Subjective Well-being*, Pergamon Press, Oxford, 1990.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York, 2005.

Veenhoven, R., « Happy life-expectancy. A comprehensive measure of quality of life in nations », in *Social Indicators Research*, 2003, p. 1-58.

Veenhoven, R., *World Data Base of Happiness*, 2008.

Zapf, W., « German Social Report. Living conditions and subjective well-being », in *Social Indicators Research*, vol. 19, n° 1, 1987, p. 1-171.



### **Pour en savoir plus**

Böhnke, P. et Kohler, U., « Well-being and Inequality », in *WZB Discussion Paper*, SP I 2008-201, 2008.

Ferris, A.L., « The 2008 Index of Economic Freedom », in *SINET*, n° 93, 2008, p. 1-3.

Glatzer, W., « Quality of life in the european Union and the United States of America. Evidence from comprehensive indices », in *Applied Research of Quality of Life*, vol. 1, 2006, p. 169-188.

Glatzer, W., « Der Sozialstaat und die wahrgenommene Qualität der Gesellschaft », in *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, 2006, p. 183-204.

Glatzer, W., von Below S. et Stoffregen M., « Challenges for Quality of Life in the Contemporary World », in *Social Indicators Series*, vol. 24, Kluwer Academic Publisher, Dordrecht, Boston et Londres, 2004.

OCDE, *Panorama de la société. Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Editions OCDE, 2006.

Veenhoven, R., « Return of Inequality in Modern Society? », étude présentée à la conférence de l'Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement (WIDER) sur l'inégalité, la pauvreté et le bien-être humain, Helsinki, 2003.



## **PARTIE III – BIEN-ÊTRE ET RESPONSABILITÉS**

### **I. Bien commun, bien-être et responsabilités des collectivités locales**

*Iuli Nascimento*<sup>1</sup>

#### **1. Bien commun et intérêt général**

Les crises sociales et les fractures civiques occupent aujourd'hui la scène du paysage politique de la plupart des pays européens. Les citoyens se sentent de moins en moins représentés par leur système de représentation politique. Depuis les années soixante-dix, le taux d'abstention a ainsi presque doublé pour chaque type d'élection : présidentielles, législatives, municipales, européennes (et même régionales à partir de 1986, date de leur création), induisant, au moins en France une diminution de participation des citoyens envers le système de représentation politique. Cette fracture civique atteint toutes les couches de la population, et devient même massive dans les territoires où se concentrent les couches populaires les plus concernées par les effets de la crise sociale (Dapaquit, 2007). Ainsi, la participation des citoyens dans le processus d'une démarche participative et de cohésion sociale se trouve en perte de vitesse.

S'agit-il réellement d'un phénomène d'apolitisme ou s'agit-il plus exactement d'un manque d'identification des citoyens par rapport à leur représentation politique et à leur modèle de développement social en usage ?

Ne s'agirait-il pas également d'une perte de confiance des individus dans le corps politique face à l'augmentation du chômage et des inégalités sociales ?

Sans vouloir apporter de réponses exhaustives, il semblerait que c'est une réelle remise en cause du système du pouvoir politique actuel, de son autorité, de son efficacité et de ses résultats, ainsi que de la remise en cause de l'intégrité de ses représentants, qui est probablement à la base de cette fracture civique. Face aux changements des bases culturelles,

---

1. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF).

les anciens modèles de représentativité politique sont en train de s'effondrer. On assiste ainsi, dans plusieurs pays d'Europe et à chaque niveau de représentativité de l'autorité politique, à des efforts pour mettre en place des démocraties participatives. Cette aspiration des collectivités locales vers une démocratie participative ne doit pas rester qu'un simple effet d'affichage politique. Elle doit conduire à un nouveau processus d'apprentissage afin de nous permettre d'élaborer de nouvelles théories et de nouveaux systèmes d'information pour faire face aux changements de la société.

L'objectif doit être de donner une vraie place aux citoyens dans le processus de décision afin de répondre aux vraies questions et aux attentes des citoyens. La responsabilité des collectivités locales dans ce processus est de contribuer à créer un cadre favorable au développement durable, où les notions de «bien commun» et d'intérêt général ne se limiteraient plus aux populations locales, mais s'étendraient à la population mondiale actuelle, ainsi qu'aux générations futures au nom de la solidarité intergénérationnelle. Les collectivités locales doivent contribuer à éviter toute menace de désagrégation sociale afin justement de garantir la cohésion sociale et d'assurer ainsi le bien-être des citoyens. La cohésion sociale d'une société moderne correspond en effet à son pouvoir « d'assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable » (Conseil de l'Europe, 2005).

La société actuelle connaît une accélération dans sa transformation avec une perte des anciens repères et l'apparition de nouveaux. La crise présente est une crise d'identité dont il faut essayer de comprendre les mécanismes plutôt que faire des corrélations simples entre montée du chômage et violence urbaine, ou mondialisation et désagrégation sociale, par exemple. Les mutations dans les sociétés existent depuis toujours. Elles entraînent obligatoirement des changements et peuvent ainsi créer des problèmes au sein des groupements humains. Afin de s'adapter et de faire face à ces changements, les collectivités locales doivent donc apporter des réponses aux défis que constituent ces mutations.

Dans le contexte actuel de la mondialisation, le modèle économique rend peu transparente la gestion démocratique des pouvoirs locaux et fragilise la légitimité de son action au niveau du territoire. L'économie mondialisée et l'exercice de la démocratie demandent en effet des rythmes et des supports distincts. La première exige l'existence d'un marché global

et se développe à un rythme accéléré. La seconde nécessite l'existence d'un territoire bien défini et géographiquement localisé, qui se développe à un rythme lent. Le contraste entre ces deux rythmes et espaces de développement, qu'il soit économique ou social, peut mettre en cause la confiance en un avenir personnel et collectif de qualité, et induire à une quasi-immobilité du développement social des populations les plus modestes. Le développement d'un libre-échange mal maîtrisé, et sans outil de régulation, peut plonger les sociétés modernes dans une situation d'incertitude et faire disparaître les projets collectifs mobilisateurs.

En général, dans le processus de mondialisation de l'économie, la croissance rapide devrait apporter un surplus de la production, maximiser les bénéfices en faveur des consommateurs et accroître le bien-être des populations. Mais l'imperfection des marchés ne permet pas que ce surplus de la production de biens apporte le bénéfice escompté à l'ensemble de la population mondiale. Tout d'abord, les producteurs de biens et services peuvent jouer avec la justification d'une meilleure « recherche d'efficacité » dans la production, et augmenter ainsi leur surplus au détriment de celui des consommateurs. Ensuite, les producteurs se trouvent de plus en plus concentrés dans un nombre réduit de pays, contrairement aux consommateurs qui eux se retrouvent dispersés sur l'ensemble de la planète. Ce phénomène dilue ainsi la notion de « bien commun ». Dans ce contexte, il faut donc veiller à ce que des outils de régulation permettent de compenser les dysfonctionnements du processus de mondialisation.

La mise en place du processus de mondialisation a bouleversé le cadre conceptuel de nos sociétés aussi bien sur le plan culturel et sociétal que sur le plan des échanges commerciaux et financiers. Nous vivons dans un monde où les activités humaines sont en constante accélération, et où les conséquences de l'économie internationalisée ont des répercussions sur la vie des sociétés, exigeant une réflexion sur le contenu et l'évolution des notions de bien commun et de bien-être des populations. Pour ce faire, il faut bâtir de nouveaux cadres de référence afin d'évaluer leurs conséquences et s'ils correspondent à nos exigences et à celles des futures générations. Repenser la notion du bien commun dans le contexte actuel de la mondialisation est donc indispensable pour maintenir la cohésion sociale à l'intérieur de nos sociétés.

La notion de bien commun est une notion proche de celle de « l'intérêt général ». Elle correspond à la satisfaction des besoins des personnes vivant dans un espace donné et qui partagent un projet commun.

Le bien commun est le résultat de leurs propres actions individuelles à l'intérieur et à l'extérieur de cet espace. Les membres de cette société sont donc volontairement solidaires et interdépendants de fait avec l'extérieur. L'espace commun de vie pour la consommation et la satisfaction de leurs besoins doit devenir pertinent avec l'espace de prise de décision des agents économiques qui, à leur tour, vont assurer ces échanges entre groupes de personnes ou sociétés différentes. « Le bien commun est donc, ce qui donne sens au corps social, et par-là, ce qui donne du sens à l'homme en tant qu'individu comme acteur social » (Rochet, 2001). Dans ce contexte, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer.

## **2. Bien-être et mondialisation**

### *a. L'internationalisation de l'économie, un processus entamé de longue date*

Il ne s'agit pas ici de faire de l'historicisme ou du déterminisme entre la mondialisation et le bien-être des populations, mais il est nécessaire de faire un bref point sur l'émergence du processus de mondialisation de l'économie. Elle résulte d'un processus commencé depuis fort longtemps. La planète a vécu des phases successives d'internationalisation de l'économie. La première phase couvre la période qui va de 1840 à 1914. Cette phase est marquée par une tentative de normalisation des prix des produits du commerce des biens standards (commodités), et aussi par des phénomènes tels que les migrations humaines et les déplacements des capitaux qui se sont manifestés au sein de l'espace atlantique et sur les marchés asiatiques. Cette phase se termine lors de la guerre 1914-1918. Cette première phase de mondialisation a entraîné de nombreux sacrifices à cette époque, mais de nombreux consommateurs ont tiré profit du marché qui s'est ainsi créé.

Pendant les années suivant la première guerre mondiale, et jusqu'en 1945, naît un esprit de revanche et sont apparues les guerres idéologiques et commerciales, le développement de l'exploitation des colonies et le partage de leurs ressources naturelles, accompagnés de tragédies telles qu'Auschwitz, Hiroshima... Pour réguler les relations économiques internationales, des institutions ont été créées afin d'instaurer des règles du jeu en matière commerciale, monétaire et financière. En 1947, une nouvelle phase de mondialisation de l'économie débute et une vingtaine

d'Etats signent la Charte de la Havane<sup>2</sup> pour libéraliser leurs échanges dans un cadre multilatéral. Depuis la signature de cette charte, 139 pays ont rejoint le GATT<sup>3</sup>, aujourd'hui l'OMC,<sup>4</sup> avec pour objectif d'assouplir leurs politiques commerciales. Depuis cette époque, l'expansion du volume des échanges a une contribution sans précédent à la croissance de la production mondiale.

Depuis les années 1970, l'internationalisation de l'économie a pris de l'ampleur et les peuples ont pris conscience de leur interdépendance. Parallèlement, les entreprises ont étendu leurs activités au-delà des frontières nationales. Aujourd'hui différents types d'interconnexion (télécommunication, transports aériens, nouvelles technologies...) se matérialisent et maillent l'ensemble de la planète. Des agences et organisations scientifiques, culturelles, politiques, internationales et nationales, intergouvernementales et non gouvernementales prolifèrent sur la scène internationale. Le développement des techniques de communication met en lumière le rôle grandissant des entreprises multinationales et, à l'opposé, l'affaiblissement du rôle de l'Etat dans l'économie internationalisée. Au XX<sup>e</sup> siècle le rôle de l'Etat était prépondérant dans les innovations majeures : l'instauration du libre-échange, les transports routiers, le creusement des canaux, les chemins de fer, les câbles transocéaniques...

Le résultat de ce processus est la mondialisation telle qu'elle est apparue dans les décennies 1960 à 1980 : celle du « village global » décrite par McLuhan (1968) ou celle de la « globalisation des marchés » (Levitt, 1983), ou bien encore celle du « monde sans frontières » (Ohmae, 1999). C'est-à-dire, un village planétaire diversifié et modifié par la réduction de l'effet de distance et l'information généralisée ; un monde sans barrières s'accompagnant d'une prise de conscience progressive d'un patrimoine et de valeurs communes apportées par les bienfaits du progrès scientifique. Les

- 
2. La charte de La Havane, signée le 24 mars 1948, proposée par les USA à la fin de la seconde guerre mondiale. Les règles ne sont pas suivies immédiatement, mais la charte prévoit la création d'une Organisation internationale du commerce (OIC). Il s'agit d'un réel accord puisqu'il institue une véritable organisation.
  3. General Agreement on Tariffs and Trades : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé à Genève en 1947, afin d'organiser les politiques douanières des signataires. En 1955, l'Organisation de coopération commerciale complète le GATT.
  4. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) (World Trade Organization, WTO). Organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Elle doit aider les pays importateurs et exportateurs à mener leurs activités, par la réduction d'obstacles au libre-échange.

effets du « progrès » accompli depuis 1990 peuvent conduire à contester cette mondialisation, car l'abondance apportée par la croissance économique mondiale à certains, n'a pas apporté le bien-être à la grande majorité de la population de la planète. C'est un fait que la mondialisation est aujourd'hui une réalité qui va au-delà des systèmes politiques et idéologiques et qui est marquée par l'emprise du capitalisme, du marché, du néolibéralisme<sup>5</sup> et de technologies toujours à la recherche d'une meilleure productivité. Cette réalité a conduit à des modifications rapides dans les relations entre certaines parties du monde et le monde globalisé.

Les changements considérables qui s'opèrent actuellement dans le monde, induits par le libre-échange et la concurrence marchande, exigent une réflexion sur la relation entre la mondialisation de l'économie et le bien commun, entre la mondialisation et l'intérêt général des populations, et entre la mondialisation et le rôle des états au niveau des enjeux économiques. Est-ce que « l'état de libre-échange » du processus actuel de mondialisation crée les conditions nécessaires pour que l'économie atteigne un optimum et apporte ainsi le maximum de satisfaction aux populations ? Est-ce que l'ampleur des conflits d'intérêts que les Etats doivent arbitrer entre les protagonistes de ces conflits met en cause la notion de « bien commun » ou d'intérêt général ?

Les avantages du libre-échange et de l'ouverture du monde à l'économie peuvent être illustrés par le postulat de « l'équilibre concurrentiel<sup>6</sup> » qui définit un monde sans Etat, des entreprises sans pouvoir de marché et un appareil de production totalement malléable. Par ailleurs, les imperfections du marché international et les réglementations publiques nationales freinent une dynamique équilibrée du libre-échange. En effet, les états membres de l'OMC dirigent un processus exposant les dirigeants politiques aux pressions des groupes d'intérêts économiques. Autrement dit, l'OMC est une agence intergouvernementale où les représentants officiels des pays poursuivent une double mission : négocier au mieux les intérêts de leur propre pays et essayer d'éliminer les pratiques protectionnistes de leurs partenaires.

---

5. Intervention limitée de l'Etat.

6. L'équilibre général de concurrence parfaite permettrait le plein emploi de tous les facteurs de production. C'est-à-dire que toute la population active serait occupée et que tous les capitaux seraient utilisés pour permettre de satisfaire toutes les demandes solvables (Léon Walras, 1834-1910).



Il faut souligner que la mondialisation contemporaine dépasse les frontières des biens matériels. Elle intègre des échanges internationaux avec une part importante de prestations de services, incorporées ou non aux marchandises. Ces services sont tributaires d'informations transmises par satellites, qui relèvent de la responsabilité de l'Etat. Le caractère immatériel d'internet modifie l'efficacité de toute forme de contrôle sur les négociations commerciales des services financiers, des services des transports, des industries culturelles, des industries cinématographiques, des droits de propriété intellectuelle... Dans un tel contexte, où faut-il mettre la barrière entre ce qui est du domaine de la puissance publique et celle qui est du marché ? Ainsi, à force de promouvoir la libre concurrence, la mondialisation empêche les pouvoirs publics d'apporter des aides financières aux politiques industrielles de chaque pays. De ce fait, les politiques économiques nationales ne peuvent plus s'appuyer sur la demande interne en raison des répercussions qu'elles peuvent avoir sur le commerce extérieur. Enfin, la libre circulation des capitaux limite l'autonomie et la marge de manœuvre des pouvoirs publics nationaux en matière de politiques fiscales et monétaires.

Un des paradoxes de la mondialisation orientée par l'OMC est une constante revendication de libre accès aux marchés étrangers et la dénonciation des barrières à l'importation de façon unilatérale sans aucun esprit libre-échangiste. De ce fait, la mondialisation entretient certes la croissance économique, mais génère des inégalités et des exclusions sociales. La société actuelle est ainsi le théâtre de trois grandes transformations : le pouvoir de l'Etat, la distribution des responsabilités en matière de choix publics et le contenu de la notion de « bien commun » et d'intérêt général.

Dans ce contexte, l'ensemble des services publics doit être repensé et réorganisé pour harmoniser la dimension citoyenne et la dimension commerciale de la mondialisation. C'est là que se trouve l'enjeu majeur de la démocratie participative. L'affaiblissement de la représentativité des élus par une diminution de la participation des citoyens aux élections doit être compensé par un appel à une autre forme de participation à la décision publique pour défendre l'intérêt général des citoyens et les politiques publiques en général. Les associations de consommateurs-usagers et les associations non gouvernementales sont a priori les partenaires principaux des concertations entre les pouvoirs publics et la population. Par ce biais, les citoyens peuvent avoir une part importante de responsabilité dans le processus de décision politique.

### *b. La mondialisation et la notion de «bien commun»*

Le processus de mondialisation actuelle est marqué par une croissance inégalement distribuée entre les zones urbaines et rurales, entre les régions, entre les pays et entre les continents. Cette croissance inégalement répartie est de toutes natures : économique, démographique, des connaissances, des revenus, de l'augmentation de la durée de vie... Ces inégalités au regard des fruits de la croissance affectent les modes de vie des populations et ne peuvent pas durer éternellement (Dollfus, 2007).

En Europe, les directives européennes ont force de lois. Cependant les responsabilités des Etats n'en ont pas été allégées pour autant. Elles ont, au contraire, été complexifiées par la notion de «bien commun» dégagée par ces directives. Les services publics doivent concilier leur mission d'intérêt général et celle d'ouverture à la concurrence. Dans le cadre du développement durable, les notions de bien commun et d'intérêt général ne se limitent plus à la population mondiale actuelle, mais s'étendent également aux générations futures au nom de la solidarité intergénérationnelle. Penser «le bien commun» suppose donc d'organiser diverses composantes autour d'un projet : les composantes matérielles (les ressources physiques et financières), les composantes immatérielles (l'identité et le sentiment d'appartenance) et le projet lui-même qui fédère les deux composantes (le long terme).

La Stratégie de Lisbonne a proposé sans succès de faire de l'économie européenne une économie plus compétitive, s'appuyant sur la connaissance et l'innovation technologique, afin d'assurer un niveau élevé de protection sociale, donc de bien-être. D'autres voies doivent continuer à être explorées dans la recherche en faveur de «l'Etat de bien-être» des populations. Ainsi, le nouveau traité européen modifié et signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne par les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 pays membres de l'Union européenne est, selon certains, une occasion manquée : les enjeux «environnementaux» ont été passés sous silence et aucune des réformes institutionnelles proposées ne permettra de mieux prévenir les crises majeures qui s'annoncent et que confirment, rapport après rapport, les experts<sup>7</sup>.

Le rapport de la Stratégie de Lisbonne reprend pour l'essentiel les dispositions précédentes du Traité de Maastricht sur le développement durable sans laisser de marge de manœuvre à la participation des citoyens

---

7. *Le journal de l'environnement*, 14 décembre 2007.

européens dans les enjeux environnementaux. Le seul moyen de participer donné aux citoyens européens est le droit de pétition qui requiert un million de signatures. Ce droit ne représente qu'une proposition à l'Union européenne et n'est pas une obligation de prendre en compte les propositions des citoyens. Par contre, sur le plan de l'énergie, la politique de l'Europe clairement définie est de continuer à promouvoir le développement des énergies nouvelles et renouvelables. Dans ce contexte, peu de place est donnée à la participation citoyenne.

Force est de constater que la dernière édition du rapport sur le développement humain montre que le monde n'a jamais produit autant de richesse et que paradoxalement la pauvreté augmente au sein même des pays les plus développés. La réflexion de « l'Etat sur le bien commun » doit faire partie de toutes stratégies de développement, qu'elles soient européennes, nationales, régionales... car c'est cette notion qui donne un sens au corps social, donc qui donne une existence à l'homme en tant qu'individu et acteur social.

Les outils statistiques dont nous disposons actuellement ne sont pas capables de mesurer les avantages et les satisfactions réels apportées par la mondialisation (libre-échange) à la notion de bien commun. La réalité est plus complexe. La satisfaction des consommateurs (citoyens) et la notion de bien commun ne se réduisent pas à l'addition d'intérêts d'individus ou de petits groupes séparés les uns des autres, et cela au détriment de la majorité de la population mondiale.

Récemment, le Grenelle de l'Environnement en France a rappelé qu'un grand nombre de nos activités induisent des émissions de gaz à effet de serre contribuant ainsi au réchauffement planétaire. Le quotidien français *Les Echos* du 21 novembre 2007 a publié un article intitulé « La désertification s'empare des sols fertiles » illustrant ainsi la responsabilité de l'activité humaine dans la dégradation de l'ensemble des sols agricoles dans le monde. Le constat est assez inquiétant : les zones de désert ainsi que l'érosion des sols augmentent considérablement. *L'International Soil Reference and Information Center* (ISRIC) annonce que 200 000 km<sup>2</sup> de sols sont érodés chaque année, ce qui correspond à l'équivalent de la surface du Royaume-Uni. Les équilibres sociaux et écologiques s'effondrent et induisent des perturbations de plus en plus rapides et importantes :

- désertification ;
- changements climatiques (réchauffement planétaire) ;

- forte et rapide expansion urbaine (opposition entre zones urbaines et zones rurales) ;
- augmentation de l'exclusion sociale (accès à l'eau potable, aux services de santé, à l'habitation, à l'éducation,...) ;
- changements démographiques importants (vieillessement des populations, immigration et pression de l'augmentation de la population mondiale) ;
- augmentation de la pauvreté dans le monde ;
- impacts sanitaire et environnemental des pesticides ;
- catastrophes naturelles et technologiques à répétition...

Pour faire face à la crise planétaire, l'économie mondialisée envisage plusieurs solutions concernant la production d'énergies renouvelables, telles que le développement des biocarburants provenant des huiles végétales et des céréales, présenté par certains groupes comme étant le remède miracle. Pour développer ce type de combustible, l'agriculture industrielle doit faire un appel massif à l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides. Ce modèle de développement économique est un moteur de croissance mais n'apporte aucune réponse aux problèmes de cohésion sociale et de bien-être des populations. L'augmentation de la pauvreté et de la faim dans le monde en est la preuve. La rapidité des mutations favorisée par la technologie, ne génère plus le bien-être et la cohésion sociale de l'ensemble du système socio-économique. Il est donc grand temps d'affiner et d'adapter la notion de bien commun aux projets collectifs pour affirmer la légitimité des collectivités locales à délibérer sur l'avenir des populations, l'amélioration de leur cadre de vie et sur l'avenir du monde en général.

### **3. Rôles, responsabilités et outils à la disposition des collectivités territoriales – L'exemple de la France et de la région Ile-de-France**

#### *a. Les responsabilités des collectivités locales et le bien-être des populations*

La mise en place effective du concept de développement durable peut redonner un sens à la responsabilité des collectivités locales et rendre efficace les actions pour mettre en œuvre un modèle de développement

socio-économique plus équitable, puisqu'il peut être décliné en de multiples domaines sectoriels. Partant du concept suffisamment global et polymorphe de développement durable, la notion de bien-être peut se décliner dans presque toutes les politiques publiques locales. L'approche systémique de l'action humaine dans l'ensemble biophysique de la planète doit permettre de réfléchir à l'avenir des sociétés : traiter les parties (les territoires) en interaction avec le milieu naturel et l'activité de l'homme. C'est le message principal du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992) et le principal enjeu de développement durable mis en évidence par l'Agenda 21 de Rio, donnant lieu aux agendas 21 locaux.

L'exemple d'articulation, illustré ci-après par les outils réglementaires mis à disposition des collectivités locales susceptibles de garantir à la population une qualité de vie et de bien-être acceptable, sera celui d'Ile-de-France.

Deux schémas régionaux principaux définissent le rôle de la région Ile-de-France afin d'assurer son développement de façon intégrée. Il s'agit du Schéma régional de développement économique et du Schéma directeur régional d'Ile-de-France. Le rôle du premier est de coordonner sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat. D'après l'article L. 1511-1 du code général des collectivités territoriales, l'Etat peut confier à la région le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique. Ce schéma expérimental définit et promeut les orientations stratégiques pour un développement économique équilibré. Il vise à développer l'attractivité de son territoire et veille à prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région. Ce schéma une fois adopté par délégation de l'Etat, la région devient compétente pour attribuer des aides aux entreprises.

Le rôle du Schéma directeur régional d'Ile-de-France est de définir l'aménagement du territoire dans son ensemble. Il peut être modifié par le président du Conseil régional en accord avec l'Etat et à condition que ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du schéma de développement économique. Après enquête publique, le projet de schéma directeur peut être modifié afin de prendre en compte les observations des citoyens et les avis émis par les personnes publiques consultées. Il est adopté par le Conseil régional et approuvé par l'autorité administrative. En cas d'opposition d'un département, les modifications sont approuvées par décret en Conseil d'Etat.

La déclaration d'utilité publique ou la déclaration de projet est prononcée après examen de la validité du schéma en concertation avec l'Etat, la région

Ile-de-France, le Conseil économique et social régional, les départements et les chambres consulaires. La « déclaration d'utilité publique » correspond à l'approbation des nouvelles dispositions du schéma directeur de la région Ile-de-France. Elle est prise par décret en Conseil d'Etat en cas d'opposition de la région. La déclaration de projet ne peut intervenir qu'après mise en compatibilité du schéma par l'autorité administrative et, en cas de désaccord de la région, par décret en Conseil d'Etat.<sup>8</sup> Ensuite le schéma est soumis à enquête publique pendant deux mois. Ainsi tous les acteurs dans le périmètre d'une région peuvent intervenir en ce qui concerne les lignes directrices du schéma directeur régional.

A partir de ces deux schémas régionaux, la notion de bien-être peut être déclinée selon six grands thèmes du développement durable, et qui sont de la responsabilité des politiques publiques locales : l'organisation et l'aménagement de l'espace, le développement social, le développement des activités économiques et de l'emploi, les déplacements et la mobilité, l'écogestion des ressources naturelles, l'énergie et les déchets, la coopération décentralisée ainsi que la lutte contre les menaces globales. Dans ces grands thèmes il est possible de développer la notion de bien commun et de bien-être des populations. Une bonne articulation des outils réglementaires mis à disposition des collectivités locales devrait permettre d'éclaircir leurs responsabilités à l'égard de ces deux notions et de rendre effective la mise en place du développement durable aux différents niveaux des territoires.

En ce qui concerne l'organisation et l'aménagement de l'espace, des procédures existantes en France peuvent constituer des outils efficaces pour garantir le bien-être des populations et faire émerger une politique de développement durable : le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Plan local d'urbanisme (PLU), le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), le Programme local d'habitation (PLH), la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et le Plan de déplacements urbains (PDU).

Le SCOT est conçu par les élus. Il remplace l'ancien Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme local et doit mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipement commercial à l'échelle d'une aire urbaine. Il fixe les objectifs d'aménagement et d'urbanisme afin d'articuler toutes les démarches de planification

---

8. Article 2 du code de l'urbanisme L. 141-1-2 – Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales (texte définitif).

et de programmation. Il est conçu pour assurer : d'une part, l'équilibre entre la maîtrise du développement, du renouvellement urbain et du développement des territoires ruraux ; d'autre part, la préservation des espaces agricoles et forestiers, ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages.

Enfin, il se doit en outre de respecter la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat et l'emploi. En résumé, il doit assurer une mise en valeur économe et équilibrée des espaces urbains, périurbains, naturels et ruraux.

Le PLU, remplace le Plan d'occupation des sols (POS). Il détermine l'affectation des espaces à l'échelle communale ou intercommunale. Il doit comporter un PADD définissant l'organisation générale en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal. Il peut éventuellement fournir des indications précises sur la vocation de certains espaces ou quartiers. Ce document est conçu à l'échelle de la commune et constitue le référentiel pour les actions d'aménagement en matière de politique d'habitat, de traitement des espaces publics et de préservation des paysages. Il se doit aussi d'identifier et de donner un caractère opérationnel aux secteurs qui ont vocation à se renouveler ou à être protégés.

Le PLH, outil de programmation, définit l'offre de logements sociaux (il définit surtout l'équilibre entre logements sociaux et logements non sociaux) et planifie pour une durée de cinq ans les efforts de la collectivité dans la construction de logements neufs ou dans la réhabilitation de logements anciens. La loi SRU encourage l'élaboration de PLU intercommunaux afin de permettre la définition d'une politique d'habitat à une échelle géographique adéquate à la demande d'un « bassin d'habitat » et en cohérence avec le SCOT. La loi SRU renforce les procédures de concertation autour de la révision d'un PLU ou d'un POS.

Dans le cadre du développement social, le traitement des grands dysfonctionnements sociaux, comme la pauvreté, le chômage, l'habitat dégradé ou insalubre, la violence... est pour une petite partie de la responsabilité des collectivités locales ; le chômage et la pauvreté relèvent plutôt de politiques nationales et non locales. Cette responsabilité s'étend aux dysfonctions dans le domaine de l'environnement, de l'économie et du social. Dans le domaine de l'environnement, ces dysfonctionnements sont de plusieurs ordres : l'exposition des ménages aux nuisances sonores, la présence de friches industrielles, les pollutions des sous-sols, la présence des déchets inertes, la dégradation des milieux naturels... Dans le domaine de l'économie, ce sont l'augmentation du chômage,

la diminution des ressources financières locales... Dans le domaine social, les difficultés de reclassement des anciens salariés, la dévitalisation du tissu social, l'augmentation de la pauvreté... L'article L. 214-12 du code de l'éducation confie à la région le rôle de mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. La région est ainsi censée organiser sur le territoire les réseaux et points d'information et de conseil sur la validation des acquis de l'expérience professionnelle, parallèlement à l'organisation des actions destinées à répondre aux besoins d'apprentissage et de formation.

Le développement des activités économiques et de l'emploi est l'une des responsabilités majeures des collectivités territoriales. Cependant, les pratiques actuelles ne favorisent pas une approche intégrée avec les aspects environnementaux et sociaux lors de l'implantation d'entreprises ou de projets de valorisation économique des ressources locales.

La responsabilité des collectivités locales dans le domaine des déplacements et de la mobilité de la population est assez importante. Elles disposent des leviers d'action, définis dans le PDU, pour infléchir la tendance à la croissance des déplacements individuels en automobile que l'on constate depuis plusieurs dizaines d'années.

A l'échelle d'une agglomération, le PDU, tel qu'il est défini dans la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Son ambition est de réduire à terme la part des déplacements automobiles au bénéfice de celle des transports en commun, du vélo et de la marche à pied.

Les collectivités locales doivent donc mettre en place un certain nombre de mesures pour favoriser un rééquilibrage des déplacements et de la mobilité :

- aménager des sites propres pour les transports en commun, les vélos, les piétons ;
- agir sur le stationnement par la réglementation, la tarification, la création de parcs relais... ;
- optimiser le transport de marchandises en centre-ville par la création de plates-formes de livraison en périphérie, par les livraisons avec des véhicules non-polluants... ;



- articuler l'urbanisme et les déplacements par le positionnement des nouvelles zones à urbaniser le long des infrastructures des transports collectifs.

La responsabilité des collectivités locales dans le domaine de l'écogestion des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets est au premier rang pour réaliser les objectifs qui lui sont assignés. Il s'agit notamment de maîtriser les impacts du développement économique et social sur l'environnement. Cette responsabilité doit se traduire par la recherche de la protection des écosystèmes fragiles, par la gestion économe des ressources naturelles, par une réduction de la consommation des matières premières et d'énergie et par une réduction de la production de déchets.

Un certain nombre de ces actions ont des incidences directes sur la qualité de vie et le bien-être des populations. Par exemple, la préservation des espaces naturels au milieu et/ou aux abords des villes contribue à la protection et à la valorisation de la faune et de la flore locales, atténuant ainsi les effets de la pollution atmosphérique (parcs naturels, ceintures vertes, aires d'agriculture périurbaine...).

Ces actions apportent une amélioration directe très importante aux conditions de vie des populations urbaines, grâce à la proximité d'espaces récréatifs et à la possibilité de se fournir à peu de distance en produits agricoles de qualité. D'autres actions peuvent paraître de moindre importance mais elles apportent également des bénéfices indirects, comme le tri des déchets, les économies d'eau ou la lutte contre la crise du climat et le réchauffement planétaire, etc.

Les mesures en faveur du traitement des déchets ont permis de diminuer le nombre de décharges sauvages en France. D'autres mesures favorisent également de façon indirecte une meilleure qualité de vie, comme la valorisation des déchets (recyclage, compost individuel, valorisation énergétique...) ou la mise en place de moyens pour la maîtrise de l'énergie (isolation des logements, construction HQE). Elles peuvent aussi correspondre à des opérations pilotes en faveur des énergies renouvelables (éolienne, biomasse, solaire...) contribuant au bien-être des collectivités locales.

Par ailleurs, un plan local de lutte contre l'effet de serre peut apporter des résultats significatifs en combinant des mesures pour la réduction des émissions polluantes produites par les transports et des mesures en faveur de l'économie de l'énergie dans l'habitat et les bâtiments publics.

Dans le cadre de la coopération décentralisée et de la lutte contre les menaces globales, une collectivité locale peut développer des projets visant à stimuler le développement des régions moins favorisées dans le monde. La production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, de la micro-hydraulique, de la biomasse et d'éoliennes, accompagnée de la formation de techniciens locaux, peut remplacer l'installation de groupes électrogènes à carburants fossiles. Cela permet d'alimenter en énergie une activité artisanale et de réduire la pollution, tout en contribuant à une amélioration de la qualité de vie et de bien-être d'une population défavorisée.

*b. Vers un processus d'amélioration du développement durable au niveau des territoires*

Affirmer une volonté de mettre en place «le bien commun», c'est affirmer la capacité de l'homme à décider de son avenir et de celui de la planète. La prise en compte du «bien commun» améliore également la créativité, la productivité et la compétitivité des entreprises. Pour penser un développement réellement durable, il faut apprendre à évaluer le profit à long terme. Il faut éviter des conclusions rapides au sujet de la disparition des frontières, de la libéralisation des échanges de biens et de services, de la circulation des capitaux et de l'innovation technologique. L'innovation technologique et la mondialisation peuvent ainsi représenter des possibilités d'ouverture culturelle à condition qu'elles soient conditionnées par un libéralisme raisonné.

Les sociétés humaines sont des systèmes complexes en constante évolution et en déséquilibre. Pour que de tels systèmes fonctionnent, il faut faire des ajustements en permanence. Les collectivités locales doivent être garantes du bon fonctionnement de ces systèmes afin d'éviter une régression sociale. Les associations non gouvernementales représentatives de la société peuvent et doivent contribuer à assurer le bien-être des citoyens. Le transfert du pouvoir de décision à des autorités indépendantes peut par ailleurs être assez nuisible à une collectivité. Il faut éviter que le modèle de développement économique actuel ne devienne plus compliqué que complexe, et que seuls les lobbys soient entendus.

Sur cet aspect, «c'est la politique qui a le plus grand besoin de complexité. Elle produit des idées de plus en plus simplifiantes pour des sociétés de plus en plus complexes. Elle produit des visions de plus en plus unidimensionnelles pour des sociétés de plus en plus multidimensionnelles.

Elle produit des idéologies de plus en plus rationalisatrices pour une réalité de plus en plus incertaine » (Morin, 2004).

L'homme doit être l'acteur actif et responsable dans l'organisation et la gestion de son environnement. Les relations de l'homme avec son territoire permettent de prendre en compte simultanément les intérêts individuels et l'intérêt commun pour la pérennité de ce territoire et la survie du groupe qui y vit. Cela ne peut être effectif qu'avec une coordination des actions des collectivités locales et celles des associations non gouvernementales. Les agendas 21 locaux peuvent ainsi être fort utiles pour mettre en place un développement durable et cohérent au niveau des territoires.

Dans la perspective d'un développement durable, le bien-être de la population et la qualité de l'écosystème apparaissent comme des objectifs incontournables à atteindre à toutes les échelles, l'échelle régionale occupant une position clé. Se fixer des indicateurs de bien-être est un des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Cela nécessite la réorganisation et l'interopérabilité des systèmes d'information à toutes les échelles (nationale, régionale, départementale et communale) et avec les données ad hoc qui permettent tant des approches techniques approfondies (notamment en termes d'évaluation de la qualité de l'écosystème) que des approches plus simples destinées aux médias et au grand public afin de les sensibiliser aux différents aspects du bien-être humain.

Cet objectif implique que les systèmes existants de recueil de données statistiques puissent fournir un ensemble de données comparables et déclinables aux différentes échelles. Outre les analyses statistiques, dans le cadre des projets de territoire, il est essentiel d'être en mesure de définir des « zones de bien-être » selon différents critères (par exemple, le calme, le patrimoine, la biodiversité sauvage et domestiquée...), afin de maintenir une bonne qualité de vie et de bien-être des populations dans des zones à utilisations mixtes (urbain bâti et ouvert – zones cultivées – aires de nature sauvage...). L'indicateur de qualité de vie et de bien-être développé par la région Ile-de-France, est, parmi d'autres indicateurs du développement durable, un exemple d'effort d'une collectivité territoriale pour mieux saisir la notion de bien commun et ainsi rendre effectif le projet d'écoringion.

L'indicateur composite de bien-être développé par la région Ile-de-France, n'est pas seulement un indicateur, c'est un véritable outil adaptable à différentes échelles territoriales, et qui grâce à sa structure en arborescence transparente et évolutive, permet :

- d'évaluer et de comparer des territoires à un instant donné ;
- de suivre l'évolution de ces territoires ;
- de se fixer des objectifs de bien-être et de cibler les secteurs et les acteurs qui permettraient de les atteindre ;
- de faire des simulations en faisant varier tout ou partie des indices qui le composent ;
- d'évaluer globalement une politique à partir d'un panel d'indicateurs de développement durable, ou plus particulièrement, d'orienter une politique (en développant des arborescences spécifiques).

Le projet politique du Conseil régional de faire de la région Ile-de-France une écorégion, représente une excellente opportunité pour la mise en place d'un développement durable au niveau régional. Bien que le concept de développement durable puisse paraître flou au premier abord, il a le mérite de proposer une approche transversale du développement régional en intégrant l'économie, la sociologie et l'environnement, qui le rend à la fois riche et complexe. Il intègre, en outre, l'échelle temporelle (le long terme) avec la notion de responsabilité vis-à-vis des générations futures, ainsi que le principe de la participation citoyenne et de la gouvernance (l'écologie politique). Transcrire le concept de développement durable au niveau des territoires n'est pas toujours aisé, et son application exige un effort particulier aux spécialistes des différentes disciplines. Les sciences humaines, les sciences de la terre et le développement durable se trouvent ainsi parfois en conflit au regard des objectifs sectoriels. Cependant, le développement durable offre la possibilité de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes urbains dans leur globalité et d'aller dans le sens d'une vraie démarche d'écologie urbaine. Etre des citoyens responsables correspondrait tout à fait aux aspirations des Franciliens.

## Conclusion

Dans les années 1970, Nicolas Georgescu-Roegen (1995) avait démontré dans sa théorie de la « décroissance », appuyée sur la thermodynamique<sup>9</sup> et l'entropie des systèmes<sup>10</sup>, que la croissance économique était le résultat

---

9. Domaine de la physique qui étudie les phénomènes thermiques.

10. En thermodynamique, l'entropie correspond à l'état de désordre d'un système. Elle augmente lorsque celui-ci augmente.

de la productivité d'une société et que cette productivité était fonction de la disponibilité en ressources naturelles et de la force de travail utilisée pour la transformation de ces ressources en biens de consommation. Il résultait de ses travaux le constat que les ressources naturelles n'étaient pas inépuisables et que leur exploitation ne se faisait pas dans le respect de la capacité de résilience<sup>11</sup> des milieux et de l'environnement. Comme il a été dit précédemment, le modèle de développement économique d'après-guerre a eu des conséquences graves sur les sociétés actuelles : les changements climatiques, l'augmentation des risques naturels, la perte de la biodiversité, l'exclusion d'une catégorie de la population mondiale des biens élémentaires à la survie... La croissance correspond à l'accroissement de l'activité économique et ne se traduit pas toujours au niveau de la qualité du cadre de vie et du bien-être des populations. Par contre, le développement correspond à une extension de l'épanouissement de l'être humain et doit conduire à l'approfondissement de la réflexion sur la notion de bien commun.

Le modèle économique fondé sur la croissance industrielle a apporté un préjudice indéniable aux économies rurales et aux ressources naturelles. La mondialisation, telle qu'elle est conduite actuellement, ne fait qu'accélérer le processus d'exclusion des petits centres urbains et des zones rurales du réseau économique mondialisé. Il faut donc veiller à ce que la mondialisation de l'économie ait des externalités positives pour l'ensemble des pays et des régions du monde.

Il importe, pour la région Ile-de-France, de veiller à ce que les aires rurales ne restent pas isolées du réseau économique mondialisé, sans pour autant rompre avec l'équilibre économique et culturel de ces aires. Afin de réorienter le modèle de développement de l'activité humaine au niveau régional, il conviendrait de proposer une nouvelle forme d'organisation de l'espace qui puisse être génératrice de bien-être pour la population. L'écorégion semble être un cadre spatial approprié pour atteindre cet objectif.

Une écorégion se décompose en sous-secteurs géographiques (bassins de vie). Ces bassins de vie sont les lieux de développement et des vecteurs de bien-être de la population. L'ensemble correspond à l'écosystème régional. Ces sous-secteurs géographiques sont les fondements de toute vie sociale, économique et culturelle au sein de l'entité territoriale qu'est la région Ile-de-France. Son équilibre repose à la fois sur son aptitude à

---

11. Ici, la résilience correspond à la capacité de régénération d'un milieu.

répondre aux besoins légitimes de sa population et sur sa capacité à réagir face aux comportements de cette population, qui peuvent être nuisibles au développement durable. Donc, repenser la notion de bien commun dans le contexte actuel de la mondialisation est indispensable pour maintenir la cohésion sociale à l'intérieur de nos sociétés, car en effet, le bien commun est le résultat d'actions individuelles et collectives à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace sociétal.

## **Bibliographie**

### **Références bibliographiques**

Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Conseil de l'Europe, 2005.

Dapaquit, S., « Crise sociale et fracture civique – Le système d'autorité en question », Forum de la gauche citoyenne, février 2007.

Dollfus, O., *La mondialisation*, La bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po, 3<sup>e</sup> édition, 2007.

Georgescu-Roegen, N., *Demain la décroissance*, Editions Pierre-Marcel Favre. 2<sup>e</sup> éd., Sang de la terre, Lausanne et Paris, 1995.

Levitt, T., «The globalization of markets», *Harvard Business Review*, Vol. 61, n° 3, 1983, p. 92-102.

McLuhan M., Fire Q., *War and Peace in the Global Village*, Bantam, New York, 1968.

Morin, E., *Pour rentrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, avril 2004.

Ohmae, K., *The Borderless World, power and Strategy in the Interlinked Economy*, Rev. ed. HarperCollins Publishers, New York, 1999.

Rochet, C., *Gouverner par le bien commun. Un précis d'incorrection politique à l'usage des jeunes générations*. Cahiers pour la liberté de l'esprit. François-Xavier de Guibert, 2001.

### **Pour en savoir plus**

Bienaymé, A., *Bien commun, concurrence et mondialisation*, Montréal, mai 2001.

Boyer, R., Actes du colloque « Etat et régulation sociale » 11-13 septembre 2006, *L'Etat social à la lumière des recherches régulatrices récentes*, Paris, 2006.

Brachet, Ph, « Le "service public", enjeu de citoyenneté active », Forum de la gauche citoyenne, septembre 2001.

Conseil de l'Europe, *Engagement éthique et solidaire – Tendances de la cohésion sociale n° 12*, Editions du Conseil de l'Europe, décembre 2004.

Nascimento, I., Indicateurs stratégiques de développement durable « un indice de qualité de vie et de bien-être », IAURIF, novembre 2007.

Nascimento, I., « L'Ile-de-France et l'écorégion », in *Notre Planète* : [www.notre-planete.info](http://www.notre-planete.info), juin 2006.

O'Neill William, « Remettre sur le métier le bien commun », *Ceras - revue Projet* n° 68, décembre 2001, URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868>.



## II. Du mal-être au bien-être : responsabilités personnelles et collectives

Catherine Redelsperger<sup>1</sup>

### Introduction

Le monde du travail est un lieu de lutte entre des forces qui tentent de créer de la solidarité, du décloisonnement, du dialogue, de l'intégration, de la symbolisation, de la vision partagée et d'autres qui tentent de classer en catégories, en territoires, en expertise close, en langage hermétique, en repli sur soi, en désintégration du collectif.

Partant de l'hypothèse que l'expérience du monde du travail peut contribuer à comprendre, questionner, trouver des pistes sur les processus d'apprentissage d'équilibres et de déséquilibres personnels et collectifs générant du bien-être ou du mal-être, l'auteur se propose de définir trois expressions clés :

- les processus d'apprentissage ;
- les équilibres/déséquilibres personnels et collectifs ;
- les sentiments de bien-être/mal-être.

Elle abordera ensuite ce qu'elle a appris sur ces processus dans le contexte de la recherche d'emploi et dans celui du monde salarié sur trois dimensions : personnelle, collective, et sur la posture de celui qui vient de l'extérieur et agit sur le système.

---

1. Théologienne protestante de formation, Catherine Redelsperger est intervenante pour les entreprises et les associations sur des sujets comme le management, les équipes apprenantes, la gouvernance par des actions d'accompagnement des personnes, des équipes, des organisations.

Elle est aussi l'auteur d'un thriller philosophique sur les questions de filiation et de bioéthique, *Dayly, Texas*, Hachette littératures, 2007 ; d'une pièce de théâtre, *Le Sauvage*, créée par la compagnie Nie Wiem en avril 2008, pièce dont le thème est le délitement d'une société fondée sur la peur de l'autre ; et de *Météo mélancolique* à paraître fin 2008, Edon éditeurs (graphisme de Nicolas Famery).

## 1. Propositions de définitions<sup>2</sup>

### a. *Les processus d'apprentissage*

Un processus d'apprentissage est l'explicitation (a priori pour un processus connu, a posteriori pour un processus aléatoire), au fil du temps, de la transformation d'un état initial en état final que vit un individu :

- par observation et confrontation du monde, des autres, de lui-même. De ses observations et de ses confrontations, il induit des lois générales, de la connaissance ;
- par transmission de savoir, de connaissances qui lui permettent d'interpréter les faits.

Ces observations et ces savoirs, l'individu les mémorise, il agit, il s'adapte pour le meilleur (il améliore, il crée pour lui et pour autrui du mieux-être) et pour le pire (il s'enferme, il se détériore, il emporte autrui dans un cercle de mal-être).

La condition nécessaire de l'apprentissage est que l'individu soit en lien avec un autre. On n'apprend pas seul, mais en interaction avec un autre. Parfois l'autre est un animal, parfois il est un objet, parfois il est une invention imaginaire.

Un processus d'apprentissage est celui de vivre. Ce sont des chemins, des détours, des rencontres, des tâtonnements, des questions, des dialogues, des tensions, des erreurs voire des conflits.

Les processus d'apprentissage sont divers en fonction des individus. Ils sont réversibles, des bifurcations sont possibles.

Le contenu du processus d'apprentissage peut-être aussi bien du mal-être que du bien-être. On apprend aussi à mal-être.

---

2. Les définitions proposées ici s'appuient sur *Le Trésor : dictionnaire des sciences*, Michel Serre et Nayla Farouki (dir.), Flammarion, 2000 ; sur un article de Barbara Cassin sur le « esti » et « einai » du poème de la nature de Parménide dans *Vocabulaire européen des philosophies*, Le Seuil, 2004 ; sur diverses lectures sur la complexité et la systémie, et sur l'expérience professionnelle de l'auteur.

### *b. Les équilibres/déséquilibres personnels et collectifs*

Nous nommerons équilibre pour un individu, ou pour un collectif, la combinaison adéquate entre plusieurs « ingrédients ». Choisissons par exemple, pour un individu, la combinaison entre sa vie professionnelle et sa vie privée. Si sa vie professionnelle l'envahit, l'absorbe par le volume horaire (ou par son absence de temps de travail dans le cas du chômage), par le stress, par les soucis, au point que sa vie personnelle en est atteinte, il vit un déséquilibre général.

Prenons un autre exemple à l'échelle collective : un département, dans une entreprise, choisit une démarche ouverte, participative, partant de la base pour un projet touchant de près les participants puisqu'il s'agit de dessiner les potentiels de leur parcours professionnel en fonction des évolutions de cette entreprise et de ses besoins de compétences à l'avenir. Des volontaires s'engagent dans cette démarche et découvrent le plaisir de travailler collectivement et leur capacité à prendre des responsabilités. Mais dans ce même département, au quotidien, le fonctionnement est cloisonné, hiérarchique, infantilisant. Au bout de quelques mois, la domination du quotidien sur le mode déresponsabilisant étouffe littéralement les volontaires qui vivent, à cause de cette contradiction, un déséquilibre et un mal-être.

C'est là une première définition du déséquilibre qui se fonde sur une combinaison dérégulée par la domination abusive d'un élément générant du mal-être ou par la contradiction entre deux éléments, voire l'injonction paradoxale (le célèbre « Je te donne l'ordre d'être spontané »). Et, par conséquent, une définition de l'équilibre basée sur une combinaison d'éléments de vie, de conditions de vie vécus par l'individu ou le système comme générant du bien-être.

Nous intégrerons aussi dans notre propos la dynamique du rapport équilibre/déséquilibre.

Les scientifiques nous disent que le rapport équilibre/déséquilibre peut être dynamique. Cette notion dynamique nous rend sensibles au fait qu'un équilibre de nature A peut devenir un équilibre de nature B. Le passage de l'un à l'autre passe par un déséquilibre de passage ou de crise. Un exemple très simple peut illustrer ce propos : la crise d'adolescence, déséquilibre physiologique et psychologique, passage de l'enfant à l'adulte.

Ce déséquilibre de transition est nécessaire au processus de bien-être. La culture occidentale y est particulièrement sensible ; les mythes de la création sont ceux de la séparation créatrice : Dieu sépare les eaux du ciel et celles de la terre, il sépare la lumière... Et la psychanalyse nous dit une évidence : pour que l'enfant qui vient de naître vive, il faut qu'il soit séparé de sa mère par la coupe du cordon ombilical. Cette séparation est un déséquilibre de transition qui permet de créer un nouvel équilibre.

Dans le rapport du personnel au collectif, je pose l'hypothèse que si je suis mal avec moi-même, j'ai du mal à générer du bien-être avec les autres ; par contre, je peux le reconstruire avec quelqu'un ou quelques-uns qui génèrent du bien-être. Se pose ici la question de qui est pro-actif, dans le sens de qui prend l'initiative dans la dynamique de passage du déséquilibre à l'équilibre ?

La régulation des équilibres/déséquilibres du collectif à une plus grande échelle (organisation, institution) se fait par la loi (sous ses diverses formes), dont la modification est la résultante de rencontres de personnes et de leurs intérêts (par exemple l'équité salariale hommes-femmes dans les entreprises) ou par des organismes régulateurs.

### c. *Le sentiment de bien-être/de mal-être*

La définition de sentiments de bien-être et de mal-être est complexe. La question de l'être est l'une des questions majeures de la philosophie européenne. Elle l'est par l'usage exceptionnel du verbe « être » qui a un usage syntaxique et lexical, et qui, dans la langue, sert à la cohésion entre sujet et prédicat. Le texte de référence est le *Poème* de Parménide. Nous pouvons retirer de l'interprétation du poème par les philosophes deux enseignements clés pour la suite de notre questionnement :

- Etre c'est vivre, s'épanouir, demeurer (dans le sens de la maison).
- Etre c'est exister, penser et parler.

J'en déduis que le bien-être serait de l'ordre du « c'est » et le mal-être de l'ordre de la négation « ce n'est pas ».

Reste la question du sentiment. « Le sentiment de bien-être et de mal-être » nous met dans le registre de l'émotion, de l'appel aux sens et de la représentation subjective de ce qui est vécu comme bien-être et mal-être. Il est immédiatement sous-entendu la relativité de ce sentiment.

Si l'on s'attarde simplement sur la question de la maltraitance, on comprend très vite qu'il y a deux réalités : celle qui est vécue, et le discours tenu sur elle. Tant qu'il n'était pas dit que faire travailler des enfants était de la maltraitance, ce n'était pas de la maltraitance, y compris pour celui qui la vivait. Il n'avait pas les mots pour le dire, et tous ses points de repère étaient construits sur cette normalité. Ce qui signifie que les sentiments de bien-être et de mal-être sont subjectifs et sociaux, et nécessitent une écoute de l'autre, des autres, en suspension de jugement sur des plans divers comme le sujet parlant, la société parlant au travers du sujet (ce qu'il est censé dire), la stratégie du sujet le traversant (l'intelligence mise au service d'une stratégie de surendettement par exemple). Mais aussi une connaissance de soi, de ses propres représentations et de son propre vécu par rapport au bien-être et au mal-être de la part des praticiens, des décideurs, des penseurs, des experts.

Une question est importante : Qui parle et qui décrète qu'il s'agit là de bien-être ou de mal-être ? Est-ce que je parle ou est-ce que je suis parlé par autrui ?

*d. De l'utilisation de ces propositions de définition dans la suite du propos*

Les propositions de définition ne sont pas définitives. Elles sont ouvertes, riches par leur dynamique et par les différents points de vue (scientifiques, philosophiques). De plus, les définitions sont en cours de construction. Dans la suite du propos, vous retrouverez des liens avec un ou des aspects des définitions proposées. Elles sont en quelque sorte un arrière-plan du propos qui va être illustratif, et tâtonnant.

## **2. Processus apprenants pour un retour vers le bien-être : les dimensions personnelles et collectives**

Dans la ligne des définitions proposées, le propos qui suit est de décrire des processus de passage d'un mal-être à un bien-être. Le mal-être étant associé à un déséquilibre (par exemple l'absence de travail, la chute de revenu, de considération de soi, de vie sociale) et le processus apprenant pouvant générer momentanément un déséquilibre dans le déséquilibre, c'est-à-dire un déséquilibre de passage (par exemple, sortir de la croyance « je ne pourrai plus trouver de travail »). Le bien-être est associé à un équilibre.

a. *La dimension personnelle*

*L'expression de l'attente et la prise de responsabilité,  
ou comment je sors de la fatalité pour reprendre mon destin  
en main*

J'ai accompagné des demandeurs d'emploi d'une durée supérieure à deux ans vers la reprise d'emploi. Il était difficile à la Direction régionale de l'ANPE de trouver des consultants acceptant ce type de mission. Je l'avais accepté non pas parce que j'étais une superwoman ou un chevalier au panache blanc, mais parce que je savais qu'à partir du moment où une personne s'inscrit, au bout de deux ans de chômage, dans un dispositif d'accompagnement, elle émet une demande (même si elle a répondu à la contrainte d'un(e) conjoint(e) ou de l'ANPE). En tout cas c'est cette personne-là qui est face au conseiller, et non un agent de l'ANPE ou son conjoint(e). Le premier travail dans le processus est de redonner la possibilité à l'autre de dire quelle est son attente et de lui faire prendre ses responsabilités. Ainsi la personne arrête d'invoquer l'action funeste des astres ou le désastre du fatalisme, pour exprimer un désir de changement dont elle sera acteur. C'est une première transition vers le bien-être, une étape de ré-appropriation de soi. Car il ne faut pas omettre que les êtres humains s'adaptent à leur malheur. C'est un effort que d'exprimer dans ces circonstances le désir de vivre autre chose, car le risque est énorme.

*La normalisation et la sortie de la culpabilisation,  
ou comment je comprends ce qui m'arrive*

Le fonctionnement de notre société étant fortement basé sur la culpabilité et non sur la responsabilité, le processus apprenant passe par une chasse à cette culpabilité, sentiment efficace qui permet d'être narcissique, centré sur soi et bloqué. La culpabilité a la plupart du temps son origine dans l'éducation ; elle est vécue comme une souffrance par celui qui en éprouve le sentiment et n'arrive pas à s'en défaire. Ce qui est aidant pour le demandeur d'emploi c'est de l'aider à comprendre ce qui lui arrive, qu'il n'est pas l'unique, que d'autres vivent un enchaînement similaire (la rupture, le deuil, la re-projection), et qu'il a une part de responsabilité dans sa représentation de ce qui lui arrive aujourd'hui et dans sa représentation de son rôle dans la construction de son avenir. Bref, on ne traite pas la question de la culpabilité en l'approfondissant et en recherchant les causes, mais en se centrant sur la responsabilité qui favorise l'action.

*L'estime de soi, ou comment l'autre m'estime  
et me rend à mon estime de moi*

L'estime de soi est usée :

- par le regard qui a été porté sur la personne au moment de sa rupture avec l'entreprise (sur un curseur de ++ si elle n'a pas choisi de partir, de -- si elle a été acteur de la rupture) ;
- par le regard qui est porté par son entourage (regard fantasmé ou réel) ;
- par le regard qu'elle porte sur elle en rapport à son système de valeur et à sa vision du monde.

Quand l'usure est très forte, un sentiment d'exclusion est exprimé. Il peut être associé à un déni de la situation auprès de l'entourage (mensonge sur la situation réelle), à un abattement tel que l'interlocuteur a peu d'espoir de « valoir » encore quelque chose, à un esprit revancharde si violent qu'il en devient intolérable, ou à une révolte inassouvie contre l'ex-employeur....

La reconquête de l'estime de soi est une étape d'apprentissage de retour à un bien-être dans l'équilibre vis-à-vis de soi et des autres, de retour à l'inclusion.

Cette reconquête nécessite un certain nombre d'ingrédients :

- une institution qui reconnaisse la personne et que la personne reconnaisse. (Ici je note une difficulté : en France, une institution comme l'Agence nationale pour l'emploi-ANPE n'est de loin pas reconnue comme légitime auprès des entreprises, donc des salariés, et ses agents sont souvent eux-mêmes en difficulté dans leur estime de soi. Le miroir de l'estime de soi ne fonctionne pas bien.) ;
- une fonction et une personne. Les objectifs quantitatifs en nombre de rendez-vous par jour fixés aux agents augmentent la difficulté d'être au-delà de la relation d'une fonction (le conseiller) à un demandeur/chercheur, à donc être dans une relation d'une personne authentique et sincère qui reconnaît une autre personne ;
- le temps de la connaissance, qui manque. Rappelons ici que le processus de reconnaissance ne se fait pas sans une première étape de connaissance.

Il ne s'agit pas de parler ici des vertus de l'ANPE à générer un retour à l'emploi au regard de la concurrence avec des cabinets privés (il n'y a pas moins de réussite pour les uns que pour les autres), mais de ce qui se passe pendant la phase d'exclusion du marché de l'emploi du travail actif.

### *L'inclusion, ou comment je m'identifie à un collectif*

Dans le processus est proposée, dans un laps de temps très rapproché, une démarche à la personne de manière individuelle et collective. Le premier collectif auquel elle est confrontée est composé de ses pairs : d'autres chômeurs. La dénomination englobante de chômeurs ne doit pas masquer à l'intérieur de ce groupe les différences considérables : des personnes de métiers différents dont ils ne côtoyaient pas les homologues dans leurs emplois antérieurs, des personnes qui ne sont pas dans le même état psychologique, des personnes de positions hiérarchiques différentes. C'est une première étape importante, même si elle est, pour certains, déséquilibrante et désagréable (s'exposer devant autrui, sortir de soi, de ses habitudes...) : c'est une première étape d'inclusion, savoir se coltiner autrui et être dérangé.

### *L'inclusion par la professionnalisation*

Pour certaines personnes, l'inclusion ne peut passer que par une professionnalisation dans un autre métier. La personne vit un renoncement à un métier pour se reprojeter sur un autre. Là encore le déséquilibre et le temps de mal-être du renoncement sont nécessaires pour se plonger radicalement dans autre chose. Il est nécessaire pour que ce déséquilibre soit vertueux, qu'il soit un déséquilibre de transition. Autre cas de figure : l'alphabétisation (lecture calcul de base) sans laquelle un opérateur ne peut participer aux opérations qualité, suivre les consignes, etc. ou la réussite au permis de conduire (le financer et obtenir le permis) sans lequel certaines professions ou bien la mobilité sont impossibles.

Pour d'autres, la situation est beaucoup plus compliquée. Je veux parler ici des personnes qui dans leur mode de relation à autrui sont rigides, fonctionnent sur un seul mode autoritaire hiérarchique binaire alors que les entreprises recherchent davantage des personnes capables de travailler à la fois dans une ligne hiérarchique, et dans une ligne dite transversale, et matricielle. Dans ce cas, la mue est douloureuse, mais pour autant déterminante pour un retour à l'emploi.



### *b. La dimension collective*

Je propose de développer cette dimension collective, toujours dans le contexte du chômage. Concrètement la dimension collective s'organise par la formation de groupes d'une dizaine de personnes, demandeurs d'emploi et hétérogènes, autour d'ateliers (CV, lettre de motivation, mailing, entretien, prospection téléphonique, réseaux). Les vertus de ces ateliers, au-delà d'un apprentissage de méthode, d'outils, de déclencheur de passage à l'action, sont de générer un processus de rééquilibrage pendant leur durée.

#### *La mesure aux autres : comment retrouver des points de repère sur une échelle bien-être/mal-être*

La normalisation, la sortie de la culpabilisation, la reconquête de l'estime de soi que nous avons traitées dans la dimension personnelle, sont amplifiées, accélérées par la confrontation collective. Car les individus peuvent se mesurer les uns aux autres ; ils mesurent leur malheur, leurs ressources, leurs chances, leurs solutions. Ils se constituent une échelle et se situent sur cette échelle. Souvent d'ailleurs, leur appréciation évolue au fur et à mesure qu'ils comprennent ce qui se passe pour les autres. Une sensibilité à autrui, des brèches s'ouvrent pendant ses ateliers, car il n'y a pas d'enjeu d'intérêt entre eux (sauf dans des cas extrêmes de retour à des sentiments concurrentiels très forts quand, par exemple, il y a une crise sur le marché des informaticiens et qu'ils sont nombreux dans l'atelier).

#### *L'interaction avec les entreprises*

Dans ma pratique, j'ai observé que la démarche est plus opérante quand elle inclut les entreprises et ne se limite pas à un agent de l'ANPE animateur ou un intervenant du privé et le groupe de demandeurs d'emploi. Un atelier de prospection téléphonique, après une période d'apprentissage de la méthode – de tests en jeux de rôle – aboutit, pendant l'atelier, à une mise en pratique réelle : les demandeurs d'emploi appellent des entreprises. Le fait de parvenir à décrocher des entretiens de recrutement pendant l'atelier, et cela dans l'émulation du groupe, est un facteur d'inclusion puissant : « J'ai réussi par ma pro-activité à décrocher un rendez-vous sans avoir attendu avec angoisse l'arrivée d'une réponse dans ma boîte aux lettres (qu'elle soit physique ou virtuelle). » Le visage éclairé et triomphant de celui qui décroche un rendez-vous est le signe d'un retour vers l'estime de soi.

### *L'espace diviseur : la reproduction des divisions sociales dans la recherche d'emploi*

La question de l'espace est ambivalente. Aussi bien l'ANPE que les cabinets d'outplacement jouent sur la reproduction des divisions sociales dans le monde du travail. Les cadres et les non-cadres pour l'ANPE, les non-cadres, les cadres, et les cadres dirigeants pour les cabinets d'outplacement,. Bref « on ne mélange pas les torchons et les serviettes ». Je parlais d'espace car les lieux ne sont pas identiques, on y côtoie ses pairs, l'espace mis à disposition n'est pas le même, les prestations sont différentes. L'effet tout à fait positif est que les conditions sont réunies pour contribuer à la reconquête de l'estime de soi : on continue à jouer dans la même cour, celle des grands (ce sont d'ailleurs les cadres qui sont narcissiquement souvent les plus fragiles).

Mais l'imperméabilité est étonnante. Comment ne pas penser qu'un directeur du développement des ressources humaines pourrait aider des non-cadres dans leur recherche d'emploi par ses conseils et son propre carnet d'adresses. Pourtant, à ma connaissance, ce genre de passerelles n'est quasiment jamais établi (je serais heureuse de découvrir des expériences dans ce sens). Ces passerelles pourraient contribuer à changer les représentations mentales une fois que les personnes se retrouvent prises dans l'organisation de l'entreprise : « Je sais maintenant qu'un directeur des ressources humaines n'est pas seulement le bras armé de la direction, qu'il est aussi capable d'aider, etc. » « Je sais qu'un ouvrier n'est pas simplement un matricule de plus, j'ai vu l'être humain, etc. »

### *La solidarité au fil du temps : l'amnésie des ex-demandeurs d'emploi*

Il est rare dans l'entreprise que je rencontre des personnes qui sont ouvertes à parler de leur période de chômage, ou à s'investir auprès de demandeurs d'emploi, ou, quand il s'agit de recruteurs, de ne pas vouloir absolument recruter quelqu'un qui est déjà en activité.

Les ex-demandeurs d'emploi sont amnésiques, peu tolérants envers les demandeurs d'emploi qui leur semblent suspects comme si leur propre période de chômage était suspecte, qu'il y avait là une honte, un stigmat. Cette période est rarement valorisée comme une phase de meilleure connaissance de soi, d'apprentissage. Et quand elle est explicitée ainsi, les interlocuteurs le perçoivent souvent comme un habillage pour mieux se vendre.

Il y a au niveau collectif une double perte : celle de la reconnaissance de l'apprentissage, et celle de la solidarité.

### *c. Le cas particulier du surendettement*

Je souhaite évoquer un cas particulier qui est l'un des effets possibles du chômage de très longue durée : le surendettement, qui est un sujet complexe. Il met en cause à la fois des éléments de systèmes macro (les banques, les organismes de crédit, les lois, le marché de l'emploi...) et aussi de système personnel qui met en jeu la responsabilité de la personne surendettée. J'aimerais tout d'abord insister sur une conviction basée sur mon expérience : je ne crois pas que toutes les personnes surendettées se sentent en situation de mal-être ni en déséquilibre. Elles peuvent y avoir trouvé un système de confort avec des bénéfices secondaires considérables et choisir de répondre au discours ambiant sur le mal-être pour s'adapter tout en ne cherchant ni à raisonner différemment, ni à développer d'autres stratégies que d'instrumentaliser les nouvelles ressources d'aide. Une question très importante se pose : Est-ce que la personne surendettée est prête à changer sa posture ?

#### *La confrontation : pour une vision partagée*

Il m'apparaît capital que toutes les fonctions « aidantes » se réunissent avec la personne (ou le couple) surendettée pour aligner la vision partagée sur la situation et la demande. Cette confrontation permet de sortir des jeux de « je te dis ce que tu veux entendre de moi en fonction de ta mission auprès de moi ». Cette confrontation au réel est dure pour les professionnels et pour la personne (ou le couple) surendettée. Pourquoi ? Parce que tous autour de la table sont contraints de s'avouer qu'ils se sont aveuglés sur la situation.

#### *L'unité de temps et de lieu*

Pour sortir des jeux de miroir de séduction, cette confrontation se joue dans une unité de temps et de lieu. Elle brise les possibilités de jeu de triangulaire « vous, vous me comprenez, mais pas les autres », et les réponses ciblées en fonction des interlocuteurs.

#### *La question paradoxale*

##### *Comment est-ce que je réussis à être surendetté ?*

Les approches systémiques mettent en évidence des paradoxes apprenants et valorisants. En effet, l'expression de sa réussite par la personne surendettée permet de mettre en évidence des compétences, des qualités,

des stratégies aboutissant au surendettement, puis de mettre au service d'une autre stratégie, celle de la sortie du surendettement, ces mêmes compétences et qualités en passant par toutes les propositions expérimentées dans le cadre du contrat social multipartite.

### **3. Le processus apprenant de bien-être/mal-être dans le contexte du salariat**

Nous partons de l'hypothèse que ce qui se joue en matière de processus apprenant d'équilibres/déséquilibres générant du bien-être et du mal-être dans le contexte de l'entreprise, nous permet, par analogie, de prendre du recul sur l'ensemble de la société.

#### *a. La dimension personnelle*

##### *Le divorce entre les salariés et leurs entreprises*

Le constat a été fait par les ethnologues d'entreprise : les salariés sont avertis, peu dupes des systèmes de marketing et de propagande mis en place dans les entreprises. Les salariés jouent le jeu, font semblant, et surtout se protègent en ne livrant aux entreprises qu'une partie de leur intelligence, de leur créativité, de leur culture. Leur chemin de bonheur, ils se le construisent en dehors d'elle. Il semblerait qu'en France ce phénomène se soit intensifié depuis le passage aux 35 heures.

Pour exemple, de nombreux pères prennent leur congé de paternité à la naissance de leur enfant. C'est encore plus flagrant chez les plus jeunes qui envisagent de « traverser » les entreprises ; ils les instrumentalisent comme leurs parents ont été instrumentalisés par elles (des parents qui ont connu des périodes de chômage, des mères coincées par des horaires de travail à temps partiel rendant leur vie quotidienne infernale et absurde). Leur vie privée est devenue plus importante que la vie professionnelle.

Je décris là le cas de figure d'équilibres personnels trouvés, mais qui engendrent des fragilités collectives considérables, des replis sur soi et de l'individualisme fort. Certaines entreprises tentent de développer ce qu'elles appellent de l'intelligence collective, de la coresponsabilité, avec plus ou moins de bonheur en fonction des contradictions ambiantes : par exemple développer de la coresponsabilité quand un patron n'assume pas ses erreurs et rend la tâche impossible.

Certaines situations de « divorce » sont liées à une confusion génératrice de mal-être et de frustration, quand le salarié projette sur l'entreprise l'ensemble de sa vie. J'ai observé ce cas chez de jeunes femmes célibataires engluées dans des horaires de travail qu'elles ont rendus délirants (60 à 70 heures par semaine), et qui finissent par reprocher à l'entreprise de ne pas leur laisser le temps de trouver l'âme sœur et, souvent aussi, se plaignent du peu de reconnaissance de l'entreprise face à leur investissement professionnel. Pour sortir de cette confusion et remettre chaque chose dans la bonne case, le chemin le plus efficace est de renvoyer à l'individu la responsabilité de son problème. J'évoque ici des situations, où dans des circonstances de travail similaires, certains travaillent dans des amplitudes horaires anormalement étendues alors que d'autres trouvent des systèmes de régulation très simples à décrire (à savoir : travailler moins) mais difficiles à mettre en œuvre par quelqu'un qui est « piégé ».

### *Les zones de non-être*

Nous parlons de bien-être et de mal-être, et je me permets ici d'introduire la notion donnée par Virginia Woolf : les zones de non-être.

Je traduis le non-être par une sorte d'évanescence, de perte de soi, du temps qui passe, de perte du lien au monde. L'évènement y est non-évènement. « Rien ne m'arrive, rien n'est grave ». Cette banalisation de soi ravale l'individu à pas grand-chose.

Cette zone de non-être est une absence d'être qui n'est ni du bien-être, ni du mal-être : c'est une négation de l'être. Comme elle sous-entend une souffrance, la tentation serait de la ranger dans la catégorie de mal-être. Mais ce serait passer à côté d'une notion qui dévoile une situation d'auto-mise en parenthèse, comme une sorte de situation de refuge, d'échappatoire, une zone de non-atteinte des cercles vicieux de mal-être dans la société.

Je me retrouve parfois face à des personnes qui sont en état de non-être quand elles travaillent. Elles agissent par automatisme, mais « elles n'y sont pas ». C'est une forme d'auto-exclusion au monde. Là aussi, grâce au dialogue avec un autre, peut se reconstruire la possibilité d'un lien à soi et à l'autre. C'est ce dialogue qui remet en perspective et en valeur les événements quotidiens de la vie de cette personne en auto-exclusion.

### *Matérialisme et individualisme*

La tristesse assumée de personnes désabusées qui auraient un potentiel d'investissement de solidarité envers autrui de par leurs compétences et leur capacité d'initiative professionnelle, est questionnante. Je croise régulièrement des cadres approchant la quarantaine, avouant être matérialistes, individualistes, tristes de l'être et en même temps disant combien ils sont lucides sur eux-mêmes : ils aiment leur confort et ne veulent pas choisir un chemin vers plus de bonheur qui passerait par une baisse de revenu (pour changer de métier, créer une entreprise), l'argent leur servant à acheter des compensations (dit textuellement). Il est difficile d'imaginer que ces personnes en position « conservatrice » vis-à-vis d'elles-mêmes puissent spontanément prendre le risque de se préoccuper d'autrui. Elles ont pourtant conscience des exclusions sociales. Reste à savoir comment stimuler leur désir d'être acteur de changement ? Là encore, la clé est dans la rencontre avec un autre qui ne les juge pas et leur propose d'autres chemins.

### *Dire non*

Dans le processus apprenant vers le bien-être, le fait d'apprendre à dire non est l'une des clés de la reprise de la pro-activité. Bien entendu, il arrive l'inverse, le « dire oui » pouvant être une clé. Mais de manière majoritaire, je rencontre des personnes soumises à leur envie de faire plaisir, d'être parfaites, d'être obéissantes, d'être surchargées. Parfois, quand je les rencontre, fatiguées, mal dans leur peau, elles n'en ont pas pris conscience par elles-mêmes, car c'était devenu leur état normal. C'est un autre (un membre de leur famille, un manager, un collègue) qui a provoqué cette prise de conscience qu'il lui serait possible de vivre autrement. Vient après cette prise de conscience l'apprentissage de se poser des limites et de les expliciter aux autres, d'assumer un changement d'image de « gentille bonne poire ». L'apprentissage peut se faire, entre autres, par des méthodes de renversement (« je prends la place de l'autre et je me rends compte qu'entendre dire non ne déclenche pas un conflit »). C'est l'apprentissage de la rhétorique (l'argumentation du non).

### *b. La dimension collective*

Je me propose de développer ici uniquement les principes des processus apprenants du bien-être en exposant les limites et difficultés de ces apprentissages. Ces principes sont essentiellement issus d'expériences

intra-entreprise. Ils sont expérimentés de plus en plus dans des contextes mixtes (associations, projets de création d'activité, entreprises, région).

### *La diagonale*

La « diagonale » signifie ici de proposer de devenir acteurs à des personnes issues de différentes entités, de niveaux hiérarchiques différents, de cultures différentes, bref de chercher l'hétérogénéité et de créer des conditions de parité. C'est-à-dire, dans des organisations hiérarchiques, créer des espaces « a-hiérarchiques » ou « hétérhiérarchiques ». Dans le premier cas il n'y a plus de hiérarchie, dans le second la hiérarchie est tournante, chacun à tour de rôle est en position de leader. L'intérêt est de pouvoir créer des conditions de co-responsabilité, d'empathie, d'inventivité et de mise en œuvre. Pour que le principe fonctionne, des efforts d'humilité sont nécessaires aux experts et aux décideurs qui devront accepter d'écouter des personnes moins sachantes qu'eux, mais pour autant co-créatrices de solutions dont tous seront les acteurs.

### *Le volontariat*

Le volontariat est également une des clés de la réussite, et permet à partir d'un groupe de provoquer un effet de contagion progressif. La limite dans le monde de l'entreprise est qu'à un moment donné la règle du volontariat soit bousculée par l'impératif du temps court-termiste et qu'un décideur finisse par désigner les volontaires.

### *La coresponsabilité*

Parler de coresponsabilité est un autre moyen de dire que tous sont acteurs, que tous sont interactions, que tous ont des effets les uns sur les autres. Les entreprises, comme les états, ont de forts niveaux de complexité. Pour vivre cette complexité, non pour imaginer la dissoudre, il est nécessaire que tous les acteurs mesurent qu'ils sont acteurs. Dans la pratique, une des clés pour y arriver est le décentrage.

### *Le décentrage*

Pour qu'il y ait coresponsabilité, il faut soit qu'il n'y ait plus de centre, soit que celui-ci se déplace au fil des rencontres, des réflexions, des actions. Tant qu'un individu – ou un groupe d'individus – peut être identifié de manière constante comme étant le centre, ce phénomène diminue les possibilités

des acteurs à se voir sur la scène ; ils redeviennent si souvent spectateurs qu'ils finissent par laisser faire ceux ou celui qui est au centre.

Concrètement, le décentrage implique une circularité de l'exercice du pouvoir (chacun à son tour, avec un changement fréquent, dicté non pas par un règlement mais par la nécessité du réel qui est observé chemin faisant).

### *Chemin faisant*

Ce dont nous venons de parler ne génère pas de bien-être au départ mais plutôt un trouble, un dérangement des habitudes (dire mon opinion, écouter des personnes différentes de moi, m'engager, briser des barrières).

L'une des autres caractéristiques est la nécessité de prendre en compte le réel : Comment agissons-nous ? Comment pourrions-nous faire autrement ? Que provoquons-nous comme effet ? Ce qui signifie de sortir d'une logique unique de planification pour la combiner avec une acceptation des imprévus, des effets secondaires plus intéressants que les résultats visés, etc. Cette prise en compte du réel, de ce qui arrive et de ses conséquences, conforte chacun dans ses possibilités d'agir à son échelle. C'est un processus d'expérimentation, dont l'intérêt est sa singularité d'être vécu par ce groupe-là, à ce moment « t ».

### *Le dialogue*

La manière dont les personnes se parlent est capitale dans un processus apprenant générant le bien-être. Plusieurs conditions sont requises :

- c'est une personne qui parle et non pas la fonction ou l'institution ;
- ce n'est pas de la communication ;
- c'est de la parole ;
- la suspension de jugement ;
- l'hospitalité de l'autre ;
- l'empathie ;
- la curiosité ;
- l'association d'idées...



Et tout cela s'apprend en le faisant et en étant guidé au départ pour développer cette manière de sortir des monologues de sourds, des « je veux avoir raison », de la conversation policée de salon.

### *Les objectifs partagés et la vision partagée*

La vision partagée, terme fort usité dans l'entreprise, sous-entend la possibilité de créer une image commune, un concept, un *logos* commun.

Le vocable est utilisé pour désigner la possibilité de construire collectivement une stratégie commune (par exemple « la santé » pour une entreprise fabricant et vendant des produits alimentaires), un projet commun (par exemple, fabriquer une voiture coûtant moins de 10 000 euros destinée aux marchés dits émergents). Dans cette dimension, le vocable « vision partagée » sous-entend une mise en marche de tous dans la réalisation de cette stratégie, de ce projet, et donc un moyen de fédérer des métiers, des logiques, des personnes différentes.

Un mouvement de « cocréation » de valeur autour de la vision partagée englobant les salariés, les clients, les actionnaires s'impose depuis une dizaine d'années dans de très grandes entreprises. Voici un exemple pour illustrer ce propos. Une entreprise internationale d'agro-alimentaire cotée en bourse a pour stratégie « la nutrition ». Elle englobe symboliquement l'actionnaire (nourrir l'actionnaire), en pratique le client et les salariés (avec une notion d'éducation). Destiné aux salariés, un programme de nutrition spécifique a été créé pour les opérateurs postés, dont les habitudes alimentaires liées aux conditions de travail alternant nuit et jour, ne sont pas optimales et peuvent générer des ennuis de santé. De plus, les entreprises sensibilisées à « leur responsabilité planétaire » englobent de plus en plus l'environnement naturel (écoresponsabilité).

Mais, en même temps, dans certaines de ces très grandes entreprises, les salariés perçoivent souvent cette volonté de cocréation de valeurs comme une nouvelle manière (à la mode) de leur faire accepter encore plus de changements dans des conditions de stress.

Cependant la perception de la vision est celle de l'optique et d'une partie de la philosophie rationnelle. La vision partagée ne va pas avec la dimension du chemin faisant et de son bricolage. C'est davantage la *metis*, concurrente du *logos*, qui serait à prendre en compte. La *metis* c'est la ruse, la pensée courbe. Il s'agit d'entendre, de partager des représentations mentales et les objectifs des individus, des collectifs, de les entendre

et de composer collectivement un devenir commun, une tension vers un avenir dans l'action.

Aujourd'hui dans les entreprises, ces deux logiques du *logos* et de la *metis* se combinent avec plus ou moins de réussite.

A titre d'exemple, je cite une réussite : une entreprise internationale fabriquant des composants industriels regroupe deux sites dans un nouveau site. 110 personnes vont devoir travailler à 50 km de leur lieu de travail actuel. L'entreprise a voulu se donner toutes les chances de générer le moins de mal-être possible, et elle a pris cette occasion comme opportunité de favoriser l'expression des salariés. Le directeur général, le directeur des usines, la direction des ressources humaines, le comité d'entreprise, les syndicats, l'ensemble des 110 salariés opérateurs et chefs d'équipe ont, durant six mois avant le déménagement, vécu une expérience multiple :

- des entretiens individuels avec tous les salariés pour comprendre leur besoin ;
- l'expérience du transport (covoiturage, bus d'entreprise, bus de collectivités locales) choisie par d'autres entreprises ;
- le travail à partir de cartes routières pour calculer les coûts (péage d'autoroute) ;
- le travail en commun avec des agents immobiliers, l'architecte.

Le pari est extraordinaire car le nouveau site a été choisi à la fin de cette démarche. Ce nouveau site d'usine a offert une aventure étonnante, qui des années après cette expérience, soude encore les gens de cette nouvelle usine. Elle leur a donné confiance en eux-mêmes. Les collaborateurs se sont sentis écoutés, pris en compte, et ont été les acteurs de la décision. Dans des entreprises reines de la planification et de la centralisation, une telle coconstruction d'un choix partagé serait impossible. Après un rapide sondage des salariés, le directeur financier et le dirigeant prendraient la décision et communiqueraient leur décision.

### c. *Des clés ?*

#### *L'attitude des accompagnateurs : ne pas savoir*

Le vocable de « coaching sociétal » désigne une action d'accompagnement au niveau du système, donc des interactions entre les éléments

du système. Le coach sociétal en serait l'un des acteurs avec d'autres acteurs. La posture d'accompagnateur est fondamentalement celle d'un non-sachant.

L'accompagnateur a une position basse (a contrario, un décideur a une position haute) ; il ne sait pas quelles seront les solutions, le contenu, le résultat ; son savoir-faire porte sur les conditions de réussite à réunir (dont certaines sont décrites dans cet article) pour que les interactions dans le système se tissent différemment, que certains éléments du système disparaissent et que d'autres – neufs – s'y introduisent et qu'ainsi, le système dans son entier se transforme. L'accompagnateur n'est pas le décideur ni l'expert en termes de contenu.

### *La perception du système : les interactions*

Autant il est facile de dire que regarder le système c'est regarder les interactions, autant il est difficile de le faire. Nous avons tendance à nous regarder le nombril et à voir l'autre comme un problème à résoudre. Regarder l'interaction et les effets générés par l'autre sur moi, et par moi sur lui, nécessite une grande rigueur, une quête de sortie de la « self-illusion », cela à l'échelle des personnes. Et à l'échelle des institutions, regarder les interactions nécessite de les regarder ensemble et de se parler de « comment on fait pour réussir à travailler ensemble (mal ou bien) ».

### *Un point aveugle*

Quand une personne s'engage à travailler en rapport à plus faible, plus démunie que lui, le point aveugle majeur est sa propre générosité. L'excès de générosité a des effets négatifs, car la générosité est une manière de rendre l'autre dépendant, en dette vis-à-vis de moi. Bref je me fais plaisir en étant généreux, supérieur à l'autre. Cette générosité, dont Edgar Morin parle fort bien dans son *Ethique*<sup>3</sup>, doit être contrebalancée par un égoïsme et une conscience des effets de sa générosité. Ici, je parle d'un des risques majeurs d'aveuglement des accompagnateurs.

À l'échelle de la société, l'affichage de la générosité doublée d'un intérêt égoïste fort peut être une perte de vue de l'équité du bien-être de tous. En effet, ce rapport égoïsme/générosité pourrait être le germe d'un clientélisme : « Je suis généreux envers toi, mais tu devras en réciprocité un jour

---

3. Morin, Edgar, *La méthode – Tome 6, Ethique*, Le Seuil, 2004.

me rendre un service ». Toute personne n'étant pas « à la hauteur » ou ne voulant pas rentrer dans ce jeu est exclue.

### **Conclusion**

Les quelques exemples présentés dans cet article démontrent combien les processus apprenants d'équilibres et de déséquilibres générant du bien-être ou du mal-être sont faits de chausse-trappes, de faux-semblants, de paradoxes, d'illusions, et que la vigilance et l'humilité sont des qualités indispensables à tout acteur intervenant au fil de ce processus.

## **PARTIE IV – PLAIDOYER POUR UNE SOCIÉTÉ DU BIEN COMMUN AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE**

### **De l'Etat providence à la société de bien-être**

*Bruno Amoroso*<sup>1</sup>

#### **1. Imaginaire collectif et bien-être : deux utopies**

L'imaginaire collectif, qui nourrit le projet de vie et de société des citoyens, s'exprime, notamment, au travers des notions d'éducation, d'instruction, de culture et de religion. Il transparaît dans la place qu'occupent la famille, la société civile, le travail et les institutions. L'imaginaire collectif a souvent donné naissance à de nouvelles utopies lorsque les utopies précédentes s'estompaient ou étaient intégrées à d'anciennes philosophies remaniées. Chaque utopie est propre à une période donnée de l'histoire et favorise la réunion des conditions nécessaires à une transformation radicale. Elles sont indispensables aux individus, dans la mesure où elles matérialisent l'imaginaire collectif dans le temps et l'espace. Toute mutation économique, politique ou religieuse suppose une révolution culturelle préalable. Les utopies ont précisément la faculté de légitimer les révolutions et les contre-révolutions. La révolution keynésienne s'est appuyée sur l'utopie de l'économie sociale (règne d'une équité mêlant efficacité et égalité), tout comme la contre-révolution néolibérale a puisé dans l'utopie de la mondialisation (« le village planétaire »).

La mondialisation a très rapidement montré qu'elle ne tenait pas ses promesses. Le village planétaire est devenu un apartheid planétaire ; face à ce phénomène, un nouvel univers de philosophies, d'aspirations et de rêves se met en place. L'évolution quotidienne à laquelle on assiste à l'échelon local et à l'échelle de la planète (comme la mondialisation de l'économie, l'explosion de l'information et de la communication, l'augmentation des inégalités et de l'exclusion sociale, la marginalisation économique et la déstabilisation politique des communautés et des pays, la « révolution » biotechnologique, la recrudescence du chômage

---

1. Chaire Jean Monnet. Maître de conférence émérite, Département société et mondialisation, université de Roskilde, Danemark.

et de l'esclavage professionnel au Nord comme au Sud, la pollution de l'environnement, les changements climatiques constatés sur l'ensemble de la planète) impose à nouveau de repenser la situation actuelle et les grands objectifs de notre mode de vie.

Parce que la mondialisation avait été présentée comme l'aboutissement ultime du modèle occidental de la modernisation, « le point d'accostage de l'histoire de l'humanité », le mécontentement à son égard a entraîné la réouverture à la fois du dossier de la mondialisation et de celui de l'ensemble du système mis en place depuis plus de deux siècles d'histoire européenne. Une fois encore, l'imaginaire collectif donne naissance à une nouvelle utopie, « un autre monde est possible », qui repose sur la renaissance des communautés et de leur vie en commun. Elle se définit par la réintégration du marché dans la collectivité, la désinstitutionnalisation de ses principales attributions, qui doivent être reprises par la société civile, ainsi que le retour à une éducation associée à l'instruction et à la formation. L'existence, les individus, la vie en commun et la créativité représentent à nouveau de grandes questions qui doivent être analysées et étudiées et sur lesquelles il convient de s'interroger.

#### *a. Utopie européenne et mondialisation*

Les utopies européennes ont accordé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle une place de premier plan à la science et aux technologies ; elles ont par ailleurs reconnu la suprématie de l'Etat sur les collectivités et des institutions sur la société civile. En outre, la mondialisation se définit comme une « société de la connaissance », dans la mesure où l'on considère que son économie est de plus en plus régie par la connaissance (« la connaissance est le moteur de l'économie ») et où la tendance dominante du moment est à une conception technoscientifique et utilitaire de la recherche et de l'éducation. L'éducation et la connaissance ont tout d'abord été expulsées de la vie familiale et communautaire (la société civile) par l'Etat (qui régissait un nouveau cadre appelé société) ; elles sont à présent expulsées de la société et de l'Etat par la mondialisation capitaliste. La connaissance et les établissements qui en sont le siège (écoles, universités, centres de recherche) sont devenus un instrument au service des objectifs du marché capitaliste et de la transformation qui l'a conduit à privilégier l'aide au travail à l'aide sociale (1980-1990), puis à passer de l'aide au travail à l'état de guerre (2000-2008).

Ces processus ont, à l'évidence, un effet déstabilisant sur l'université et le système éducatif. L'université tend à se spécialiser dans des domaines

et des disciplines « utiles », pour mieux servir les intérêts économiques de la compétitivité nationale. Cette attitude resserre de plus en plus les liens qui l'unissent aux entreprises privées pour le financement d'une recherche dont elles tirent profit et la mise en place de formations de pointe. La mercantilisation et la privatisation de l'enseignement supérieur, et notamment de l'enseignement universitaire, s'en trouvent du coup renforcées. Dans une telle logique, l'éducation ne fait plus partie des biens et services non commerciaux. Les étudiants se transforment en clients et les divers acteurs de l'enseignement sont considérés comme des « parties prenantes » au sein de cette « entreprise d'enseignement » que devient l'université.

Il lui faut avant tout s'adapter à l'objectif de mondialisation, en dispensant un enseignement aux « ressources humaines » les plus qualifiées et les plus compétentes, pour permettre aux entreprises de conserver et de renforcer leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Cette adaptation s'accompagne d'un processus de financiarisation et de la création d'une technostructure, qui recourt de plus en plus à la science et à la technologie pour orienter les systèmes de production et le comportement des consommateurs en fonction de ses intentions et pour mettre en place un contrôle inégal de la conception, de la production et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (l'univers internet) par certains pays et catégories sociales.

Ce processus a été qualifié de « fracture de la connaissance » : elle désigne le fossé qui se creuse inexorablement entre, d'une part, les personnes, les catégories sociales et les pays qui « produisent » et, d'autre part, ceux qui ne produisent pas les connaissances de plus en plus sophistiquées et complexes qui façonnent les domaines militaire, spatial, biotechnologique, agricole et les multimédias. Vu la puissance que leur confère cette capacité, les premiers ont peu intérêt à partager avec les seconds leur savoir. Ils ont plutôt avantage à étendre et à consolider leur influence et leur contrôle de l'économie mondiale à partir d'un échelon local. C'est ce qui explique l'importance stratégique acquise par les droits de propriété intellectuelle et la course aux brevets qui en découle.

### *b. Les voies européennes de l'émancipation*

La renaissance de la collectivité, qui se matérialise par les millions de personnes désireuses, en Europe et dans le reste du monde, de diriger elles-mêmes leur existence conformément aux choix et aux valeurs qui leur sont propres, s'est produite de manière récurrente au cours de

l'histoire européenne. Toutes les formes de protestation et de révolte contre l'imposition de processus économiques et politiques ont été extrêmement salutaires. Cette opposition était essentiellement l'expression d'un rapport difficile avec la modernité et les diverses formes prises par la modernisation à l'échelon institutionnel (politiques et décisions étatiques) et économique (banalisation et financiarisation des économies de marché). Ces choix et ces décisions étaient systématiquement présentés comme des « contraintes », dictées par les besoins de l'économie et les promesses de développement faites par diverses forces sociales et politiques ; les populations et les collectivités locales devaient, pour leur part, se contenter de s'y soumettre.

Les Anciens s'en remettaient à Dieu et à l'interprétation des oracles lorsqu'ils avaient des choix à faire et des décisions à prendre ; ce rôle est désormais dévolu à la science et aux laboratoires. Une fois tracées les grandes orientations futures, la collectivité n'avait plus qu'à les suivre. L'abandon de « l'éducation » à... au profit de « la formation à... », de l'expérience et de la connaissance au profit de la science, tout comme l'impératif de conformation des exigences locales à l'intérêt général, sont ainsi devenus les règles du jeu admises. La philosophie traditionnelle, penser à l'échelon local et agir à l'échelle planétaire (de bas en haut), sur laquelle reposait naturellement et depuis toujours la pérennité de la collectivité, s'est muée en une conception exactement inverse, penser à l'échelle planétaire et agir à l'échelon local (de haut en bas), source d'un inévitable appauvrissement.

Ces positions, qui transparaissent dans l'orientation politique des organisations européennes et internationales, ainsi que dans divers mouvements, se résument en deux courants de pensée :

- l'un est partisan de l'adaptation des collectivités locales, des régions et des Etats à l'impératif d'intégration et d'innovation industrielle qu'impose de plus en plus la mondialisation. Cette position, adoptée par les institutions européennes et internationales, est partagée par un certain nombre de gouvernements ;
- l'autre recherche le moyen d'adapter le processus d'intégration et d'innovation technologique aux besoins de la collectivité. Cette conception, à laquelle souscrivent certains gouvernements et les mouvements dits « néo-mondialistes », ne remet pas en cause les choix et les orientations de la doctrine précédente, mais tente d'en atténuer les conséquences négatives.



En dépit de leurs différences, ces deux positions sont favorables au développement, dont elles assument les orientations et la teneur, et se montrent optimistes sur l'issue de la modernisation. La première considère l'adaptation de la collectivité aux besoins des entreprises comme une simple résultante du développement mondial, auquel il est indispensable de prendre autant part que possible. La seconde se montre plus critique à l'égard des risques d'exclusion sociale et du coût social élevé de cette orientation ; elle conserve cependant la possibilité de surmonter ces difficultés en recourant à des politiques adéquates. Les deux courants partagent l'idée que le développement local est un facteur résiduel, qui s'intègre dans des objectifs plus vastes. Il en existe un troisième, défendu par les mouvements antimondialistes et altermondialistes, qui remet en cause la mondialisation et la notion plus générale de développement. Il se rapproche d'une conception inverse de la mondialisation, dans la mesure où, contrairement aux deux positions précédentes, il considère la collectivité comme une variable indépendante et l'entreprise et le marché comme des variables dépendantes.

Les événements qui ponctuent l'existence de nos collectivités et sociétés suivent systématiquement deux voies au moins, parallèles et souvent imbriquées : une voie tracée, juridique et institutionnelle, et une voie spontanée, qu'empruntent les individus, les mouvements et les associations. De par leur diversité et leurs interactions, ces deux cheminements provoquent des conflits, tout en s'influençant l'un l'autre et en créant des synergies ; il convient par conséquent de les analyser soigneusement et de les suivre attentivement, pour vérifier la cohérence de leurs objectifs respectifs.

### *c. Grandeur et décadence du modèle social européen*

L'Etat providence a été, pendant les vingt années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, le projet de société mis en œuvre par les politiques européennes et une réussite des sociétés européennes. La crise de ce modèle s'explique par un manque d'innovations au cours des années soixante et par les conséquences de la mondialisation depuis les années soixante-dix. Sa structure et sa dynamique interne ont été mises en place grâce au « pacte social », qui conférait aux entrepreneurs le droit de gérer et d'organiser la production pour assurer l'efficacité du système et qui attribuait aux travailleurs le pouvoir de diriger, en fournissant les biens publics indispensables et une redistribution des revenus financée par un régime fiscal progressif, afin d'assurer l'équité des revenus et une répartition de la protection sociale.

La voie étroite de la redistribution sociale était cependant dictée par une logique et une intention : compenser le « coût social » du progrès capitaliste. Le défi lancé par le système économique n'a pas été relevé par des politiques visant à intégrer ce coût social dans les entreprises, mais, au contraire, par celles qui s'attachaient à atténuer ses conséquences négatives sur les travailleurs et les citoyens en général. Paradoxalement, l'intervention de l'Etat dans ces domaines et la compensation partielle qui l'a accompagnée ont entraîné une externalisation accrue des coûts de production par les entreprises.

Cette crise interne est à l'origine de l'échec de l'Etat providence. Plusieurs auteurs (Archibugi, 2000) donnent une illustration de ses diverses dimensions : i. une crise fiscale ; ii. une crise d'efficacité ; iii. une crise d'affection. Son incapacité à réagir face à ces tendances et à la résistance rencontrée lors de la mise en œuvre de réformes indispensables (démocratie professionnelle et économique) a permis aux nouvelles politiques économiques des années soixante-dix et quatre-vingt (néolibéralisme) d'entreprendre, grâce au Consensus de Washington, un travail de sape de la légitimité des « pactes sociaux », de démanteler par la privatisation la fourniture des biens publics et de rétablir des régimes fiscaux à faible prélèvement.

Dans l'intervalle, la transformation des systèmes de production, passés du fordisme au postfordisme, a fait disparaître le cadre qui avait permis la constitution d'une classe ouvrière et d'une classe moyenne, sur lesquelles reposaient les institutions et la participation démocratiques. Ces changements structurels ayant entraîné un glissement du pouvoir de l'industrie vers les groupes financiers et technologiques, la reconstruction du système de protection sociale ne peut plus être du ressort de la première. Comme le fait très justement remarquer Archibugi :

« de ce point de vue, l'expression "société du bien-être" ne saurait être uniquement considérée comme *intégrant* et *complétant* la notion d'Etat providence, puisqu'elle serait également *antinomique* de cette dernière : l'existence d'une société du bien-être suppose, d'une manière ou d'une autre, la « destruction » préalable de l'Etat providence, qui a jusqu'ici assumé la tâche de généraliser le bien-être, en recourant uniquement à une *redistribution* toujours croissante et/ou à la fourniture de fonctions génératrices d'un bien-être divisible et indivisible, individuel et collectif. » (Archibugi, 2000, p. 177).

Le projet de bien commun fait à présent son apparition à cause de la crise que traverse l'Etat providence, dont la Commission de l'Union européenne a souligné le déficit démocratique, économique et social. Cette crise

prend sa source dans une double pénurie : une pénurie économique, qui se traduit pas la « crise financière de l'Etat », et un manque de ressources, dû à la disponibilité limitée des ressources naturelles.

La pénurie économique découle de l'incapacité des systèmes de protection sociale à gérer correctement les processus de socialisation et de démocratisation qu'ils avaient mis en place (Caffè, 1986). Le principe de durabilité économique (énoncé par les entreprises) et sociale (énoncé par les citoyens), qui devait limiter les conséquences du coût social sur les finances publiques et la population, n'a pas produit les résultats escomptés. Le comportement induit par le système capitaliste a conduit à l'externalisation des « coûts sociaux » (« la privatisation du profit et la socialisation des coûts »). Le marché capitaliste est de plus en plus devenu un « système de coûts impayés » (Kapp, 1950) qui a rendu l'économie inefficace et a provoqué le déséquilibre des finances publiques. L'aide publique aux entreprises a systématiquement été utilisée non pas pour renforcer l'économie proprement dite, mais pour couvrir le déficit structurel et les erreurs de gestion. Les mesures prises en matière d'aide sociale n'ont pas servi à améliorer la qualité de vie des familles et de la population, mais à accroître leur dépendance vis-à-vis du marché du travail. En outre, l'augmentation des revenus et de la protection sociale n'a pas amélioré la qualité et la durée de vie des produits, mais a au contraire renforcé la propension à consommer des citoyens et leur comportement de consommateurs.

La pénurie de ressources provient du conflit entre l'idéologie de la croissance illimitée et le caractère limité des ressources naturelles. Au cours des années 1970, un certain nombre de rapports ont abordé la question des « limites de la croissance » (par exemple le rapport produit par le Club de Rome ; Meadows *et al.*, 1972) et ont renforcé la conscience sociale de leur dimension planétaire et de leur corrélation. Divers rapports ont ainsi souligné la problématique de la répartition des ressources (CMED, 1988) et des disparités régionales.

Les deux phénomènes ont donné naissance ces dernières années à plusieurs mouvements et à de nouvelles organisations, qui ont dépassé le stade de la réalisation des objectifs mentionnés, en étendant leur implication à la forme de l'organisation du marché, des systèmes de production et de la coopération internationale. La mobilisation de la société civile sur ces sujets représente certes une intervention constructive dans la réflexion sur l'Etat providence, mais elle accélère dans le même temps la nécessité de le réformer et de le transformer radicalement. La conscience de

l'interconnexion entre les personnes et la collectivité, due à l'augmentation des problèmes environnementaux, au gaspillage scandaleux de l'énergie et des matières premières, aux migrations croissantes, aux conflits et aux guerres, représente ce que nous appelons la « mondialité ». Ces interdépendances sont renforcées et étendues par la diffusion des nouvelles technologies de transport, des nouvelles communications et des nouveaux matériaux. Enfin, l'augmentation des communautés immigrées au sein des Etats nationaux attire l'attention sur les questions de la diversité culturelle et du polycentrisme dans les pays européens.

*d. L'Etat social, symbole du bien commun,  
hier et aujourd'hui*

Avant l'objectif de société du bien-être dont il est aujourd'hui question, les sociétés européennes ont pendant quarante ans privilégié le modèle de l'Etat providence. Ses objectifs et ses attributions étaient coordonnés par les biens publics. L'Etat providence avait été mis en place au cours du siècle dernier pour faire face à la crise économique et politique qui secouait le système capitaliste. A l'issue de la deuxième guerre mondiale, il avait été conçu pour procéder à la reconstruction d'une bonne partie des infrastructures civiles et économiques, dont l'éducation, la santé, les transports, les services postaux, le logement, l'industrie, etc. A l'époque, les gouvernements démocratiques ou non représentaient la seule autorité compétente en la matière. L'Etat a par conséquent pris le contrôle de nombreuses attributions de l'économie de marché et a mis en place une « économie mixte », qui se caractérisait par l'existence de puissantes entreprises publiques dans les principaux secteurs stratégiques de l'économie. La modernisation de l'économie reposait principalement sur le modèle fordiste et son système de production et de consommation de masse.

Cet industrialisme hégémonique, transposé en Europe à partir des Etats-Unis, est devenu le principe directeur du nouveau modèle de reconstruction européen, pénalisant du même coup les sociétés et les traditions rurales. Le cadre institutionnel et politique (partis politiques, syndicats, etc.) a été aménagé autour de cette nouvelle organisation de l'économie et de l'Etat : le « syndicat » industriel et le parti politique « de classe » découlent tous deux d'un modèle d'entreprise fordiste à grande échelle. Ce processus a négligé la culture et les traditions rurales, qui étaient au cœur des sociétés européennes, et les a marginalisées en les considérant

comme des formes « précapitalistes » ou « prémodernes » d'organisation de la société.

La quête d'un nouveau bien-être mondial compatible avec l'objectif de « vie en commun » sur terre a vu le jour il y a plusieurs dizaines d'années ; ce projet de société se caractérise par une moindre intervention des gouvernements, mais une autonomie et une participation renforcées des citoyens et des communautés locales. J. M. Keynes avait déjà souligné les limites du « laisser-faire » et du libéralisme, ainsi que la nécessité de veiller au bien commun, dans deux ouvrages : *National Self-reliance* (1933) et *The economic possibilities for our grandchildren* (1932). Au cours des années 1960, Gunnar Myrdal a estimé qu'une transition de l'Etat providence à la société du bien-être s'imposait (Myrdal, 1960), tandis que Gunnar Adler-Karlsson a dénoncé le « barbarisme culturel » des idéologies du consumérisme et de la croissance (Adler-Karlsson, 1976).

Ce besoin de dépasser le modèle national de redistribution du bien-être social a été analysé récemment par Franco Archibugi :

« La société du bien-être n'intègre ni ne complète l'Etat providence ; elle ne peut naître, au contraire, que sur les ruines de ce dernier : les limites de l'Etat providence sont définies par l'utopie du dualisme fonctionnel entre la politique sociale et le système économique, ainsi que par la nécessité de mettre un terme à la logique de compensation des coûts sociaux du « développement » (Archibugi, 2000, p. 177).

Comme l'a fait remarquer William Robson :

« L'Etat providence est l'œuvre des pouvoirs publics. La société du bien-être, quant à elle, est le fruit de l'attitude que les citoyens adoptent à l'égard du bien-être en général, ainsi que de la manière dont ils le ressentent et le conçoivent. Atteindre les objectifs de l'Etat providence est impossible si la population tout entière ne traduit pas, dans son comportement et ses actes, les politiques et la conception de l'Etat providence. Lorsqu'un pays industriel devient un Etat providence, le besoin d'un sens aigu de la responsabilité individuelle, collective et institutionnelle, ainsi que la nécessité d'une discipline sociale, se fait beaucoup plus fortement sentir » (Archibugi, *ibidem*, p. 303).

L'importance et la complexité de ce changement de paradigme tiennent au fait que, au terme de trois siècles de modernisation européenne,

la création d'une nouvelle culture s'impose. L'Etat providence représente, à bien des égards, la forme la plus aboutie des transformations économiques et institutionnelles réalisées par la Révolution française. Le glissement de pouvoir provoqué par la bourgeoisie européenne s'est opéré par la déstabilisation de toutes les formes de pouvoir en place, qui reposaient sur la société civile (la famille, la religion, les collectivités locales, etc.) ; elle a ainsi transformé les « personnes » en « individus », puis en « citoyens » libérés des liens et des obligations qui les attachaient à leur communauté. Le vide créé par cette mutation a été comblé par l'Etat, qui a repris le rôle des anciennes structures communautaires, en proclamant les droits de l'individu et en mettant en place l'Etat social sous ses diverses formes. Cette transformation a individualisé le rapport entre les gouvernements et les citoyens, tout en ôtant aux personnes la responsabilité sociale qu'elles avaient à l'égard de la communauté dans son ensemble. « L'intérêt général », obtenu par la somme des intérêts individuels, a remplacé le « bien commun de la collectivité ». Les conflits entre des « groupes d'intérêts particuliers » ont succédé au souci du bien commun.

L'Etat est ainsi devenu, pour ses citoyens, le fournisseur de biens et de services « du berceau à la tombe ». C'est pourquoi la crise de l'Etat providence est particulièrement profonde dans les sociétés où cette transformation s'est opérée avec le plus de succès. Il n'existe aucune solution de repli, ce qui pousse bien souvent les citoyens au désespoir et, parallèlement, à tenter de restaurer de nouveaux modes de vie communautaires. L'essor récent de la société civile et la mise au point de systèmes économiques alternatifs à caractère communautaire sont l'expression de ce nouveau désir de transformation sociale.

## **2. La société du bien-être, un nouveau projet en faveur du bien-être**

La société du bien-être est une alternative à la mondialisation, guidée par une nouvelle conception du bien commun des communautés et leur capacité à vivre ensemble. Il est indispensable qu'elle élabore des méthodes d'éducation et de fonctionnement conformes à ses principes, fondées sur le développement local, qui représente la principale cellule des réseaux mondiaux de solidarité, et sur de nouvelles institutions de coopération à l'échelon mesorégional, qui redéfinissent les frontières communes que les Etats ne représentent plus. Ces méthodes doivent privilégier la participation, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre

du projet. Elles doivent par ailleurs être capables d'unifier la connaissance segmentée, qu'a entraînée la spécialisation, dans une perspective transdisciplinaire, en accordant à nouveau une place centrale, aujourd'hui limitée, à l'interculture, afin qu'elle passe de l'écoute réciproque et du dialogue véritable à une méthode d'enseignement des valeurs et modes de vie propres aux uns, aux membres d'autres cultures.

Cette nouvelle utopie du bien commun repose sur l'idée que la connaissance représente le patrimoine commun de l'humanité et que le partage de cette connaissance est d'une importance primordiale. Déposséder les communautés de la connaissance accumulée au fil des ans par leur action collective et privatiser les résultats obtenus grâce aux investissements publics dans l'éducation et la recherche est contraire à la logique du bien commun et de la vie en commun. La rémunération des résultats obtenus par les chercheurs peut se faire autrement que par leur privatisation, puisque le véritable objectif est dans ce cas uniquement d'assurer les bénéfices les plus élevés aux actionnaires des sociétés titulaires des brevets.

Le bien commun de chaque collectivité doit être étayé par un principe de « vie en commun » au sein d'un système polycentriste mondial de communautés et de mesorégions, capables de coopérer à tous les échelons, et qui s'oppose ainsi à la tendance du XXI<sup>e</sup> siècle à la multiplication des conflits et des guerres entre les Etats et, au sein des Etats, entre les catégories sociales. La majorité de ces conflits prennent naissance dans des systèmes économiques, politiques et sociaux qui ont généré un « mode de vie » non durable, en opposant les citoyens entre eux dans une confrontation justifiée par le besoin de survivre. La promotion de ces « modes de vie » et des systèmes économiques sur lesquels ils reposent, dans une nouvelle forme de civilisation, de même que l'affirmation répétée qu'ils ne sauraient faire l'objet de marchandage ni être partagés à cause de leur durabilité, ont donné naissance à un discours occidental selon lequel le monde est entré dans une ère de « guerre des civilisations » où se heurtent, d'une part, un système de connaissance jugé évolué, moderne et ouvert et, d'autre part, un système archaïque accusé d'être rétrograde et obscurantiste.

Les objectifs du bien commun et de son utopie diffèrent de ceux de la mondialisation. La mondialisation n'est pas durable, dans la mesure où elle prétend instaurer une durabilité mondiale qui profite à 800 millions de personnes, mais exclut plus de 6 milliards d'individus qui composent le reste de l'humanité. Il n'en va pas de même pour l'utopie du bien commun : il s'agit d'un projet de mondialisation qui ambitionne

de permettre à 8 milliards d'êtres humains de vivre ensemble. Il favorise le dialogue entre les communautés et la participation au sein de celles-ci, en vue de créer un système planétaire composé de modes de vie divers, respectueux les uns des autres et tous préoccupés par l'utilisation durable des ressources naturelles.

L'utopie du bien commun peut-elle aboutir au projet mondial suivant,

« qui permet à un groupe de personnes de constituer une communauté d'êtres humains, de former une société et de vivre ensemble, de manière à garantir à chacun de ses membres le droit à une existence décente (conforme à la dignité humaine) et la sécurité collective, dans le respect « d'autrui » et de la solidarité avec les autres communautés d'êtres humains et les générations futures, tout en sauvegardant la vie sur terre » ? (The University for the Common Good)

Ce projet s'enracine dans la philosophie et l'existence concrète de millions de personnes dans le monde, qui, en s'opposant à la réponse donnée à la mondialité par la mondialisation, mettent en place de nouvelles formes de vie et de coopération communautaires (mondialisation). « Un autre monde est possible », dans la mesure où il se réalise déjà à travers la vie de communautés, de familles et de personnes aujourd'hui privées de la possibilité de s'exprimer, frustrées dans leurs aspirations collectives et dépossédées de la faculté de diriger leur existence. L'essor d'une « citoyenneté » mondiale s'est toutefois manifesté, au cours des dernières décennies, au travers des mouvements de la société civile (Seattle, Prague, Göteborg, Gênes, Québec, Porto Alegre, Florence), malgré les difficultés et les contradictions auxquelles ils étaient confrontés. La tâche n'est pas facile. Il faut pour cela s'employer de manière responsable à repenser la dynamique du monde, à remettre en question les paradigmes dominants, à ouvrir le débat sur l'actuelle homologation culturelle planétaire et à prendre les mesures qui s'imposent à l'égard du processus de mondialisation. Il est indispensable de rétablir la capacité de penser le bien commun à l'échelon local et mondial ; de redéfinir les fondements sur lesquels reposent le monde et la valeur qu'on lui accorde, en respectant différents mots clés ; enfin, de replacer « autrui » dans la dynamique des rapports interpersonnels, au sein des communautés humaines et dans l'ensemble des relations entre la société mondiale et l'écosystème planétaire.



a. *Les liens entre le bien-être et les ressources/le bien commun*

Le projet de société du bien-être a vu le jour suite à la mise en place, en dépit du succès rencontré par le modèle antérieur de l'Etat providence, d'un système de production et de consommation qui n'est pas viable, à cause de son prélèvement brutal des ressources naturelles et de sa répartition inéquitable de la richesse et de l'énergie. Mais ce projet suppose de repenser nos modèles de production et de consommation, ainsi que les principes sur lesquels se fonde notre cadre institutionnel. Les premiers doivent viser au développement durable et à la coopération entre les Etats et les communautés. Les deuxièmes doivent être réappréciés en fonction de l'autonomie et de la participation accrues qu'il est indispensable de réaliser à l'échelon local, afin de renforcer la coopération entre les pays voisins et les entités mésorégionales. Le bien commun repose sur deux éléments : la conciliation de l'homme et de l'ensemble des autres êtres vivants et de leur environnement naturel, ainsi que leur capacité à vivre ensemble.

Le bien commun n'est pas la forme du singulier des biens communs, ni la somme des richesses individuelles d'un pays ; il représente :

« *l'esprit communautaire*, c'est-à-dire un troisième facteur à la fois invisible et intégrateur, qui ne se réduit pas à la somme des parties et ne peut être détenu par quiconque. Nul ne saurait, dès lors, lui accorder une importance supérieure à celle que lui reconnaît chacun. Son identité renferme la diversité d'autrui. Il établit une relation familiale invisible et irréductible, qui unit les êtres malgré leurs différences et à cause d'elles. Il forme une structure de réciprocité, qui prévient toute initiative de privatisation et entrave la concurrence, l'accumulation de la richesse et l'exploitation ; il empêche par conséquent l'apparition des classes sociales » (Vachon, 1988).

Le bien commun est l'essence du projet, le noyau dur autour duquel s'articulent les activités et les objectifs économiques, sociaux et culturels des personnes et de la collectivité. Le bien commun prône les valeurs et les principes qui inspirent la forme et le contenu de la vie en commun au cours d'une période spécifique de l'histoire, ainsi que le choix des biens communs nécessaires à leur mise en œuvre. Comme le précisent d'autres auteurs :

« le « bien commun » fait intégralement référence aux :

- *principes* (comme le principe du droit de toute personne à la vie, le principe de précaution, le principe d'égalité citoyenneté, le principe d'épuisabilité de la plupart des ressources de la planète, etc.) ;

- *institutions* (comme la démocratie représentative, les institutions des collectivités locales, les syndicats libres, etc.) ;
- *ressources* et *moyens* (comme l'air, l'eau, le sol, l'éducation, l'information, etc.) ;
- *pratiques* (les pratiques du partage en commun, de la solidarité individuelle et collective, etc.)» (The University for the Common Good).

#### b. De l'Etat providence à la société du bien-être

Le passage de l'Etat providence à la société du bien-être, fondé sur le nouveau pacte social du bien commun, impose la définition exacte de trois domaines : i. *le bien-être collectif* ; ii. *le bien-être associatif et coopératif* et iii. *le bien-être personnel*.

i. *Le bien-être collectif* « est constitué par l'ensemble des principes, institutions, moyens et pratiques auxquels la société recourt pour garantir à l'ensemble de ses citoyens le droit à une existence décente et à une « vie en commun » pacifique, satisfaisante et coopérative, afin de préserver la sécurité de leur « foyer » c'est-à-dire la durabilité de l'écosystème local et planétaire, ainsi que la prise en compte globale du droit à la vie des générations futures » (Petrella, 1999). Le bien commun est le fondement du bien-être collectif, à partir duquel peut se construire le bien-être associatif et personnel.

ii. *Le bien-être associatif et coopératif* « est constitué par l'ensemble des principes, institutions, moyens et pratiques auxquels la société recourt, en vue de promouvoir une coopération volontaire entre les personnes et/ou les groupes qui partagent les mêmes objectifs, en mettant à leur disposition commune et en partageant les ressources matérielles et immatérielles selon les usages de la mutualité et de la coopération » (*ibidem*). La déprivatisation suppose d'étendre le domaine de la démercantilisation aux nouvelles formes d'organisation du secteur privé capables de promouvoir et de mettre en place des modèles économiques de coopération et d'association qui s'inscrivent dans les notions de « l'alteréconomie », « l'économie de la solidarité » et de « districts de solidarité ».

Ces nouveaux secteurs d'activité et de socialisation, qui englobent les formes de production, de consommation et de service, peuvent se développer à condition de créer un espace autonome, à l'intérieur et à l'extérieur de l'économie de marché, qui soit propice

au renforcement de la participation et à divers types d'avantages sociaux conformes aux idées qui les inspirent. Ces formes sociales d'organisation et de gestion de l'économie doivent se défaire des contraintes juridiques imposées par les institutions pour protéger les situations de monopole qui existent sur le plan aussi bien économique qu'institutionnel.

iii. *Le bien-être personnel et privé* : « Le bien-être personnel est constitué par l'ensemble des principes, institutions, moyens et pratiques auxquels recourt la société, en vue de permettre à toute personne, en concurrence avec toutes les autres, d'optimiser sa propre utilité personnelle sur le plan de la richesse pécuniaire et de la liberté d'action » (*ibidem*). Ce secteur de l'économie privée doit recouvrer ses forces au sein de l'économie de marché, en rétablissant ses liens avec l'économie véritable grâce à la quête d'un profit d'entreprise dans les canaux de production et de services, qui soit libéré des « chaînes » et des « contraintes » imposées par les systèmes financiers et la charge inutilement excessive que fait peser l'Etat sur le coût et la gestion des entreprises. La création d'une culture d'entreprise capable d'analyser les coûts sociaux, de demeurer dans les limites de la production en temps de paix, de prendre part à l'établissement d'un juste rapport entre la production, la distribution et la consommation au sein de la société, ainsi que d'être ouverte au dialogue avec la collectivité et la société à laquelle elle appartient, semble un objectif réaliste.

Ces lignes directrices permettent à un groupe de personnes de constituer une communauté, « de créer la société » et de vivre ensemble de manière à garantir à chacun une existence décente (conforme à la dignité humaine) et la sécurité collective, dans le respect « d'autrui » et en se montrant solidaire des autres communautés d'êtres humains et des générations futures, tout en sauvegardant la vie sur terre.

#### c. *La constitution de nouveaux biens communs matériels et immatériels pour le bien-être citoyen*

Les biens communs sont des instruments indispensables à une société du bien-être ; ils doivent être le reflet de la teneur et de la forme de l'objectif de solidarité poursuivi en vue de parvenir au bien commun. Il s'agit des biens nécessaires à l'existence matérielle, ainsi qu'aux nouvelles activités et aux nouveaux rapports jugés essentiels à la vie de la collectivité. C'est la raison pour laquelle leurs caractéristiques doivent être distinctes de celles des biens (marchandises) privés, soumis aux principes de la concurrence

et de l'exclusivité de l'accès et de l'utilisation, qui s'appliquent au système du marché capitaliste. L'économie publique et l'économie coopérative fonctionnent, au sein de l'économie de marché, d'une manière différente de celle du capitalisme.

On peut ainsi établir une première liste de biens communs ; celle-ci comprend l'air, l'eau, le domaine foncier de l'Etat, les mers et les forêts, l'espace, l'énergie, la connaissance, les transports, l'éducation, la santé, les communications et l'information, la sécurité, la justice, les activités financières essentielles et les institutions politiques. On y trouve également le travail et la culture, dont le rôle, les attributions, la durée et la forme sont étroitement imbriqués avec d'autres formes de vie sociale. Les biens communs d'importance planétaire devraient faire l'objet d'un dialogue entre les communautés, afin qu'ils soient entretenus et utilisés dans la perspective d'une « vie en commun » (tableau 1).

Le projet de société du bien-être, inspiré par le bien commun, dispose ainsi d'un certain nombre de ressources :

- des valeurs et des principes ;
- une législation et des institutions ;
- un financement ;
- des acteurs et des usages.

La récente tendance à la segmentation des biens communs et à leur gestion par les organisations internationales (« la gouvernance ») reproduit les effets négatifs constatés à l'occasion de l'administration par l'Etat des biens publics, laquelle avait entraîné la déresponsabilisation des communautés et des individus. Aussi convient-il de rétablir, face à l'Etat et aux institutions internationales, le principe de la souveraineté de la collectivité dans le choix et l'administration des biens communs. Cela suppose la mise en place de nouvelles formes de propriété et de gestion, fondées sur une large autonomie et une participation importante, capables de mobiliser les collectivités locales et la société civile.

L'économie ne saurait demeurer à l'écart et hors d'atteinte de ce système, tout comme elle n'avait pas échappé à l'Etat providence, bâti sur le dualisme entre Etat et marché. Ce dualisme est aujourd'hui doublement contesté. La mondialisation, par la privatisation croissante à laquelle elle conduit, transforme le dualisme en un système unique, fondé sur les principes et la suprématie de la finance et de la technologie, qui s'accompagne

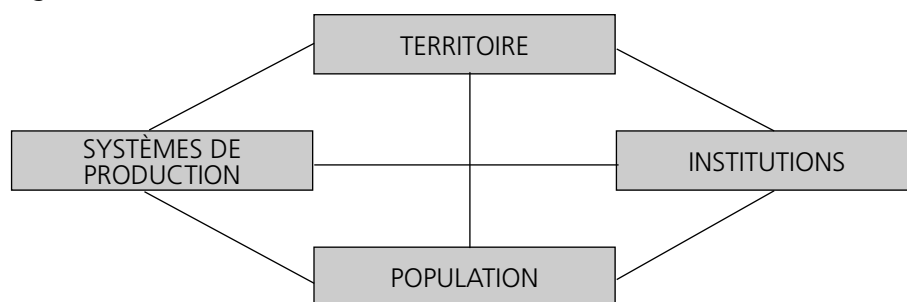
**Tableau 1 – Biens communs, acteurs et usages, bien-être**

Biens communs	Acteurs et usages	Bien-être
<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>l'air</i></li> <li>– <i>l'eau</i> (de surface et souterraine, saumâtre et douce, consommée non seulement sous forme d'eau potable, mais également pour tout autre usage, comme l'agriculture, indispensable à l'existence de la collectivité).</li> <li>– <i>les énergies renouvelables</i>, comme l'énergie solaire, éolienne, etc.</li> <li>– <i>les terres et forêts domaniales de l'Etat</i></li> <li>– <i>les espaces célestes et extraterrestres</i></li> <li>– <i>la connaissance</i> (sous ses formes diverses)</li> <li>– <i>l'éducation</i> (sous toutes ses formes)</li> <li>– <i>l'habitat</i> (depuis le logement jusqu'à l'administration du territoire)</li> <li>– <i>la santé</i></li> <li>– <i>la culture</i> (spécifiquement les biens culturels)</li> <li>– <i>les transports en commun</i></li> <li>– <i>les communications et l'information</i></li> <li>– <i>la sécurité publique</i> (police, armée, protection civile)</li> <li>– <i>la justice</i></li> <li>– <i>les institutions financières publiques</i> (Trésor public, caisses d'épargne, etc.)</li> <li>– <i>les institutions politiques</i> (parlement, gouvernement, administration publique)</li> </ul>	<p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>les institutions</i> (comme la démocratie représentative, les institutions des collectivités locales, les syndicats libres, etc.)</li> <li>– <i>les entreprises sociales</i> (PME, coopératives, coopératives sociales, etc.)</li> <li>– <i>les organisations de la société civile</i> (ONG, associations, etc.)</li> </ul> <p>Usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>les principes</i> (comme le principe du droit de toute personne à la vie, le principe de précaution, le caractère épuisable de la plupart des ressources de la planète, etc.)</li> <li>– <i>les usages</i> (les usages du partage commun, de la solidarité individuelle et collective, etc.)</li> </ul>	<p>Durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– environnementale</li> <li>– sociale</li> <li>– culturelle</li> <li>– politique</li> <li>– économique</li> </ul>

d'une marginalisation de domaines toujours plus nombreux de la société. Le bien commun offre une solution de remplacement, qui dépasse le dualisme du système précédent, en restituant sa place centrale à une vie communautaire assise sur ses principales composantes : le territoire, la population, les systèmes de production et les institutions (figure 1).

Inspirée par le bien commun, la vie des communautés exige une cohésion et une mobilisation globale de l'ensemble de ses composantes et de ses ressources. Les biens communs créent les conditions de départ de son fonctionnement général et de celui de chacun de ses principaux facteurs : le territoire, les systèmes de production, la population et les institutions. Son indispensable structure, assise sur ces quatre piliers, forme un diamant qui la symbolise. La mondialisation repose sur des systèmes de production déterritorialisés, le nomadisme de la population et des institutions centralisées. Les cellules de la société du bien-être sont représentées par les communautés, dont le fonctionnement exige, au sein de leurs limites respectives, l'existence d'institutions propres qui gouvernent un territoire, une population et des systèmes de production spécifiques.

**Figure 1 – Le diamant de la communauté**



A la différence de la mondialisation, le bien commun poursuit un but de resocialisation, c'est-à-dire qu'il vise à étendre, en partant du secteur coopératif de l'économie, le domaine de la démercantilisation aux autres formes de l'économie privée, sensibles à l'attrait de « l'alteréconomie », en se fondant, notamment, sur divers types de coopération, les réseaux de solidarité et les districts sociaux. Il s'agit de créer une économie à nouveau intégrée dans la communauté, où le marché retrouve le rôle subordonné d'un service fourni aux producteurs et aux consommateurs, dépourvu de tout esprit « lucratif » capitaliste et guidé par un principe excédentaire (sans idée de profit) capable de préserver sa durabilité. Ces nouveaux domaines

d'activité et rapports sociaux peuvent se développer dans leur espace autonome à l'échelon local, au sein et hors de l'économie de marché.

Leur succès peut aller jusqu'à améliorer le comportement des entreprises privées. Aussi la réussite de ce nouveau modèle économique a-t-elle été étendue au secteur privé, grâce à la notion d'entreprise sociale : toute entreprise, indépendamment de sa forme juridique, exerce son activité à l'échelon local et adopte un comportement qui définit sa fonction sociale. L'entreprise sociale est ainsi enracinée dans sa communauté et poursuit ses objectifs de durabilité (économique, sociale, institutionnelle et environnementale).

Dans toutes formes d'organisations sociales, le système de production et le marché peuvent jouer le rôle essentiel d'instrument de mise en commun sociale et culturelle des expériences, ainsi que de lieux de rencontre et de réflexion. Mais cela est uniquement possible s'il existe un solide lien entre le territoire, la population, les systèmes de production et les institutions et s'il se maintient sans qu'aucun de ces facteurs ne s'amoiendrisse ou disparaisse. C'est pourquoi la place centrale accordée à la dimension locale dans la définition du tracé des nouvelles frontières de la communauté (en remplacement de la dimension nationale de l'Etat) ne correspond pas à un choix de spécialisation au sein d'un domaine plus vaste, mais à des domaines de référence privilégiés auxquels les autres dimensions, comme l'Etat, les régions et les institutions internationales, doivent être liées de manière fonctionnelle (tableau 2, page suivante).

#### *d. Rôle de la propriété collective et du patrimoine commun*

L'économie européenne a évolué en deux étapes au cours de la deuxième moitié du siècle dernier. Les deux premières décennies, c'est-à-dire les années 1950 et 1960, ont été le théâtre de l'application du système de planification en Europe centrale et orientale, tandis que l'Europe occidentale suivait le modèle du marché capitaliste et de l'économie mixte. Ces deux systèmes ont été la source d'une croissance économique et d'un développement des institutions et des services publics. Au cours de cette étape, les économies planifiées et de marché étaient en mesure de répondre à l'essentiel de la demande de biens et de services et ne laissaient guère de place pour l'élaboration d'autres modèles économiques. Le mouvement coopératif qui existait à l'Est et à l'Ouest était coincé entre le marché et l'Etat ; il parvenait à survivre dans un espace extrêmement étroit, en s'adaptant bien souvent au mouvement du système économique dominant.

**Tableau 2 – Etat providence, mondialisation et bien commun**

	<b>État providence</b>	<b>Mondialisation</b>	<b>Société du bien-être</b>
Objectifs (a)	Individuels et matériels	Individuels - Statut	Sociaux - relationnels
Objectifs (b)	Croissance nationale	Apartheid mondial	Bien commun
Instruments	Biens publics : Acier Electricité Transports Ecole Santé	Biens privés : Finance Technologie Commerce Connaissance Société	Biens communs : Eau Environnement Habitat Education Santé Espace
Acteurs	<b>Individus - droits</b>	<b>Consommateurs - choix</b>	<b>Individus - adhésion</b>
Institutions	Etat national	Pouvoir triadique	Collectivité, région, Etat et mésorégion
	Gouvernement	Gouvernance	Autonomie et participation
	Développement national	Du planétaire au local	Du local au mésorégional
<b>Systèmes de production</b>	Entreprises publiques et privées (grandes entreprises) Districts industriels	Transnationaux (de type Toyota)	Entreprises sociales PME Réseaux Institutions publiques

La situation a radicalement changé au cours des trente années qui ont suivi (1970-2000), dans la mesure où la mondialisation est devenue le paradigme majeur de l'économie et de la politique. La chute du mur de Berlin a permis l'unification des sociétés d'Europe de l'Est et de l'Ouest, ce qui a favorisé la concentration de la croissance et réduit le marché aux grands axes d'un apartheid planétaire (Amoroso, 2004). En outre, la mise en œuvre du néolibéralisme a mis fin aux politiques économiques keynésiennes, qui favorisaient la production et la consommation de masse à l'époque du capitalisme national. Dès lors, les politiques de secteur public



et les biens publics qui les accompagnaient n'étaient plus nécessaires et ont commencé à disparaître.

Paradoxalement, ces deux éléments négatifs de l'histoire des sociétés européennes sont également à l'origine de l'apparition des principales innovations du siècle actuel. En se retirant de vastes régions et secteurs pour se concentrer sur les segments riches du marché, le capitalisme, qui aborde ainsi la question du développement durable de la planète, a délaissé certains espaces du marché et des activités sociales. La société civile s'est alors mobilisée et a décidé, après une brève période de résistance à la mondialisation pour défendre le système de protection sociale, d'essayer de nouveaux modèles d'organisation économique et institutionnelle : c'est ainsi que les coopératives sociales et les entreprises sociales ont accompagné la revitalisation du développement local, constituant du même coup le socle indispensable à la renaissance des communautés (Amoroso et Zandonai, 2007). La devise de la mondialisation, « du mondial au local », a été inversée, pour devenir « du local au mondial ». La première considère la mondialisation comme le modèle dont il convient de s'inspirer à l'échelon local et auquel la communauté locale doit s'adapter. La seconde, en revanche, oppose à ce point de vue monocentrisme une conception polycentrisme, dans laquelle la durabilité de chaque communauté et son projet de société déterminent les formes et l'étendue du dialogue avec les autres communautés, et qui est indispensable à la réalisation du bien commun dans le monde. Aussi ce nouveau paradigme considère-t-il l'entreprise sociale comme la réponse à la question de la durabilité de la production des biens et des services de la nouvelle économie.

En résumé, les critères de l'entreprise sociale sont les suivants :

- un enracinement territorial et local, condition préalable d'un choix efficace du secteur d'activité et de l'utilisation des ressources locales ;
- une appartenance à la communauté, qui lui permet de ressentir les exigences auxquelles elle est confrontée, ainsi que de mesurer les répercussions de son activité sur la communauté en matière de production et sur le plan social ;
- le caractère hybride des ressources et des formes de travail dont dispose le projet d'entreprise, qui peut avoir recours à tous les types d'emploi, en dépassant les frontières d'une définition juridique, axée sur le marché, de l'emploi et des formes de propriété ;

- l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, grâce à de véritables formes de codécision et de participation à la gestion de l'entreprise ;
- le fait de porter attention aux relations entre les organisations à l'échelon local et à un échelon élargi, et s'y investir comme il convient, de manière à conjuguer coopération locale et coopération avec les producteurs et les marchés des autres communautés et pays.

Le modèle de l'entreprise sociale s'inscrit naturellement dans le cadre des questions soulevées par la mondialisation.

### **Conclusion : la question de l'accès aux ressources et aux droits et de leur utilisation**

Les thèmes de «l'accès à» et de «l'utilisation de» ont été, au cours de ces dernières années, les mots clés du contrôle et de l'évaluation de l'efficacité d'un système démocratique au sein de la politique européenne et des organisations internationales. Ces deux notions ont été largement employées pour établir l'étalonnage des processus de démocratisation. A l'époque de l'Etat providence, leur mise en œuvre reposait sur la fourniture par le secteur public des infrastructures essentielles, indispensables à la réalisation de ces objectifs et sur une série de « droits » garantis à l'ensemble des citoyens sous la forme de déclarations de principe (droit au travail, droit au revenu, etc.). Cette stratégie des droits était étroitement imbriquée à l'échelon international avec celle des « droits de l'homme », mais elles sous-estimaient toutes deux le problème posé par les prépositions «à» et «de», qu'elles croyaient clairement définies et parfaitement maîtrisées.

Or les quelques résultats obtenus ont été systématiquement inférieurs aux attentes. Depuis les années 1970, certaines questions que l'on croyait enfin réglées, comme la pauvreté, l'inégalité, les mauvaises conditions de travail, la sécurité, etc., se sont à nouveau posées à une plus grande échelle. Elles ont provoqué, auprès de la population et de ses différents mouvements, diverses réactions, qui exprimaient une désaffection générale à l'égard des institutions et de la politique, et qui ont été à l'origine des initiatives prises par les institutions et la société civile. Le nouveau maître mot est devenu celui de la « participation », qui s'est généralisé à tous les échelons des institutions et auxquels certains secteurs de l'économie se sont également essayés. La participation a cependant une limite : elle ne remet pas en question les objectifs et les formes des institutions politiques

et économiques en vigueur ; elle vise à renforcer l'adhésion en faveur de leur fonctionnement. La participation peut certes améliorer « l'accès à » et « l'utilisation de », mais elle ne remet pas en cause l'objectif et la forme des institutions dans lesquelles elle doit s'inscrire.

Cela nous ramène au problème crucial de la forme et du contenu du modèle de développement qu'il convient de choisir. La tendance dominante est aujourd'hui à un modèle monocentriste (eurocentrisme et occidentalisation), en dépit des déclarations et des politiques attentives à la question de la diversité dans le développement européen, qu'elles considèrent à juste titre comme une valeur positive et proprement européenne. Cette diversité n'est pas devenue la clé qui permet de comprendre la nécessité d'un développement polycentriste, fondé sur les régions et les communautés – où les valeurs, les objectifs et les formes partagés demeurent différents – mais qui, comme nous l'avons déjà dit, va du planétaire au local, en adaptant ce dernier au premier.

## Bibliographie

Adler-Karlsson G., *The Political Economy of East-West-South Co-Operation*. Springer-Verlag, New York, 1976.

Amoroso, B., *Global Apartheid*, Economics and Society, Federico Caffè Center, Roskilde, Città di Castello, 2004.

Amoroso, B. et Zandonai, F., *Oltre i confini : percorsi di internazionalizzazione dell'impresa sociale*, CGM Brescia, 2007.

Archibugi, F., *The Associative Economy*, Macmillan Press, London, 2000.

Caffè, F., "Umanesimo del welfare", *Micromega*, n° 1, 1986.

CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement – Commission Brundtland), *Notre avenir à tous*, Editions du Fleuve, Québec, 1988.

Kapp, K. W., *The Social Costs of Private Enterprise*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1950.

Keynes, J. M., "National Self-Sufficiency", *Yale Review*, 1933.

Keynes, J. M., "Economic possibilities for our grandchildren" in Keynes, J.M., *Essays in Persuasion*, 1932.

Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J. et Behrens, W.W., *Limits to Growth*, Universe Books, 1972.

Myrdal, G., *Beyond the Welfare State. Economic Planning and its International Implications*, Yale University Press, New Haven, Conn., 1960.

Petrella, R., *Le Manifeste de l'Eau, Pour un Contrat mondial*, Lausanne, 1999.

The University for the Common Good, Federico Caffè Centre, Roskilde University, Denmark, 2004. [http://www.ruc.dk/upload/application/pdf/f51d6748/The\\_UNIVERSITY\\_for\\_the\\_COMMON\\_GOOD.pdf](http://www.ruc.dk/upload/application/pdf/f51d6748/The_UNIVERSITY_for_the_COMMON_GOOD.pdf).

Vachon, R., "La pensée de Dominique Temple", *Interculture*, n° 98, Montréal, 1988.